

## Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard



Communauté d'Agglomération  
8 avenue des Alliés - BP 98407  
25208 Montbéliard cedex  
tél. 03 81 31 88 88

**PLA  
075**

# Sommaire

- **Préambule** **page 2**
  
- **La Convention** **page 7**
  
- **Les tableaux de synthèse** **page 12**
  
- **Les enjeux A, B, C, D** **page 17**
  
- **Les fiches projets** **Page 64**

# **Contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard**

## **Préambule**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, créée dès le 28 Octobre 1999 par transformation du District pré-existant et dotée de la Taxe Professionnelle Unique à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2000, a adopté le 3 Juillet 2000 son Projet d'Agglomération issu d'une large concertation avec les partenaires institutionnels, économiques et associatifs constitués en "Conseil de Développement".

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard remplit ainsi les trois conditions formelles fixées par la Loi d'Aménagement du Territoire pour engager et conduire une démarche de contractualisation sur la période 2000 - 2006 avec l'Etat et le Conseil Régional de Franche-Comté en application du Contrat de Plan Etat - Région de Franche-Comté signé le 29 Avril 2000 pour la période considérée.

## **Les options stratégiques du Projet d'Agglomération du Pays de Montbéliard**

Le Projet d'Agglomération a déterminé quatre grandes options stratégiques pour l'avenir du Pays de Montbéliard :

- devenu au niveau national voire européen un grand pôle industriel spécialisé dans la production automobile, le Pays de Montbéliard doit accompagner la modernisation permanente de la filière automobile locale et de ses processus de production. Cette évolution se traduit notamment par le développement des services, l'introduction rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les pratiques courantes des entreprises et l'importance accrue de l'enseignement supérieur, la recherche et les transferts de technologie autour de l'industrie. Cette dynamique impose des initiatives publiques et des mesures d'adaptation du territoire mais fournit également des opportunités pour diversifier l'économie locale. Parmi les domaines d'activités permettant d'envisager des développements nouveaux, le multimédia et le tourisme sont privilégiés.
- Le Pays de Montbéliard connaît depuis 25 ans une baisse démographique régulière entraînée par la mutation de son économie et la péri urbanisation. L'agglomération doit reconquérir une attractivité résidentielle remise en question en améliorant son offre de logements et l'ensemble des services urbains au bénéfice de la population. L'objectif est pour les années à venir de maintenir une population d'environ 120 000 habitants, ce qui impose un effort considérable de renouvellement et de développement de l'habitat. Compte tenu de la forte présence de l'eau et de la nature dans le Pays de Montbéliard, la prévention du risque et l'aménagement de l'espace revêtent une importance déterminante pour l'attractivité du territoire.
- La présence de plusieurs agglomération de plus de 100.000 habitants à moins d'une heure du Pays de Montbéliard, le rayonnement de l'industrie automobile et la péri urbanisation des 20 dernières années ont renforcé les liens de l'agglomération avec ses territoires voisins. Le développement du Pays de Montbéliard repose donc en partie sur les alliances qui pourront être nouées entre les collectivités au sein de l'aire urbaine dans le cadre du Pays. Ces alliances porteront entre autres sur les axes définis par la Charte de Pays, au travers des trois paris énoncés : les hommes, le territoire et l'économie. Mais cette échelle de gouvernance appelle d'autres rapprochements avec les agglomérations qui dessinent l'axe Rhin-Rhône, de Mulhouse à Dijon en passant par Besançon. Les fonctions urbaines supérieures, l'action économique, l'université, l'offre sportive ou culturelle ou la desserte de ce réseau urbain sont les axes de coopération possibles.
- Enfin, la transformation du District en Communauté d'Agglomération inaugure une étape nouvelle du renforcement de l'intercommunalité pourtant déjà ancienne dans le Pays de Montbéliard. L'affirmation d'une politique d'agglomération et la complémentarité avec les initiatives communales sont déterminantes pour l'avenir de ce territoire.

## Les documents programmatiques de référence

Au-delà du projet d'agglomération, la réflexion prospective et l'identification des actions et des grands projets nécessaires au développement de l'agglomération sont inscrites dans diverses démarches thématiques telles :

- le Programme Local de l'Habitat (PLH) validé en Conseil Départemental de l'Habitat le 9 Février 2001 et approuvé par le Conseil de Communauté le 9 Juillet 2001,
- le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par le Conseil de Communauté le 13 décembre 2000,
- le projet de plan paysages,
- La Charte intercommunale de l'environnement,
- le Schéma Directeur d'Assainissement.

## Les orientations stratégiques du Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration

Elles s'appuient également sur diverses études et un certain nombre d'états des lieux dressés par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard s'inscrivant dans la procédure d'élaboration du SCHEMA DIRECTEUR de la Communauté d'Agglomération prescrit par arrêté préfectoral du 22 Février 1999 et qui se poursuit actuellement sous la forme d'un SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT).

L'avant-projet de SCOT examiné par le Conseil de Communauté retient trois orientations spatiales majeures pour l'évolution du territoire dans les 20 prochaines années :

- Conforter la charnière urbaine qui allie Montbéliard et les communes du Nord à Audincourt et aux deux vallées du Doubs et du Gland ; et assurer le développement équilibré du réseau des bourgs et villages,
- Aménager les vastes espaces naturels et les abords des cours d'eau pour constituer une « infrastructure verte et bleue » qui préserve l'environnement, prévienne les risques d'inondations et offre aux habitants des lieux de loisirs,
- Réorganiser la place des activités économiques dans l'agglomération, en accompagnant les mutations de l'industrie et la tertiarisation progressive de l'économie locale

Il intègre également des réflexions actuellement en cours sous la conduite de l'Etat comme le Dossier de Voirie d'Agglomération et les Plans de Prévention des Risques d'Inondations.

C'est donc sur la base des options stratégiques du Projet d'Agglomération, précisées par les documents de programmation thématiques, et des orientations stratégiques du SCOT en cours d'élaboration que le Contrat d'Agglomération se propose de décliner et développer au profit du Pays de Montbéliard les priorités et les moyens financiers territorialisés définis au Contrat de Plan Etat – Région, ainsi que les divers concours financiers accessibles au Pays de Montbéliard : crédits de droit commun, fonds européens et programme Avenir du Territoire entre Saône et Rhin.

Les priorités relatives à la politique de la Ville et à la rénovation urbaine sont, quant à elles, d'ores et déjà consignées dans :

- **un Contrat de Ville, en date du 29 Septembre 2000, constituant le volet "cohésion sociale et territoriale" du contrat d'agglomération et comportant :**
  - une convention cadre,
  - 4 conventions thématiques : Renouvellement urbain, Insertion économique, Education Jeunesse, Culture, et
  - 8 conventions d'application territoriale.
  
- **une convention "Grand Projet de Ville" en date du 7 Décembre 2001 portant sur les 5 grands quartiers sociaux de l'agglomération (Petite Hollande - Buis - Champs Montants - Fougères - Champvallon).**
  
- **un premier contrat local de sécurité pour la période 1999 - 2001, prorogé en 2002, puis un second pour la période 2003-2006, conclu en avril 2003.**

## **Les réflexions stratégiques à l'échelle de l'aire urbaine et de Rhin Sud**

Si le présent contrat d'agglomération ainsi que les contrats et conventions mentionnés ci-dessus relatifs à la Politique de la Ville retracent, pour la période 2000 - 2006, les enjeux et initiatives prioritaires pour le Pays de Montbéliard **internés** à son propre territoire, d'autres enjeux et projets tout aussi essentiels pour son avenir se définissent et se déclinent sur un territoire plus vaste, élargi au "Pays de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle", au sein duquel une population de près de 300 000 habitants partage un destin commun et solidaire.

La Charte d'aménagement et de développement de l'aire urbaine a été approuvée le 3 Juillet 2000 par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et constitue le préalable à la Charte de Pays conduite sous la responsabilité du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine. Celle-ci a été approuvée, elle permettra l'élaboration d'un Contrat de Pays qui affirmera la volonté de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et des partenaires réunis dans le Syndicat Mixte d'aménagement et de développement de l'Aire Urbaine Belfort, Montbéliard, Héricourt, Delle d'engager et de concrétiser un certain nombre de projets communs.

Le Contrat d'objectifs du réseau de Villes "Rhin Sud", dont fait partie la Ville de Montbéliard, affiche également, pour la période considérée des actions sur un espace économique qui voit s'accroître de jour en jour le champ des coopérations et des complémentarités, en particulier, dans le domaine économique et de la recherche avec la concrétisation d'un pôle automobile d'envergure internationale ou encore dans les domaines touristique et culturel.

## Les contrats spécifiques liés à la desserte du Pays de Montbéliard

Enfin les signataires du présent contrat prennent acte :

- de l'existence du contrat particulier pour la mise à 2 x 2 voies de la RN 19 entre Delle et Langres et de son raccordement à l'A 31/A5,
- de la volonté affirmée de l'Etat de voir engager par Réseaux Ferrés de France, dans la période 2000 - 2006, les travaux de la première phase de réalisation du TGV Rhin - Rhône entre Mulhouse et Dijon déclarés d'utilité publique par le décret du 25 Janvier 2002.

Il s'agit là d'infrastructures de désenclavement sans lesquelles les dispositions du contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard ne sauraient prétendre asseoir un développement durable pour ce territoire et un avenir pour sa population.

## La composition du Contrat d'Agglomération

Le Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard est composé de plusieurs éléments :

- la convention entre l'Etat, la Région, le Conseil Général du Doubs et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, et le Président de l'Agence de Développement et d'Urbanisme,
- le Projet d'Agglomération approuvé en Juillet 2000 par le Conseil de Communauté (joint en annexe),
- les « Enjeux et axes d'intervention du projet d'agglomération pour la période 2000 - 2006 » accompagnés de tableaux financiers prévisionnels. Ce document, expression du projet politique sous-tendant le contrat d'agglomération, faisant l'objet de la signature et de l'engagement des partenaires sur le financement des opérations retenues. Les enjeux et les axes d'intervention s'inscrivent dans l'ensemble des dispositifs financiers et contractuels au-delà du seul contrat d'agglomération.
- les fiches-projets qui explicitent d'une part les projets majeurs déjà cadrés et d'autre part des types de projets éligibles et réalisables pendant la période du Contrat. Les fiches décrivant des types de projets permettront de rendre éligibles au contrat d'agglomération des projets encore mal cernés lors de la signature du contrat d'agglomération, sous condition de leur inscription dans les enjeux et axes d'intervention du contrat et dans la limite d'enveloppes financières définies et approuvées par les signataires du contrat.
- Enfin il s'appuie sur la charte du Pays de l'Aire Urbaine approuvée par les collectivités concernées.

# **Contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard**

## **La convention**



Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire et notamment son article 23 modifié par l'article 26,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région de Franche-Comté 2000-2006 signé le 29 avril 2000,

Vu le décret n° 2000-1248 du 21 décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération et portant application de l'article 23 de la loi précitée,

Vu la circulaire interministérielle du 7 juin 2001 relative à la mise en œuvre des contrats d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard du 3 juillet 2000 approuvant le projet d'agglomération du Pays de Montbéliard,

Vu le contrat CITE signé entre le Conseil Général du Doubs, la Ville de Montbéliard, la Ville d'Audincourt, la Ville de Valentigney et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, le 12 novembre 2001,

Vu le Contrat de Ville signé le 29 septembre 2000 entre l'Etat, la CAPM, le FAS, le Conseil Régional, le Conseil Général, la CAF, les bailleurs sociaux (Habitat 25, SAFC, UFC, AMAT), la CDC et le CRL,

Vu ledit projet d'agglomération joint au présent contrat,

Vu la délibération du Conseil Régional de Franche-Comté du

Vu la délibération du Conseil Général du Doubs du

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard du

Est conclu le Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard pour la période 2004-2006

Entre :

- L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de la Région de Franche-Comté, Monsieur Jean-Marc REBIERE,
- La Région de Franche-Comté, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Jean-François HUMBERT,
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, représentée par son Président, Monsieur Louis SOUVET,
- Le Conseil Général du Doubs, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Claude GIRARD,
- Le Président de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, Monsieur Pierre MAURY.

Par le présent contrat, il est convenu ce qui suit entre les signataires :

## ENGAGEMENT DES PARTIES :

### Article 1 : Objet et contenu :

L'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs, après avoir contribué au projet d'agglomération élaboré par la CAPM, approuvé le 3 juillet 2000, apportent leur soutien au développement de l'agglomération dans la réalisation d'actions issues des priorités dudit projet.

Le présent Contrat d'Agglomération contribue à la structuration et au développement du territoire de l'agglomération, en adéquation avec les politiques publiques des collectivités territoriales et de l'Etat. Il a pour objet d'identifier les actions et les opérations qui déclinent les grandes orientations définies dans le projet d'agglomération. Il s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région de Franche-Comté qui court jusqu'en 2006.

Conformément à l'article 4 du décret n° 2000-1248 du 21 décembre 2000, le présent contrat comprend les points suivants :

- **Les axes retenus par les différents signataires, déclinés en objectifs opérationnels et programmes d'action, ainsi que les moyens financiers qu'ils s'engagent à y consacrer, dans le respect du contrat de plan Etat-Région de Franche-Comté et du projet d'agglomération ;**
- **Les modalités de coordination et de suivi de l'exécution du présent contrat ;**
- **Les modalités d'évaluation des actions menées en application du contrat.**

Le programme détaillé des opérations est défini sous forme de fiches actions, intégrées au présent contrat.

Le Contrat de Ville signé le 29 septembre 2000 par anticipation à la signature du présent contrat, constitue le volet cohésion sociale, conformément à la L.O.A.D.D.T. du 4 février 1995.

### Article 2 : Articulation avec les autres politiques contractuelles et territoriales

Le présent contrat est un contrat d'application du Contrat de Plan Etat-Région de Franche-Comté signé le 29 avril 2000. Il constitue une déclinaison de son volet territorial.

Il mobilise à la fois des crédits d'investissement mais aussi des crédits de fonctionnement pour mettre en œuvre les politiques publiques définies à l'échelle de l'agglomération.

Le programme d'actions de ce contrat comporte également des financements mobilisés :

- Hors contrat de plan : crédits de droit commun, de l'Etat, du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil Général du Doubs, de l'ADEME et de l'Union Européenne,
- Au titre du volet général du Contrat de Plan Etat-Région,
- Au titre du programme spécifique « Avenir du Territoire entre Saône et Rhin »,
- Au titre du Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) signé entre la CAPM, la Ville de Montbéliard, la Ville d'Audincourt, la Ville de Valentigney, le Conseil Général du Doubs, le 12 novembre 2001,
- Au titre du Contrat de Ville,
- Au titre de la participation d'autres partenaires publics ou privés.

Le présent contrat ne prend en compte que la dépense réalisable sur la période 2004-2006. Le coût total prévisionnel de chaque opération est mentionné sur chacune des fiches financières.

Les tableaux ci-après reprennent les partenariats envisagés et les estimations des participations financières.

Concernant le contrat CITE, les opérations et les montants alloués par opération seront précisés à l'occasion des programmations annuelles dudit contrat. L'enveloppe globale de ce programme a été fixée à 11 000 000 euros pour la période 2001/2006 par le Contrat signé le 12 novembre 2001. L'enveloppe résiduelle de ce programme pour la période 2004-2006 est de .....

Compte tenu de son interface avec le projet territorial en matière de développement du multimédia, l'opération du pôle audiovisuel de Viette dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Régional est intégrée au présent contrat.

La continuité et la complémentarité entre le présent contrat d'agglomération et les éventuelles autres démarches contractuelles pouvant concerner la CAPM (contrat de pays notamment) seront précisées ultérieurement par conventions.

### **Article 3 : Durée**

Le présent contrat est conclu pour la durée restante du Contrat de Plan Etat-Région en cours.

### **Article 4 : Modalités de suivi et de pilotage**

#### ***4.1. le Comité de pilotage***

Le suivi du Contrat est organisé par un Comité de Pilotage présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard et composé des signataires du Contrat.

Le Comité de Pilotage assurera le pilotage et le suivi de l'avancement du programme d'actions et de la bonne réalisation des actions inscrites au contrat, ainsi que son évaluation.

#### ***4.2 Le Comité Technique :***

Il est composé de représentants des organismes signataires du contrat et le cas échéant des représentants des autres financeurs. Il est chargé d'assurer la préparation des Comités de Pilotage et la coordination entre les partenaires. L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard assurera le secrétariat et l'animation du Comité technique et du Comité de Pilotage.

## **Article 5 : Bilan et évaluation**

Un bilan des actions du Contrat 2004-2006 sera réalisé par l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard. Un rapport sera remis aux signataires en 2007 et présentera notamment les écarts entre la programmation et la réalisation.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard sera également chargée d'une évaluation annuelle des actions engagées par la mise en place d'un dispositif d'observation et de veille permanente destiné et accessible aux signataires et aux maîtres d'ouvrages. Ces derniers s'engagent à alimenter ce dispositif et à répondre aux demandes de l'agence concernant la capitalisation permanente des données.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard assure une veille sur la réalisation des actions conformément au présent contrat en toute indépendance.

Les signataires s'engagent à convenir avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard des moyens financiers et humains nécessaires à la bonne exécution de cet article 5.

## **Article 6 : Révision du contrat**

Le présent contrat pourra faire l'objet d'une modification éventuelle à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires pour en améliorer ou en étoffer le contenu. La révision s'effectuera par voie d'avenant, sur la base d'une évaluation et d'un bilan présentés à l'ensemble des partenaires.

Fait à Montbéliard, le

*Le Préfet de la Région de Franche-Comté,*

*Le Président du Conseil Régional  
De Franche-Comté,*

*M. Jean-Marc REBIERE.*

*Monsieur Jean-François HUMBERT.*

*Le Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Montbéliard,*

*Le Président du Conseil Régional  
de Franche-Comté,*

*M. Louis SOUVET.*

*Monsieur Jean-François HUMBERT.*

*Le Président de l'Agence de Développement  
et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard,*

*Pierre MAURY.*

# **Contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard**

## **Les tableaux de synthèse**

# **Contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard**

## **Les enjeux**

Quatre enjeux structurent les différents contrats (contrat de site, contrat CITE, futur Contrat de Pays) dont le Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard :

- **le développement économique** : la modernisation et la tertiarisation de l'économie du Pays de Montbéliard qui s'est structurée pendant un siècle autour de la construction automobile reste le premier enjeu du développement de l'agglomération. Cette évolution rapide du tissu des entreprises, de leurs pratiques et de leurs emplois exige un accompagnement important et offre des opportunités de développement dans des domaines nouveaux. Les nouveaux besoins des entreprises en matière d'accès, de surfaces et d'environnement impose également de reconsidérer la place de l'industrie sur le territoire et de prévoir l'émergence de nouveaux sites tertiaires.

*↳ Espace tertiaire  
↳ des infrastructures  
↳ innovation*

- **La formation, l'enseignement supérieur, les services aux entreprises et le tourisme** : ces diverses fonctions ou activités accompagnent l'évolution du tissu des entreprises locales et génèrent une économie tertiaire et marchande essentielle pour l'attractivité du territoire

*Dépendre de ces services tertiaires*

- **L'habitat, le développement urbain et les transports** : la baisse régulière de population du Pays de Montbéliard au profit de territoires voisins révèle l'insuffisante attractivité résidentielle de l'agglomération. Les réflexions prospectives ont confirmé que l'enjeu de l'habitat et des services urbains était aussi déterminant que celui de l'économie pour assurer un développement harmonieux et pérenne du Pays de Montbéliard

*↳ ... à des services tertiaires  
↳ ... à des services tertiaires  
↳ ... à des services tertiaires*

- **L'environnement, les espaces naturels de loisirs et de paysage** : le remarquable cadre de vie du Pays de Montbéliard fortement marqué par la présence de l'eau lui impose de lourdes contraintes et lui offre des opportunités nombreuses. La sécurité et la qualité de l'environnement constitué des valeurs incontournables auxquelles les habitants sont de plus en plus attentifs. L'aménagement du territoire sera déterminant pour structurer la croissance urbaine, maîtriser et préserver l'évolution des espaces environnementaux et valoriser leurs qualités d'usage auprès de la population.

*↳ Capital  
↳ ...  
↳ ...  
↳ ...*

# Enjeu A

## Le développement économique



*Urbanisme - Développement des pôles*

L'économie du Pays de Montbéliard reste portée par l'automobile qui représente encore plus de 4 emplois sur 10 offerts par l'agglomération. Atout certain en période d'essor du secteur comme celle qui est traversée depuis 2000, cette prépondérance de l'industrie automobile est source d'une grande fragilité liée aux mutations permanentes qu'elle connaît : recherche de la productivité, externalisation des fonctions hors cœur de métier, stratégie de plateforme réunissant le site de Sochaux à son voisin mulhousien, approche modulaire, ... .

Dans ce contexte, le Pôle automobile du Pays de Montbéliard a besoin d'être conforté, d'être accompagné vers l'excellence en créant les conditions favorables au développement notamment de ses fonctions de recherche, d'ingénierie et d'études. *(... 2007)*

Au niveau de la production, si la baisse des emplois reste inéluctable du fait d'une quête permanente de productivité, leur perte massive liée aux mesures d'externalisation peut parfois être évitée ou limitée par une stratégie territoriale adaptée.

La diversification du tissu industriel doit être entreprise de manière volontariste : par l'ouverture des PMI à d'autres clients et d'autres marchés ou par l'implantation de nouvelles filières comme le biomédical ou l'agroalimentaire (diversification du tissu). Aussi riche soit-il, le tissu de PMI doit se renforcer. Familiales, de taille souvent insuffisante pour accompagner le développement de leurs clients, elles ne maîtrisent pas toujours leur destinée. *→ Logique, moyen terme*

Parti de très bas, dans ce pôle industriel doté de services publics liés à son seul statut de sous-préfecture, le secteur tertiaire connaît une évolution constante. Comptant désormais plus d'un emploi sur deux, il doit encore être développé pour rejoindre des standards plus communs sur le territoire national.

Enfin, le développement économique d'un territoire est également en partie lié à sa capacité à accueillir des projets d'implantation ou de relocalisation d'entreprises sur des espaces adaptés. Le Pays de Montbéliard a su, dans le passé, tirer parti d'opportunités après avoir créé un grand parc d'activités (Technoland) aux portes du site d'assemblage de PSA, bientôt directement connecté hors voies publiques et même autoroute.

Aujourd'hui, alors que l'offre foncière s'amenuise, de nouvelles réserves doivent être constituées pour assurer la pérennité du développement économique de ce territoire.

Pour encadrer ces actions de diverses natures, il est proposé de les articuler autour de 4 grands axes :

- 1 - Accompagner le Pôle Automobile dans son développement vers l'excellence.
- 2 - Impulser l'émergence de nouvelles activités tertiaires.
- 3- Développer de nouvelles capacités d'accueil d'entreprises dans des zones d'activités d'intérêt régional, faciliter le maintien des implantations traditionnelles et reconverter les sites délaissés.
- 4 - Favoriser la création, le développement et la diversification des PME locales.

## **Axe A1 : Accompagner le Pôle Automobile dans son développement vers l'excellence**

Grâce aux grandes mutations qu'a connu son industrie, le Pays de Montbéliard demeure un pôle automobile très important à l'échelle de l'Europe. Au delà de la production, contrairement à d'autres bassins où sont implantés des sites d'assemblage de véhicules, il bénéficie de la présence d'importantes équipes de développement et d'expérimentation qui mettent au point les nouveaux véhicules et leur industrialisation.

Ce potentiel local de recherche et développement doit être conforté par un environnement plus attractif : développement de la recherche publique et de la formation (cf 2<sup>ème</sup> partie), diffusion des technologies dans l'ensemble de la filière, notamment à destination des entreprises sous-traitantes de rang 2 ou plus, offre territoriale, services et cadre de vie adaptés aux besoins de nouvelles entreprises ou équipes dédiées à ces activités à haute valeur ajoutée.

Le produit « automobile » comme l'organisation de son industrie évolue sans cesse. Pour rester dans le concert des grands pôles, le territoire et sa filière automobile doivent se préparer aux nouvelles technologies de la voiture de demain et à l'évolution des modes de production. La mise en place de centres de ressources et de transfert de technologies à destination des entreprises, adossés aux structures de recherche universitaire sera recherchée. La mise au point de produits de démonstration ou d'expérimentation de ses nouvelles technologies sera accompagnée pour lui donner toute sa force et sa visibilité.

L'implantation de nouvelles entreprises dans des domaines technologiques porteurs sera favorisée par des actions volontaristes de promotion tendant à améliorer la visibilité européenne du Pays de Montbéliard au sein du pôle Nord Franche Comté Sud Alsace.

### **Mesure A1.1 - Développer la visibilité du Pays de Montbéliard comme pôle d'excellence automobile.**

Aussi conséquent soit-il en termes quantitatifs (nombre d'emplois, nombre de véhicules produits, nombre d'entreprises de la filière, ...), le Pôle automobile du Pays de Montbéliard doit résolument améliorer sa visibilité à l'échelle européenne pour pallier ses handicaps intrinsèques : déficit d'image, éloignement des sièges sociaux parisiens, ...

L'espace Rhin Sud, dans lequel s'inscrit désormais l'organisation de la filière autour des 2 sites PSA de Sochaux et de Mulhouse, constitue sans doute le périmètre pertinent pour conduire des actions de promotion. Le Pays de Montbéliard doit trouver toute sa place dans cette dynamique régionale encore émergente. Il doit promouvoir ces spécificités et son rôle moteur au sein de cet espace inter-régional à travers l'organisation d'actions d'envergure sur son territoire ou la participation à des grands rendez-vous sur des thématiques dans lesquelles il se positionne (conception collaborative, ...).

Les premières actions entreprises dans le cadre du Pôle automobile Alsace / Franche Comté pour promouvoir ce grand territoire, 2<sup>ème</sup> région automobile française après l'Ile de France, doivent être confortées. Le Colloque MOBILIS qui avait réuni plus d'un millier de personnes à Sochaux participe de cette quête d'une plus grande visibilité ; il sera pérennisé. D'autres actions de promotion du pôle d'excellence automobile sont à imaginer pour faire savoir que, sur ce territoire, non seulement on produit des voitures mais également on les développe, on réfléchit à l'organisation de son industrie, à l'évolution de ses technologies, .... Mais aussi à l'usage de la voiture en ville.

Enfin, les entreprises de la filière automobile du Pays de Montbéliard doivent pouvoir diversifier leurs courants d'affaires vers d'autres grands donneurs d'ordres, constructeur ou équipementiers. De même, le territoire doit pouvoir capter des entreprises nouvelles qui rayonnent bien au delà de l'espace Rhin Sud et alimentent d'autres sites d'assemblage, notamment en Allemagne. Ainsi, l'organisation d'une convention européenne d'affaires dans le domaine de l'automobile s'inscrira dans ces 2 objectifs.

## **Mesure A1.2 - Soutenir la mutation de la filière vers les technologies « produit » de demain et les nouvelles organisations industrielles**

Le « produit automobile » va sans doute connaître des évolutions majeures, voire certaines ruptures technologiques (nouveaux matériaux, colonne de direction sans lien physique, mode de propulsion et d'alimentation électrique, électronique embarquée, ...) que doivent anticiper le territoire et sa filière pour mieux s'y adapter et capter cette part de valeur ajoutée. Une étude sur les technologies de la voiture de demain est en cours. Elle permettra d'identifier les opportunités et les menaces que présentent ces technologies pour la filière automobile du grand Est et de mesurer sa capacité à les intégrer. De nouveaux projets favorisant l'acquisition de ces technologies par les entreprises de la filière devront être rapidement imaginés et soutenus par des financements publics.

D'ores et déjà, le nord Franche Comté s'est positionné sur les technologies liés à la pile à combustible à travers la création du Centre National de Recherche Technologique « Systèmes Pile à Combustible ». Le Pays de Montbéliard peut conforter cette action en s'associant à une dynamique de mise au point d'un véhicule innovant utilisant cette technologie en propulsion ou en alimentation des équipements électriques du véhicule. L'expérimentation d'une flotte captive pourra par exemple être envisagée.

Dans le même ordre d'idées, de nouvelles technologies embarquées (positionnement GPS, aide à la « navigation », outils multimédia...) sont en train de modifier considérablement les véhicules et permettent d'engager des expérimentations innovantes dans l'usage « intelligent » de la voiture en ville. Le Pays de Montbéliard pourrait expérimenter des systèmes d'organisation des transports à la demande (à l'échelle de son territoire ou plus largement celle de l'Aire urbaine).

Enfin, le déplacement vers l'Est du centre de gravité de l'industrie automobile européenne, avec notamment la construction de 2 nouvelles usines terminales liées au groupe PSA Peugeot Citroën laisse entrevoir l'émergence de nouvelles stratégies industrielles auxquelles les entreprises locales devront s'adapter, voire anticiper. Il est du rôle voire du devoir de la collectivités de comprendre les mutations qui se profilent de manière à les accompagner.

## **Mesure A1.3 - Faciliter l'accès des entreprises de la filière aux outils numériques (et de manière plus générale aux technologies nouvelles)**

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent un enjeu majeur pour le développement des industries traditionnelles. En effet, le tissu industriel, pour se développer et rester compétitif dans un contexte de mondialisation, se doit de prendre le virage et adopter les nouveaux outils qui lui permettent de concevoir, développer et produire plus vite, mieux et moins cher. Ce changement est plus particulièrement visible dans le secteur automobile.

Un des atouts du Pays de Montbéliard est la présence d'un marché potentiel important en matière de TIC, avec une forte présence de l'industrie automobile, et notamment de nombreuses équipes de conception / développement sur son territoire. La mutation de cette industrie s'accompagne de l'émergence de nouveaux outils en matière de TIC : maquette numérique, entreprise étendue, réseau ENX, travail collaboratif, réalité virtuelle, etc.

Aussi, dans le cadre de Numérica, Pôle multimédia de Franche-Comté, le Pays de Montbéliard souhaite impulser cette dynamique, en aidant en particulier les entreprises locales à assimiler et à utiliser ces nouvelles technologies à travers une plate-forme de « visio-conception » intégrée dans une extension du Centre de Développement du Multimédia Dans le même objectif de recherche, développement et transfert de technologies, ce centre de ressources pourra également accueillir un simulateur de postes de travail pour les métiers de l'automobile, voire d'autres industries.

## Axe A2 - Impulser l'émergence de nouvelles activités tertiaires

La très grande dépendance de l'agglomération à l'égard de l'industrie automobile rend toujours aussi nécessaire la recherche de voies nouvelles de diversification. En particulier, cette diversification pourrait permettre de combler le retard du Pays de Montbéliard dans la création d'emplois tertiaires; l'agglomération présente en effet un taux de 50% d'emplois tertiaires environ, alors que la moyenne nationale est de 72%.

Ainsi, né d'une véritable volonté politique, le Pôle Multimédia de Franche-Comté a été lancé en 1998, avec un objectif global de diversification et de tertiarisation. Cette démarche, portée par la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, en lien avec les acteurs publics et professionnels de la filière (université, collectivités, entreprises, chambres consulaires, etc.), permet aussi d'impulser une image de modernité du territoire.

Elle a jusqu'alors permis de renforcer la formation supérieure dans le domaine du multimédia (500 étudiants), favoriser les synergies et les coopérations entre les entreprises du secteur, sensibiliser les entreprises industrielles aux nouvelles technologies.:

Aujourd'hui, alors que la partie la plus visible du Pôle Multimédia, incarnée par le Centre de Développement du Multimédia, est désormais opérationnelle, de nouvelles orientations sont engagées pour conforter cette initiative majeure de diversification du tissu économique vers le tertiaire ! Numérica, Pôle Multimédia de Franche Comté s'est doté en effet d'une stratégie orientée autour de 3 axes :

- **Les contenus et services multimédias**
- **Le numérique pour l'industrie**
- **L'audiovisuel**

De nouveaux moyens seront mis en œuvre pour conforter ces axes : extension du Centre de développement du multimédia, développement de l'immobilier d'activité tertiaire, aménagement d'un parc technologique dédié à ces nouvelles technologies, construction d'un réseau de télécommunication haut débit.

### Mesure A2.1 – Conforter Numérica, Pôle multimédia de Franche – Comté

Depuis plusieurs années, de nombreux outils ont été mis en place dans le but de favoriser l'émergence d'une industrie des contenus multimédia : création de formations multimédia, d'une association des professionnels, implantation d'une équipe de recherche, création de l'Echangeur Franche-Comté, devenu BAOTIC, etc. Ces efforts doivent être poursuivis afin de conforter ces actions.

Ces partenaires sont localisés sur un même site, au sein du Centre de Développement Multimédia. Il s'agira d'abord de mobiliser les efforts nécessaires pour que ce carrefour des acteurs des NTIC soit animé, devienne un lieu vivant, comportant des manifestations régulières avec une visibilité importante.

En particulier, il s'agira notamment de coordonner et d'animer les différents acteurs NTIC au sein du Centre de Développement Multimédia pour en faire un véritable centre de compétences, de ressources, de transferts dans les 3 axes nouvellement définis à destination des entreprises, des étudiants, des porteurs de projet.

Les 4000 m<sup>2</sup> actuels du Centre ne permettent d'ores et déjà plus de poursuivre les développements envisagés. Une extension d'une surface comparable est programmée.

La promotion et la communication d'un projet territorial font de plus en plus partie intégrante du projet lui-même. La communication du pôle multimédia permettra de faire connaître l'environnement favorable mis en place, d'intéresser et d'attirer des entreprises NTIC dans le Pays de Montbéliard, contribuant ainsi à la diversification économique. Elle permettra d'acquérir une certaine notoriété, puis une reconnaissance au niveau national et international.

Dès lors que ce projet territorial est basé sur l'image et le multimédia, le volet communication présente encore plus d'acuité puisqu'il est au cœur même du savoir-faire.

Des mesures financières seront également envisagées dans le cadre d'une politique régionale pour favoriser la création de nouvelles entreprises dans le domaine du contenu multimédia, notamment par des étudiants des filières universitaires liées au Pôle.

Enfin, le grand public bénéficiera également des efforts poursuivis par la Communauté d'Agglomération en matière de diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication : les Espaces Publics Numériques émergents seront multipliés et coordonnés au sein d'une Communauté ad hoc.

## Mesure A2.2 – Développer le volet audiovisuel du pôle

L'audiovisuel est déjà très présent dans le Pays de Montbéliard, avec notamment le diplôme BTS audiovisuel dispensé par le lycée Viette. Cette formation, la seule post-bac audiovisuel en Franche-Comté, Bourgogne et Alsace, s'adresse à des étudiants intéressés par les technologies audiovisuelles et informatiques et appelés à travailler dans les sociétés de production audiovisuelle ou multimédia, les radios ou télévisions nationales, régionales ou locales, etc.

Par ailleurs, le Pays de Montbéliard possède un atout réel en matière d'audiovisuel: la présence du CICV, résidence internationale d'artistes qui accueille chaque année plus de 150 créateurs, auxquels il propose un accompagnement artistique et humain, en utilisant des moyens techniques performants (image et son numérique, synthèse 3D, multimédia et web). Depuis 1990, plus de 1500 artistes, qui, pour la plupart, utilisent les technologies numériques dans leur travail, ont pu réaliser leur(s) projet(s) au CICV : vidéos, films, installations vidéo, dispositifs interactifs, performances et spectacles multimédia, environnements virtuels, projets artistiques sur internet, etc...

Ces différents outils peuvent servir de leviers au développement d'un volet audiovisuel du pôle multimédia.

En contribuant à la création de nouveaux supports et médias, le développement de co-production en local sera un argument fort pour faire venir et implanter des sociétés spécialisées dans la création de contenus comme pour faciliter la création d'entreprises à partir des centres de formation (fonction incubateur). La fabrication de nouveaux programmes (documentaires, etc.) et la production d'émission de plateaux sont les deux pôles d'activité des producteurs de télévision.

L'accompagnement de l'évolution de l'audiovisuel vers le numérique et l'interactif se traduira concrètement pour le Pays de Montbéliard par la réalisation d'une grande plate-forme audiovisuelle adossée à celle du lycée Viette dans l'extension du Centre de Développement du Multimédia comprenant à la fois une scène numérique expérimentale (projet SCENUM du CICV) et des équipements de nouveaux médias (une locale de France3, une télévision privée locale ...).

Enfin, ce volet sera valorisée par l'organisation d'une biennale des arts multimédia du Pays de Montbéliard s'adressant au grand public comme aux professionnels et aux artistes.

## Mesure A2.3 – Constituer une offre immobilière adaptée à l'émergence de ces nouvelles activités tertiaires

L'émergence d'un secteur tertiaire supérieur fort exige une offre immobilière adaptée, dotée d'infrastructures et réseaux de qualité sur un site permettant d'atteindre une taille critique nécessaire à sa visibilité et à l'attraction de services.

Ces pôles tertiaires émergents s'inscrivent dans un périmètre limité autour du cœur de l'agglomération (Secteur Valparc / Pied des Gouttes, Portes du Jura, Espace Lumière et Naille ...) pour profiter des fonctions urbaines centrales et du potentiel de formation et de recherche du pôle universitaire.

Ils doivent être étendus pour accueillir de nouvelles entreprises porteuses de cette diversification sectorielle tant recherchée. Le secteur des Gros Pierrons semble idéalement situé pour favoriser ce développement dans un vaste projet de densification urbaine au cœur de l'agglomération. De par sa proximité au pôle universitaire, il se prête à une vocation de parc technologique. *→ offre immobilière à forte valeur ajoutée*

Plusieurs projets immobiliers destinés à accueillir ces nouvelles entreprises du tertiaire (nouvelles technologies, ingénierie industrielle, centres d'appels, ...) émergent dans ce périmètre du cœur de l'agglomération. AU delà des opérations immobilières déjà identifiées (FIRST, Hôtel tertiaire des Portes du Jura, ...) la constitution d'une offre immobilière de qualité d'au moins 5 000 m<sup>2</sup> est ainsi envisageable pour relever rapidement le défi de la diversification vers le tertiaire. *plusieurs millions*

## **Mesure A2.4 – Déployer un réseau de télécommunication haut débit**

Pour entrer dans la “ société de l’information ”, développer la “ nouvelle économie ” et devenir une “ ville intelligente ”, le Pays de Montbéliard doit disposer d’un territoire attractif et compétitif en matière de télécommunications, c’est-à-dire d’accès à hauts débits et à faibles coûts.

L’évolution rapide de la réglementation et des technologies permet de développer progressivement une offre adaptée aux besoins émergents des entreprises, des administrations et des ménages.

Mais les opérateurs des télécommunications ont une stratégie qui privilégie les territoires à fort potentiel.

Les collectivités sont garantes de l’aménagement et du développement de leur territoire. Pour en préserver l’avenir, elles se doivent de le promouvoir auprès des opérateurs en fédérant les besoins locaux, et en participant, dans le respect de la législation, au développement des réseaux.

Il faut considérer que, comme c’est le cas pour les réseaux routiers, que les réseaux de transport voix/données/images relèvent d’une mission d’intérêt général.

Ce réseau sera développé par le Syndicat Mixte de l’Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

Toutefois le comité syndical d’Aire Urbaine a décidé qu’une première tranche de ce réseau, permettant notamment l’irrigation du pôle multimédia et intégrable dans la future boucle de l’Aire Urbaine, serait engagée sous maîtrise d’ouvrage CAPM dès 2003/2004

## **Axe A3 - Développer de nouvelles capacités d’accueil d’entreprises dans des zones d’activités d’intérêt régional, faciliter le maintien des grandes implantations traditionnelles.**

Le Pays de Montbéliard a pu faire face aux mutations passées de l’industrie automobile en les accompagnant par la mise à disposition d’une offre foncière adaptée, aux portes du site d’assemblage et en prise directe avec l’autoroute. Aujourd’hui, alors que les disponibilités foncières s’amenuisent, les mesures d’externalisation partielle ou totale de productions réalisées dans le site PSA de Sochaux mais aussi l’évolution vers la construction de véhicules par modules pré-assemblés laissent prévoir de nouvelles implantations fort consommatrices de foncier.

Dans un contexte de concurrence territoriale au sein de l’espace Rhin Sud, voire au delà, de nouveaux espaces doivent être rapidement aménagés pour accueillir ces entreprises dans le Pays de Montbéliard et maintenir ou compenser ainsi les emplois concernés par ces mesures.

L’offre immobilière doit également être développée et s’adapter à des cycles économiques toujours plus courts et répondre à des besoins accrus de réactivité et de souplesse. Si les investisseurs privés font aujourd’hui défaut pour mettre à disposition une offre immobilière en blanc ou en gris, des incitations seront recherchées pour attirer l’initiative privée sur ce territoire. Ces nouveaux parcs à rayonnement régional doivent proposer non seulement des capacités d’accueil dans un environnement favorable au développement des entreprises mais aussi des services permettant d’ancrer davantage l’entreprise accueillie dans son territoire.

Enfin, les sites industriels traditionnels qui abritent encore l’essentiel de l’activité économique de l’agglomération sont appelés à une modernisation qu’il conviendra d’accompagner pour mieux les insérer dans leur environnement urbain.

### **Mesure A3.1 - Reconstituer un potentiel foncier pour le développement économique des 20 prochaines années.**

En prolongeant simplement la tendance soulignant le rythme de la consommation de foncier d'activité au cours de la dernière décennie, il apparaît clairement qu'il est urgent de commencer la reconstitution d'un potentiel de 250 à 300 hectares de surfaces brutes d'activité pour les 20 prochaines années.

Ce déploiement de nouvelles réserves foncières sera réalisé dans le cadre d'un schéma qui organisera le développement des parcs d'activité dans l'espace, dans le temps et selon plusieurs types de vocation : parcs d'activités à rayonnement régional, zone d'activités de développement local (cf § 4.1), zone artisanale, parcs technologiques et tertiaires (cf § 2.3).

3 parcs d'activité à rayonnement régional ont été identifiés dans le contrat de plan Etat Région : Technoland 1 - Technoland 2 et Hauts de Mathay. Concernant ces 2 derniers parcs, les efforts porteront non seulement sur la mise en œuvre rapide des études de faisabilité et, le cas échéant, des travaux d'aménagement mais aussi sur une différenciation très qualitative de cette offre territoriale : qualité environnementale, services aux entreprises, services aux personnes, ... D'ici à 2006, une première tranche de travaux (accès, voirie et viabilisation des premières parcelles) pourrait être conduite sur chacun de ces 2 parcs.

*Recherches de foncier d'activité*

### **Mesure A3.2 - Développer l'offre immobilière industrielle**

*substituée -  
l'initiative privée*

Le développement de l'activité industrielle ne passe plus seulement par la mise à disposition d'espaces aménagés destinés à accueillir de nouvelles implantations ou relocalisations d'entreprises. Désormais, avec l'accélération des cycles économiques (les marchés, la durée de vie des produits, ...), les entreprises cherchent à mettre en œuvre très rapidement leur projet et trouver sur place des solutions immobilières immédiatement disponibles. Par ailleurs, en se recentrant sur leur « cœur de métier », elles ont tendance à désinvestir dans l'immobilier et attendent de leur environnement des offres locatives.

La disponibilité de surfaces locatives constituera demain un avantage concurrentiel décisif dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires en matière d'implantation d'entreprises.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard s'est jusqu'ici substituée à l'initiative privée qui faisait défaut pour accompagner la réalisation d'opérations industrielles de grande envergure.

Aujourd'hui, des mesures doivent être entreprises pour favoriser l'initiative privée dans la mise à disposition de cette offre immobilière, locative ou en acquisition, notamment sur les surfaces importantes (plus de 5000 m<sup>2</sup>), et rendre ainsi le marché plus fluide. Une offre d'immobilier collectif, sur le modèle des hôtels d'entreprises de Technoland sera également envisagée sur les parcs d'activité communautaires.

### **Mesure A3.3 - Animer les zones d'entreprises**

Les chefs d'entreprises recherchent à travers une localisation en zone d'activités la proximité d'un tissu dense d'entreprises avec lesquelles peuvent être opérées des synergies ou des économies externes. Les Parcs d'activité participent ainsi à la compétitivité des entreprises. Mais ces externalités, ces mises en relation entre entreprises, ne vont pas toutes de soi.

Par ailleurs, le maintien d'un niveau d'excellence territoriale sur les grands parcs d'activité conduira inéluctablement à mettre en place un suivi de proximité des critères de qualité prédéfini.

Pour que ces parcs jouent pleinement leur rôle et pérennisent leur standard de qualité, des moyens propres de gestion, d'animation et de services leur seront affectés.

### **Mesure A3.4 - Accompagner la modernisation des sites industriels traditionnels**

Si les 2 dernières décennies ont vu se développer de nouvelles zones d'entreprises (Technoland, La Cray, Les Combottes, ...) qui accueillent aujourd'hui plusieurs centaines d'établissements pourvoyeuses de milliers d'emplois, l'essentiel de l'activité industrielle reste encore circonscrite à quelques grands sites anciens dont certains ont marqué l'histoire de l'industrialisation du Pays de Montbéliard. Le principal, le site PSA de Sochaux, a déjà su opérer une profonde modernisation qui sera encore poursuivie. D'autres sites, comme celui de Peugeot Motocycles à Mandeure ou de Peugeot Japy à Valentigney, l'envisagent à court terme. D'autres encore seront inéluctablement conduits à le faire ou à rechercher des espaces plus propices à leur développement.

La modernisation de ces sites industriels traditionnels, insérés en tissu urbain, aura parfois un impact profond sur leur environnement urbain immédiat. Il appartiendra ainsi aux collectivités locales d'accompagner ces mutations dans l'adaptation du contexte urbain pour les rendre efficaces.



## **Axe A4 - Favoriser la création, le développement et la diversification des PME locales**

Très marqué par l'automobile et par les grands groupes, le tissu économique du Pays de Montbéliard est aussi constitué de nombreuses PME/PMI, sous-traitantes de grands donneurs d'ordres, dont la croissance est pour certaines parfois mal maîtrisée.

Dans un contexte très concurrentiel, il apparaît primordial d'accompagner et d'encourager le développement durable de ces PME/PMI, de leur permettre de mettre en place une véritable stratégie pour atteindre la taille critique leur permettant de s'inscrire dans un jeu concurrentiel toujours plus vif.

Le regroupement des entreprises doit être favorisé. Il s'agira aussi d'encourager ces PME à diversifier leur courant d'affaires et leur assurer une plus grande ouverture vers de nouveaux marchés.

Les filières émergentes porteuses d'une diversification du tissu industriel, telles que le biomédical, l'agroalimentaire ou le luxe, doivent être confortées. La recherche d'autres domaines d'activités industrielles sera également poursuivie.

Le développement durable des PME / PMI passe aussi par la mise à disposition de solutions foncières et immobilières adaptées. Il s'agira par exemple de développer de nouvelles capacités d'accueil dans des zones d'activités d'intérêt d'agglomération. L'offre immobilière sera confortée par la construction de nouveaux bâtiments relais en particulier sur les zones d'intérêt d'agglomération.

Afin de contribuer à renforcer le dynamisme économique local et compte tenu des faibles résultats dans ce domaine, le Pays de Montbéliard doit s'intéresser également à la création d'entreprises : susciter l'envie de créer, mais également donner les moyens techniques et financiers de créer ou de reprendre une entreprise. Compte tenu du positionnement résolument multimédia du Pays de Montbéliard, un soutien particulier aux entreprises NTIC s'impose (cf § 2.1).

Nombreuses PME / PMI seront fragilisés dans les années à venir par le départ en retraite de leur dirigeant / actionnaire principal. Afin de favoriser leur transmission, des actions destinées à assurer une meilleure mise en relation entre cédants et repreneurs seront mises en œuvre.

### **Mesure A4.1 - Créer et développer des zones d'activités d'intérêt d'agglomération.**

A côté de Technoland, seul parc d'activité à rayonnement régional, une vingtaine de zones secondaires d'activités jalonnent le Pays de Montbéliard. Presque toute sont saturées ; seuls quelques hectares morcelés restent encore disponibles sur plusieurs zones. Beaucoup ne répondent plus aux exigences environnementales (bruits, pollution, risques industriels, circulation de poids lourds, ...) en constante évolution.

Dans ce paysage, il conviendra de soutenir le renouvellement, l'extension ou la création de ces zones de développement local d'intérêt d'agglomération, destinées à accueillir en priorité des projets de taille plus modeste et à assurer une répartition plus équilibrée de l'activité économique sur le territoire du Pays de Montbéliard.

Un schéma de développement des parcs d'activités du Pays de Montbéliard permettra d'identifier ces zones d'activités d'intérêt d'agglomération. D'ores et déjà plusieurs sites ont été repérés et s'inscriront dans l'étude préalable à l'élaboration de ce schéma : une extension de la ZIL du Charmontet à Grand-Charmont, le Parc de l'Aérodrome à Courcelles, le parc du Moulin à Dampierre-les-Bois et Feschés-le-Châtel, le Bas du Boutonneret à Seloncourt, la zone de la Gare à Dasle, les sites d'entrée d'agglomération à Bethoncourt, ...

## **Mesure A4.2 - Développer une offre immobilière adaptée aux PME / PMI**

La création, l'implantation ou le développement des PME locales passent aussi par une offre immobilière adaptée à leurs besoins qui se distinguent souvent de ceux exigés par les groupes sur les grands parcs d'activité en terme de surfaces, de niveaux de prix et de qualité requise.

Pour satisfaire ces besoins spécifiques aux PME / PMI, La Communauté d'Agglomération s'est déjà doté d'un ensemble de bâtiments relais à usage industriel ou mixte (pépinière, hôtels d'entreprises, ...) d'une surface globale de plus de 30 000 m<sup>2</sup>. Cette offre semble aujourd'hui insuffisante. De nouveaux bâtiments seront construits et aménagés pour répondre à des besoins d'implantation et de développement de PMI. Des friches industrielles pourraient être aussi être reconverties pour accueillir de petites unités d'ateliers et de bureaux, à l'image de ce qui a été entrepris avec succès sur le site de la Roche à Bart (Ex friche Peugeot).

## **Mesure A4.3 - Soutenir les actions de dynamisation du tissu de PME / PMI**

Au-delà d'offrir des conditions plus favorables de développement, notamment en matière de capacité d'accueil, la collectivité compte soutenir particulièrement les différentes initiatives conduites par d'autres acteurs dans le domaine de la création, du développement et de l'a transmission de PME /PMI.

Seront notamment ciblées :

- les actions en faveur du regroupement des PME, notamment dans le cadre de la constitution de grappes d'entreprises autour de nouveaux débouchés, de filières nouvelles ;
- Les manifestations commerciales destinées à encourager la diversification des entreprises vers d'autres marchés, d'autres clientèles (Economia, ...) ;
- Les actions de prospection / promotion destinées à favoriser l'émergence de nouvelles filières et la modernisation des équipements publics soutenant ces filières (modernisation de l'abattoir) ;
- Les actions de formation des chefs d'entreprise, à la gestion, au management stratégique, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Les actions de promotion de la création / reprises d'entreprises ;
- Les actions destinées à faciliter la transmission des entreprises.

## **Enjeu B**

**La formation, l'enseignement supérieur,  
les services aux entreprises et le tourisme**

L'économie du Pays de Montbéliard repose fortement sur son industrie de production. Toutefois, la modernisation, la diversification et la tertiarisation de cette économie dépendent également de l'essor d'activités et de fonctions qui participent au développement des entreprises, ou constituent un environnement et un accompagnement favorables à leur évolution.

### **La formation, l'enseignement supérieur et la recherche**

En premier lieu, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche deviennent aujourd'hui des composantes essentielles pour garantir la mutation d'une économie industrielle où les niveaux de qualification requis s'élèvent régulièrement, où les techniques utilisées, en constante évolution, exigent des connaissances spécifiques, et où la recherche accompagne au plus près la production par le biais des transferts de technologie. En cette matière, le Pays de Montbéliard a engagé récemment une politique très volontariste qui joue un rôle essentiel pour l'implantation locale de fonctions stratégiques de l'industrie et des services qui lui sont liés. Cette politique atteint désormais un seuil suffisant pour faire naître une véritable vie étudiante au sein de l'agglomération.

### **Le tourisme**

Le tourisme est avec le multimédia l'un des deux domaines de diversification retenus dans le Projet d'Agglomération. Cette activité économique encore modeste dans le Pays de Montbéliard peut connaître des développements plus importants et constituer un corollaire à l'économie industrielle en investissant plus encore d'une part, le champ de la culture scientifique technique et industrielle, et d'autre part celui du tourisme urbain d'agrément. En développant le tourisme, le Pays de Montbéliard souhaite tirer profit de sa notoriété et de ses acquis en matière d'automobile et culture scientifique technique et industrielle, et ainsi offrir un nouveau gisement d'activités et d'emplois relevant du secteur tertiaire : hôtellerie-restauration et autres modes d'hébergement, services aux touristes (circuits accompagnés, ...).

### **Les activités sportives, culturelles et de loisirs.**

Le sport, la culture et les loisirs génèrent aujourd'hui une activité importante qui va de la pratique locale jusqu'à la consommation de masse. L'agglomération, pour accompagner le renforcement de son attractivité résidentielle, doit être en mesure de proposer une offre diversifiée et adaptée : développer les qualités d'usage des sites ouverts auxquels les pratiques actuelles des habitants ont déjà assigné une vocation d'espaces d'aménité, abriter des activités associatives, développer à partir d'autres équipements des spectacles et des prestations sportives de haut niveau.

### **Les services marchands et le commerce**

Enfin, l'économie du commerce et des services de l'agglomération rayonne sur l'ensemble du bassin de vie. Les diverses modalités de la consommation exigent de faciliter l'intégration de ces activités sur le territoire pour développer une offre attractive.

## **Axe B1 - Développer l'apprentissage, l'enseignement supérieur, la recherche, et la vie étudiante.**

Depuis 1990, le District Urbain, puis la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard ont fait du développement conjoint de l'apprentissage et de l'enseignement supérieur l'une de leur première priorité, dans le but de favoriser l'accès d'un plus grand nombre de jeunes à l'emploi direct à travers un processus qualifiant d'une part, aux études supérieures d'autre part. Cette double action ayant également pour objectif de conforter et diversifier le pôle économique, de renforcer l'attractivité du territoire.

Sur le volet apprentissage la CAPM a, en accord avec le conseil Régional de Franche-Comté, assuré la maîtrise d'ouvrage de la création de 3 centres de formations d'apprentis sur le site de Champvallon à Béthoncourt. Celui-ci accueille aujourd'hui 700 apprentis du CAP au BTS.

Sur le volet universitaire, la CAPM a assuré la construction sous maîtrise d'ouvrage déléguée par l'Etat, du pôle de l'Université de Franche-Comté à Montbéliard et mené une politique active de soutien au développement des formations (réalisation d'études d'opportunité en lien avec l'Université, soutien au fonctionnement...) et de la recherche (équipements des laboratoires, création d'allocations de recherche...).

Ce soutien, mené de front avec l'aide apportée au développement de l'Université de Technologie de Belfort/Montbéliard, a contribué à l'accueil sur le campus des Portes du Jura de près d'un millier d'étudiants répartis dans des filières générales (Deug, licence/maîtrise) ou technologiques et professionnelles (DUT, IUP, DESS). Les principaux secteurs professionnels identifiés du pôle sont en enseignement comme en recherche : les matériaux et les surfaces, le génie de l'environnement, les technologies de l'Information et le Multimédia.

La période 2000-2006 couverte par le Contrat d'Agglomération se situe sur deux contrats quadriennaux de l'Université de Franche-Comté et de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard. Ces contrats concernent tant l'enseignement (et le développement de certains projets par l'apprentissage) et la recherche que la vie étudiante.

La CAPM entend dans ces deux domaines favoriser et accompagner les initiatives prises ou envisagées par ces établissements sur son territoire.

### **Mesure B1.1 - Renforcer l'offre de formation par l'apprentissage**

Cette mesure est destinée à encourager l'orientation des jeunes vers des secteurs porteurs d'emplois comme l'artisanat, le BTP et l'industrie. Elle comprend deux volets principaux :

- le développement de la capacité d'accueil des centres de formation d'apprentis du Pays de Montbéliard regroupant les formations industrielles gérées par l'ADFP/AFPI sur le site qui sera libéré par le LP et le Collège la Pierre Martin à Grand-Charmont.

Cette opération copilotée avec le Conseil Régional de Franche-Comté, collectivité compétente et en lien avec le Rectorat (SAIA) sera complétée par le transfert sur le site de l'AFPA, limitée jusqu'alors dans son développement par l'exiguïté du site de la rue Jules Grosjean.

Le développement du CFA Interprofessionnel et de l'antenne du CFA Régional du BTP sur le site de Béthoncourt sera permis par une mise à leur disposition des locaux libérés par le CFAI.

- Le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur avec notamment :
  - Le projet d'Institut Universitaire des Métiers lié à l'ouverture du DUT « Gestion Administrative et Commerciale » (également prévu en formation initiale classique) qui est né de la volonté d'orienter vers les métiers d'encadrement des secteurs de l'artisanat du BTP et de l'industrie des jeunes bacheliers généraux ou professionnels à qui sera donné une double compétence, de gestion, commerciale et managériale d'une part, spécifiquement métier d'autre part.
  - L'ouverture d'un plus grand nombre de formations supérieures par l'apprentissage.  
A titre d'exemple, celle prévue en 2004 du DUT « Génie des Télécommunications et Réseaux ».

## **Mesure B1.2 - Renforcer l'offre de formation, de recherche et de transfert de technologie supérieure en conception et innovation**

Le Pays de Montbéliard a la chance d'être l'un des deux sites de conception du groupe Peugeot-Citroën Automobile puisqu'il rassemble dans son service DPTA tous les concepteurs de la plate forme 2 (véhicules moyen de gammes) commune aux deux marques. Cette direction qui compte près de 4 000 personnes sur le site de Sochaux constitue un creuset d'emplois de niveau technicien supérieur et plus encore ingénieur ce dernier constituant aujourd'hui l'essentiel des embauches.

Par ailleurs, la modification radicale des méthodes d'achat des grands groupes, débouchés naturels des nombreux équipementiers du pôle automobile Franche-Comté/Alsace implique l'introduction massive, notamment chez les fournisseurs de rang 2 et les bureaux d'études, de personnel formé aux techniques de la co-conception à distance et de la supply-chain.

L'ouverture récente par l'UTBM (septembre 2003) du DESS Innov'acteur sur le campus des Portes du Jura à Montbéliard constitue l'un des premiers éléments d'un ensemble qui à travers la concertation avec les Universités devrait permettre l'ouverture progressive d'une licence professionnelle « multimédia et industrie » par l'IUT et la création d'un nouveau département de l'UTBM orienté sur la conception numérique.

Les activités de recherche et de transfert de technologies correspondantes seront développées dans le cadre des projets « visio-concept » et Simusens (Voir mesure A1.3).

## **Mesure B1.3 - Favoriser l'intégration des formations supérieures du Pays de Montbéliard aux standards et réseaux européens.**

Le contrat d'établissement 2004/2007 de l'Université de Franche-Comté est principalement marqué par la mise au standard européen du « Licence Mastère Doctorat » de l'offre de formation de cet établissement.

Cette transformation constitue un enjeu majeur pour le développement du campus de l'Université de Franche-Comté à Montbéliard, comme d'ailleurs à Belfort.

L'évolution vers le haut des formations (Licences et Licences Professionnelles pour les DEUG et les DUT, Mastères pour les IUP/DESS) présentes sur ces sites, nécessite un effort collectif de renforcement humain et matériel des laboratoires de recherche qui supportent les formations (UFC/ISTI, CREST, FEMTO, LBE)

La décision prise au CPER de l'ouverture du DUT Gestion Administrative et Commerciale doit par ailleurs, dès que possible, être confirmée par le Ministère de l'Education Nationale.

Les nécessaires opérations que constituent le développement de l'UTBM initié par la création de la plate forme du Lermps sur le campus des Portes du Jura (voir B1.2) et l'évolution vers le haut de l'offre de formation de l'Université de Franche-Comté renvoie à la concertation entre les établissements d'enseignement supérieur, le Ministère et les collectivités territoriales partenaires.

En outre, l'intégration des formations supérieures du Pays de Montbéliard aux réseaux européens prendra notamment la forme d'un collège européen au développement local, qui offrira aux cadres territoriaux des Etats membres de l'Union un lieu d'échanges, d'expériences et de formation supérieure diplômante en matière de mise en œuvre des fonds structurels européens.

## **Mesure B1.4 - Créer les conditions d'une véritable vie étudiante.**

Malgré les efforts déjà consentis en matière d'accueil des étudiants avec la création d'une résidence, d'un restaurant et d'un gymnase universitaire, l'animation du campus des portes du Jura tout comme l'insertion des étudiants dans la Cité restent largement des objectifs à atteindre. Les voies pour y parvenir nécessiteront de mobiliser tant des moyens d'investissement que de fonctionnement.

Au chapitre des constructions, la réalisation de la seconde tranche de la maison de l'Étudiant apparaît comme une priorité avec la création de locaux pour le service universitaire de médecine préventive, la cellule universitaire d'information et d'orientation, les services sociaux du Crous... mais aussi les associations étudiantes, voire de petits services marchands si leur viabilité apparaît possible.

Sur le Campus, le Crous a donné son accord de principe pour la gestion d'une nouvelle résidence universitaire d'une capacité de 60 T1, de Montbéliard. Cette construction est nécessitée par l'élargissement géographique de l'aire de recrutement des formations du pôle universitaire résultant notamment de l'ouverture de seconds et troisièmes cycles originaux sur le plan national.

Des conditions d'accueil spécifique des étudiants étrangers seraient par ailleurs à même de renforcer le rayonnement international des formations supérieures ouvertes à Montbéliard.

Au delà de ce volet « construction » d'autres mesures doivent être prises en lien avec les établissements et le CROUS pour favoriser une meilleure intégration des étudiants dans la ville, et notamment pour favoriser les pratiques culturelles, associatives sportives... Les moyens nécessaires au fonctionnement et à l'animation de la Maison de l'Étudiant seront à rechercher et à mettre en place.

## **Axe B2 - Renforcer l'offre touristique du Pays de Montbéliard**

La volonté de diversifier l'économie locale a conduit à envisager des domaines d'intervention privilégiés. Le Projet d'Agglomération retient le tourisme comme l'un des secteurs d'activités qui mérite un engagement fort sur le Pays de Montbéliard.

Ce domaine connaît en France un développement régulier et aborde un large éventail de thèmes (loisirs, culture, écologie, sciences et techniques,...). La constitution d'une offre publique attractive produit un effet de levier sur l'activité privée et enrichit la notoriété de l'agglomération. Enfin, le tourisme est pourvoyeur d'emplois tertiaires qui font défaut à l'économie locale.

Malgré de réels atouts, la fréquentation touristique du Pays de Montbéliard reste modeste. Les équipements, activités et manifestation qui ont déjà su mobiliser un public indiquent les thèmes où les potentialités locales peuvent être plus richement exploitées.

- l'invention, l'innovation et la maîtrise des techniques, en particulier dans le cadre des processus de production industriels
- l'écologie ludique nourrie par des approches à la fois scientifiques et artistiques dans le cadre environnemental remarquable de l'agglomération
- la singularité culturelle et historique autour du Château et du centre ancien de Montbéliard, témoignages du passé alémanique de l'ancienne principauté.

La stratégie retenue met clairement en relation le développement de nouveaux produits touristiques et l'aménagement du territoire. Un effort particulier sera fait sur les thèmes de la culture scientifique technique et industrielle et de l'écologie ludique dans le vaste espace qui traverse l'agglomération du Sud Ouest au Nord Est : Doubs aval, Allan et Savoureuse. Autour de quelques équipements ou aménagements-phares, plusieurs sites remarquables du Pays de Montbéliard peuvent offrir des lieux et des activités de loisirs qui compléteront l'offre proposée. Le territoire visé est celui de la « coulée verte et bleue » qui parcourt le Pays de Montbéliard par les vallées du Doubs en aval, de l'Allan et de la Savoureuse et s'intègre à un ensemble plus vaste dénommé « infrastructure verte et bleue ».

### **Mesure B.2.1 - Renforcer l'offre touristique dans le domaine de la culture scientifique et technique en lien avec l'histoire et l'économie industrielle du Pays de Montbéliard**

Deux points d'ancrage sont d'ores et déjà identifiés : les étangs de la Savoureuse, au nord, dans la continuité de la base de loisirs nautique et sur la coulée verte qui relie Belfort à Montbéliard ; la presqu'île du Mont-Bart, entre le port de Montbéliard sur le canal du Rhône au Rhin, et l'Allan, dans le prolongement du parc technologique du Près la Rose. Dans ce dernier lieu, l'ambition du Pays de Montbéliard est de développer un vaste projet mariant arts, sciences et culture, et qui allie équipements et aménagements autour du thème des sciences, des technologies et de la mobilité, dans un environnement paysager de grande qualité.

Ainsi, la politique de développement touristique participera à l'effort global en faveur de l'environnement, de l'écologie et du cadre de vie. Afin de bénéficier de l'appui de concepteurs et d'aménageurs pour mieux définir le programme d'intervention qui verra le jour, la Communauté d'Agglomération a engagé en 2003 une procédure d'étude et de définition. Ce travail assurera en 2004 une vision d'ensemble et s'attachera en particulier à la presqu'île du Mont-Bart.

Autour des étangs de la Savoureuse et la plaine de Sochaux, des aménagements ludiques et pédagogiques pourraient compléter l'offre de la base de loisirs de Brognard.

Les réflexions porteront également sur le concept de Maison de l'Environnement, équipement qui constituerait le centre d'un réseau d'équipements de découverte de sites secondaires où seraient présentées la nature et les activités humaines qui lui sont liées. Deux seraient d'ailleurs à créer, à l'issue d'une étude d'opportunité :

- une maison de l'arbre, pour promouvoir la préservation des vergers et des paysages de coteaux qui ponctuent l'agglomération
- une ferme pédagogique, reflet d'une agriculture périurbaine présente et que la CAPM entend maintenir pérenne.

### **Mesure B.2.2 - Aménager, animer et sécuriser les lieux ouverts destinés aux loisirs**

Par son patrimoine historique ou ses qualités environnementales, le Pays de Montbéliard possède plusieurs sites remarquables qui accueillent régulièrement promeneurs et visiteurs : le centre historique et le Château de Montbéliard, le Mont Bart, le Théâtre romain de Mandeure et ses abords, le Pont Sarrazin à Vandoncourt, ... Ces sites ponctuent l'agglomération et constituent un maillage du territoire. Des aménagements de mise en valeur sont à prévoir pour améliorer l'offre de loisirs de proximité, le paysage et compléter ainsi l'attractivité touristique de l'agglomération.

La convergence d'un public important sur certains lieux exige d'en garantir la sécurité soit par des aménagements, soit par une présence à vocation préventive. Le développement de cette offre (parcours santé, sentiers de découverte, aménagement de belvédères pour l'interprétation du paysage, parcs, ...) donnera lieu à divers aménagements ou petits équipements de loisirs, ainsi qu'à des animations permettant une pratique encadrée de multiples activités.

Les aménagements envisagés constitueront également le support de manifestations et d'évènements propres à renforcer la notoriété et l'image du Pays de Montbéliard. Au-delà du Réveillon, du marché et des lumières de Noël, ou encore de la grande exposition d'été un large public pourra ainsi découvrir les ressources de l'agglomération,....



### **Axe B3 - Constituer une stratégie d'agglomération en faveur des activités sportives, et de loisirs, renforcer et adapter l'offre d'équipements sportifs et événementiels.**

Le Pays de Montbéliard couvre un territoire assez vaste où se côtoient des espaces citadins et des villages à caractère rural. Le rayonnement des activités et le maillage des équipements en matière de culture, de sport et de loisirs constituent des éléments importants pour l'attractivité et la cohésion du territoire. Si les réalisations dépendent de maîtrises d'ouvrage diverses et doivent au mieux satisfaire les besoins locaux, seule une stratégie d'agglomération permet d'assurer la complémentarité des offres et de favoriser le fonctionnement en réseau.

A l'échelle du Pays de Montbéliard, un état des lieux des équipements est en cours de réalisation. Il constituera une base de référence pour déterminer la répartition la plus adaptée des activités. L'agglomération assume déjà la gestion et l'entretien de certains lieux sportifs ouverts et pourrait entreprendre quelques réalisations supplémentaires dans le but de répondre à des demandes effectives et de répartir l'offre sur l'ensemble du territoire.

Au regard des attentes des populations et des possibilités des associations qui proposent déjà des activités, des créations ou des améliorations doivent être réalisées en matière d'équipement.

Le Pays de Montbéliard s'intègre à cet égard dans l'ensemble plus large que constitue le bassin de vie de l'aire urbaine. Certaines activités ou productions ne peuvent trouver leur pertinence qu'à cette échelle. Le grand équipement sportif et événementiel envisagé au Contrat de Plan à l'échelle de l'aire urbaine Belfort – Montbéliard – Héricourt – Delle trouvera sa place sur le Pays de Montbéliard.

### **Axe B4 - Accompagner le développement des services marchands et du commerce.**

Le développement du commerce et des services marchands à la population se fait depuis plusieurs années sous deux modes principaux : sur des sites dédiés accueillant la grande distribution ou dans les centres villes et centres bourgs pour le commerce traditionnel. Le Pays de Montbéliard possède trois grands sites de grande distribution. La zone d'Audincourt est assez ancienne et entre dans une phase de renouvellement qu'il sera sans doute nécessaire d'accompagner par des aménagements de qualité. A proximité, l'Espace Lumière accueille des activités de loisirs et de l'hébergement. La zone de Montbéliard –Pied des Gouttes continue de progresser mais arrive bientôt à son seuil définitif. Les liaisons avec l'appareil situé en continuité sur Exincourt et avec le site des Gros Pierrons où devraient entre autre s'implanter des activités tertiaires sont à prévoir. Enfin, la zone de Bethoncourt – Montbéliard reste presque exclusivement limitée à l'hypermarché.

Les demandes récurrentes plaident en faveur d'un développement maîtrisé renforçant l'offre sur ce secteur qui devraient bénéficier de nouveaux programmes de logements et d'une meilleure desserte. En tout état de cause, le devenir de ces trois sites doit être pensé de manière concerté afin d'éviter les concurrences et les relocalisations inutiles.

Le commerce de centre ville a considérablement évolué. Le linéaire commercial des deux principaux centres-ville de Montbéliard et Audincourt peuvent encore s'étendre à la faveur de restructurations urbaines intéressantes : rue Clémenceau à Montbéliard et sur l'îlot Baladin ou rue A. Briand à Audincourt.

## **Enjeu C**

### **L'habitat, le développement urbain et les transports**

## Introduction

Le projet d'agglomération du Pays de Montbéliard souligne l'impérieuse nécessité de renforcer l'attractivité de l'agglomération pour fixer les populations sur le territoire local et accompagner une politique dynamique de développement économique.

Cet objectif se traduit nécessairement par l'organisation du développement urbain car si il a répondu à certaines attentes des entreprises et des habitants, l'éclatement de la ville a nui à la lisibilité du territoire et met en péril sa cohérence.

En outre, le renforcement de l'attractivité du Pays de Montbéliard repose sur sa capacité à promouvoir un habitat adapté aux besoins de l'ensemble des populations. Il convient donc de développer, renouveler et diversifier l'habitat.

De plus, le Pays de Montbéliard souhaite accompagner l'amélioration de la qualité des logements par le développement d'équipements et de services offerts aux personnes. Performance scolaire, prise en charge de la petite enfance, loisirs, animations culturelles, sécurité, tranquillité, infrastructures sportives sont autant de désirs que l'agglomération se propose de combler.

L'amélioration de la qualité de vie est également liée à la gestion des transports. L'éclatement du Pays de Montbéliard est favorable aux déplacements et des infrastructures importantes sillonnent son territoire. Toutefois, des améliorations demeurent nécessaires pour assurer la desserte de l'ensemble de l'agglomération et diversifier les possibilités de déplacements pour s'adapter aux moyens et aux envies des habitants.

Pour répondre à ces enjeux, différentes stratégies et outils de planification ont été mis en place ou sont en cours d'élaboration :

- Le Schéma de Cohérence Territorial,
- Le Plan de Déplacements Urbains,
- Le Programme Local de l'Habitat,
- Le Grand Projet de Ville,
- Le Plan de Renouvellement Urbain,
- Le Contrat de Ville...

Ainsi, les projets liés à l'enjeu «C» l'habitat, le développement urbain et les transports sont déclinés en quatre axes :

- Axe C1** Renouveler le parc locatif public, développer et diversifier un habitat de qualité dans son environnement.
- Axe C2** Répondre aux besoins de la population en matière d'habitat spécifique et de services de proximité.
- Axe C3** Favoriser les déplacements en transports collectifs et en deux roues.
- Axe C4** Contribuer à la structuration des voies de transports et veiller à leur intégration dans le tissu urbain.

## **Axe C1 - Renouveler le parc locatif public, développer et diversifier un habitat de qualité intégré dans son environnement.**

Les mutations sociales et urbaines des trois dernières décennies permettent aujourd'hui à certains d'avoir le choix de leur lieu de résidence et aboutissent au contraire à l'impossibilité de ce choix pour d'autres. Elles ont contribué à créer des déséquilibres au sein même du territoire de l'agglomération.

L'application, dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2000-2006, du Programme Local de l'Habitat adopté définitivement en 2001, matérialisera une politique du logement ambitieuse visant à pallier ces dysfonctionnements et à donner au Pays de Montbéliard une attractivité résidentielle à la hauteur de son attractivité économique.

Cette volonté est avant tout celle de restaurer la cohésion du territoire, par une intervention lourde sur des quartiers ou des secteurs qui se situent hors du marché de l'habitat et qui doivent pouvoir redevenir des quartiers de l'agglomération à part entière, que les habitants qui n'y résident pas traversent ou fréquentent pour telle ou telle activité, et où, à plus long terme, s'installer redeviendra un choix.

D'ici 2006, l'intervention sur ces quartiers est la première priorité des politiques locales de l'habitat. Elle a nécessairement pour corollaire une action forte auprès des ménages habitant aujourd'hui ces quartiers dans des logements de faible qualité, parfois sur-occupés, ou dans des conditions qui nuisent à la tranquillité du voisinage : l'action publique à engager doit permettre de venir à bout de ces difficultés et de permettre à ces ménages d'accéder à des logements adaptés situés dans le quartier d'origine ou en dehors.

D'autre part, le Pays de Montbéliard souffre d'une production insuffisante de logements, qui rend difficile le maintien du nombre d'habitants à son niveau actuel : 121 000 habitants.

Relever le défi de l'attractivité résidentielle c'est également aider à offrir sur le marché du logement des produits qui correspondent aux attentes des populations susceptibles, alors qu'elles viennent travailler dans le Pays de Montbéliard, d'y emménager aussi.

C'est pourquoi, parallèlement à la requalification des quartiers d'habitat social, une politique foncière nouvelle permettra d'alimenter l'offre en logements. La constitution de réserves foncières pour l'habitat sera orientée à la fois vers les périmètres à urbaniser et vers les centres anciens des villes et villages de l'agglomération. L'enjeu des années qui viennent est en effet d'appuyer d'une part le développement de nouveaux quartiers en soutenant des opérations d'aménagement ambitieuses en matière de qualité urbaine et de contribuer d'autre part à dynamiser les centres anciens en mobilisant les logements hors normes, les immeubles vacants ou les friches urbaines pour la mise sur le marché d'une offre élargie de logements de qualité, adaptée aux nouveaux besoins : personnes âgées ou handicapées, étudiants, famille nombreuses.

En aval de cette politique foncière, dont la Communauté d'Agglomération assumera une part significative, les communes développeront chacune les projets correspondant à leurs spécificités et au renforcement de leur identité respective.

## **Mesure C1.1 - Renouvellement urbain sur les sites prioritaires : remettre sur le marché les quartiers d'habitat social.**

Un enjeu majeur pour le Pays de Montbéliard est de diversifier le parc de logements sociaux et réintégrer les quartiers d'habitat social dans le fonctionnement urbain général.

### **le grand projet de ville**

Le grand projet de ville est limité à 4 sites comprenant 5 quartiers (Petite-Hollande, Champs-Montants, Champvallou- Les Fougères, les Buis). Des moyens financiers spécifiques sont réservés par les différents partenaires pour concentrer les efforts sur ces sites selon des modalités précises.

### ***Démolitions***

la démolition est un levier qui permet de résoudre des situations urbaines ou sociales difficiles : densité, hauteur, concentration de typologies particulières (grands logements par exemple, ou coexistence de petits et grands logements). C'est également une réponse dans un projet urbain pour un meilleur fonctionnement du quartier, une meilleure ouverture sur l'extérieur par exemple. Ce sont environ 740 logements qui pourront être démolis d'ici 6 ans dans le cadre du GPV.

### ***La réhabilitation***

Elle s'inscrit dans une démarche de qualité, en associant les habitants, voire en répondant à leurs attentes particulières (c'est-à-dire que les travaux internes au logement pourront être adaptés aux demandes de chaque ménage).

### ***Restructurations / changement d'usage***

certaines restructurations induiront des interventions lourdes :

- modifications de la structure des logements et de leur typologie ;
- modifications de la structure même de l'immeuble : écrêtements, ouvertures, création de balcons, modification de la modénature générale de l'immeuble...

Le changement d'usage permettra l'introduction de nouvelles fonctions et activités au sein des quartiers. Il pourra s'agir de services publics, de locaux associatifs, ou d'activités. Ces nouvelles fonctions pourront également être introduites par construction ad hoc de locaux ou en extension.

### ***La construction neuve***

la construction neuve sera envisagée au sein même des quartiers en tant qu'outil de recomposition urbaine et sociale.

### ***Les autres sites***

Sur les autres sites (14 sites inscrits au Contrat de ville) l'intervention de la communauté d'agglomération est plus ciblée et concerne les opérations de démolition déjà programmées.

### ***Les logements-foyers***

Il s'agit d'adapter certains logements-foyers aux nouveaux besoins des résidents vieillissants. La CAPM peut accompagner la politique du Conseil Général en ce qui concerne l'accueil des populations âgées migrantes dans le parc AMAT (une dizaine de studios serait nécessaire).

## **Mesure C1.2 - Renouveler le parc social en dehors des sites prioritaires et rééquilibrer la répartition et le peuplement du parc social public.**

L'objectif de construction de logements sociaux est de 160 par an afin de maintenir globalement la place du parc social dans l'agglomération.

La répartition de ces logements neufs vise à atténuer les disparités identifiées entre les communes du Pays de Montbéliard sans pour autant tendre vers un taux uniforme de logement social. Les propositions de répartition s'appuient sur les principes suivants :

- favoriser l'offre nouvelle en diffus ;
- dégager une offre nouvelle dans les opérations d'urbanisme à destination d'habitat ;
- s'assurer de la mixité public/privé/, social/intermédiaire, au sein de chaque opération.

Un tiers des nouveaux logements sociaux seront destinés au logement de personnes à faibles ressources. Parmi ceux-ci les logements d'intégration dont la production est essentielle pour les raisons suivantes :

- les situations de grande précarité sont en augmentation, en dépit des signes de croissance économique ;
- le constat d'une offre diversifiée mais insuffisante sur certains segments ;
- la nécessité d'une offre alternative au parc situé dans les immeubles collectifs des grands quartiers sensibles.

La part de logements d'intégration destinés à loger des personnes cumulant difficultés économiques (ressources inférieures à 60% du plafond HLM) et difficultés sociales devrait représenter un minimum de 10%. Ils permettront notamment le desserrement des ménages inaptes à un habitat collectif et de contribuer à diminuer certains comportements asociaux.

Sur le Pays de Montbéliard, une estimation chiffre à plus de 150 le nombre de ménages nécessitant un logement adapté. Un dispositif de type MOS (maîtrise d'oeuvre sociale) adaptée, proche du terrain, partenariale est mise en place à compter du 4ème trimestre 2003. Son rôle est de définir le projet de relogement avec le ménage, de prospecter avec les communes les opportunités foncières et immobilières pouvant répondre à ces projets, et de s'assurer avec les bailleurs de la faisabilité de l'opération. Ce dispositif gagnerait à ce que la CAPM s'assure de la maîtrise foncière de terrains ou immeubles en vue de la réalisation de ces logements.

La CAPM participe aux objectifs quantitatifs de réalisation de PLA-I en subventionnant les opérations de construction neuve ou d'acquisition - amélioration.

### Mesure C1.3 Favoriser la construction immobilière et promouvoir un aménagement de qualité des espaces dédiés à l'habitat.

Afin de construire 560 logements par an (correspondant à l'objectif de maintien de la population), les communes doivent ouvrir à l'urbanisation près de 30 hectares par an. L'urbanisation de ces secteurs doit répondre à des exigences autant quantitatives que qualitatives et suivre certains principes :

- le parc de logements adapté aux attentes actuelles des ménages étant peu important, la construction d'une nouvelle génération de logements bien intégré à leur environnement urbain est devenu indispensable ;
- la réponse à la demande locative privée ne doit pas pénaliser l'accession (ni le secteur HLM) ;
- la consommation d'espace doit être limitée et la densification et le renouvellement des centres de l'agglomération privilégiés.
- la viabilisation de ces zones à urbaniser devra s'échelonner dans le temps.
- l'ouverture de lotissements doit être assujettie au respect de critères qualitatifs.
- une grande qualité d'habitat est possible à condition d'avoir recours à l'imagination, à la recherche et à l'expérimentation.
- la qualité doit devenir le maître-mot du Pays de Montbéliard. Son image étant relativement dévalorisée, toute nouvelle initiative doit présenter un niveau de qualité supérieur afin d'attirer une population qui serait tentée de s'installer hors de l'agglomération.

La maîtrise du foncier est un enjeu stratégique pour organiser l'urbanisation des zones de développement à vocation d'habitat. L'intervention de la communauté d'agglomération permettra la maîtrise des terrains en appui aux communes sous condition de la reconnaissance de l'intérêt communautaire et de la définition des modalités d'intervention de la CAPM.

Pour renforcer le caractère urbain de l'agglomération tout en veillant à un développement maîtrisé, la répartition devrait tendre à renforcer la production des logements en individuel groupé (180 en individuel pur, 90 en individuel groupé, 290 en collectif).

Il sera procédé à un repérage des projets des communes. Chaque situation sera étudiée, principalement sur deux aspects : la notion de qualité architecturale, urbaine et environnementale et les difficultés rencontrées par la commune.

La Communauté d'Agglomération pourra intervenir par le biais du portage foncier, en apportant une aide financière en minorant le coût du foncier au moment de sa rétrocession ou encore en réalisant directement une partie des travaux de l'opération selon ses domaines de compétence.

*Pour assurer que l'ensemble des acteurs de l'habitat et de renouvellement urbain  
une recherche de qualité sera recherchée par une promotion des lieux  
et de qualité suffisante  
fortiori (comme est le cas de la pierre) dans un monde urbain et habituel.  
Cet effort de coopération sera le cas de ce projet pour renforcer  
le habitat à 100% en appuyant au plan de*

## **Mesure C1.4 - Poursuivre l'amélioration du parc existant et mettre en valeur le cadre urbain par des aménagements d'espaces publics et la requalification des friches urbaines.**

La Communauté d'Agglomération peut œuvrer pour l'attractivité du Pays de Montbéliard en contribuant à la production de logements dans le tissu urbain existant. Cette action globale concerne plusieurs types d'interventions :

### **La transformation des friches**

La mutation que connaît le pays de Montbéliard se traduit dans son paysage par l'abandon ou la déqualification progressive de certains sites. Les entreprises se délocalisant à proximité des axes de transport laissent derrière elles des locaux d'activité et d'entrepôt généralement anciens et difficilement réappropriables. Le risque est que ces espaces souvent déjà déqualifiés engendrent des processus de dévalorisation rapides et importants sur tout l'environnement. Au contraire ces espaces peuvent être des leviers du renouvellement et de la recomposition urbaine selon un projet de reconquête conjointe des communes et de la communauté. Les choix seront donc faits en fonction des atouts du territoire et des risques qu'ils encourent (déqualification, vétusté, nuisances...). Localiser la maison des syndicats du Pays de Montbéliard à Audincourt, sur le site d'anciens bâtiments d'un foyer-logement, aux abords immédiats d'une résidence sociale, est un choix qui, par exemple, s'inscrit dans cette cohérence. La requalification de la friche jouxtant le site de la Roche à Bart, le devenir de l'annexe de l'hôpital à Grand-Charmont, l'élaboration d'une politique de requalification du quartier des Forges à Audincourt sont également à l'étude en vue d'actions à entreprendre à court terme.

### **La requalification d'établissements d'enseignement**

Outre les établissements qui conserveront une vocation liée à l'enseignement (LP la Pierre Martin à Grand Charmont), certains équipements devront être requalifiés en raison de leur cessation d'activités : collège des Tales à Valentigney...

### **La requalification des centres**

Le renouvellement en tissu urbain existant est une opération complexe de réhabilitation, de restructuration ou de changement d'usage. Les efforts de requalification des centres anciens ou îlots dégradés doivent être poursuivis par les communes avec l'aide de la communauté d'agglomération qui peut prendre la forme de la prise en charge partielle des études, des frais de conception pour les petites communes et une aide financière pour la réalisation de travaux ainsi qu'en prenant en charge l'intervention avec un opérateur spécialisé.

### **La conquête des délaissés d'OPAH**

Le parc ancien, malgré le succès de trois OPAH intercommunales présente encore des délaissés, c'est-à-dire une fraction du parc vétuste et parfois inhabité. Il s'agit de réhabiliter le parc privé et de faire en sorte que les nouvelles réhabilitations soient une réponse aux nouveaux besoins des ménages. Les conclusions de l'étude diagnostic permettront de mieux cibler la prochaine OPAH intercommunale (personnes âgées, copropriétés de plus de 20 logements).



### **Opération façades**

Les campagnes d'incitation au ravalement des façades ont porté leurs fruits et contribué à l'amélioration du paysage urbain. Cependant, pour obtenir un plus large impact sur le paysage urbain et améliorer l'attractivité du Pays de Montbéliard, il est nécessaire de toucher plus largement les opérations de construction, de réhabilitation et de ravalement ainsi que les différents acteurs de la construction (propriétaires-occupants, bailleurs, candidats à l'accession - réhabilitation, entreprises ...) et d'intervenir plus tôt dans le processus de réhabilitation. L'intervention de la CAPM doit dans ce sens être non seulement maintenue mais renforcée.

### **La valorisation des entrées de ville et d'agglomération**

L'objectif est d'améliorer l'image et mettre en évidence l'identité par un traitement qualitatif et harmonieux des entrées de ville qui sont une vitrine de l'agglomération.

### **Gestion urbaine de proximité**

Les habitants des quartiers conçoivent l'entretien de leur quartier comme un signe de reconnaissance et de respect. Il a parfois été négligé du fait de l'investissement que cela représente et des dégradations plus fréquentes.

La mise en valeur du cadre urbain et l'amélioration du parc existant conduit à prévoir pour la CAPM une enveloppe financière spécifique.

## **Axe C2 - Répondre aux besoins de la population en matière d'habitat spécifique et de services de proximité.**

L'attractivité résidentielle ne relève pas seulement de la qualité du logement. Faire le choix d'habiter dans le Pays de Montbéliard dépend aussi de nombreux services de la vie quotidienne et des loisirs que les ménages recherchent maintenant.

- La politique de l'habitat est également fortement liée à la politique de transports et de déplacements. La mutation de la ville moderne tient en grande partie à la mobilité accrue des personnes : les lieux de vie, de travail, de relations sociales, de loisirs sont différents et l'amélioration des modes de transports et des infrastructures ont en ce sens profondément modifié le mode d'habiter. Pour les populations « captives », sans moyen de locomotion, l'accès à la ville, à l'emploi aux services et aux équipements passe par une offre de services de transports publics adaptée en termes de trajets, de plages horaires, et de tarifs.
- La Communauté d'Agglomération est déjà fortement engagée dans le Plan de Déplacements Urbains, qui allie l'amélioration des liaisons routières sur le territoire de l'agglomération, le développement de liaisons douces (voies cyclables), et l'amélioration de l'offre en transports publics, et qui en ce sens participe à la politique de l'habitat.
- La mise en œuvre du PLH, si elle émane d'une volonté forte de la CAPM, ne peut se faire sans un partenariat étroit avec ceux qui font la ville et ceux qui y habitent : les organismes logeurs en particulier avec lesquels il faut coproduire des projets qui répondent aux enjeux d'équilibre du territoire, et qui respectent les contraintes propres à ces organismes, les entreprise à travers leurs représentations consulaires, qui bâtiront la ville de demain, en respectant les exigences urbanistiques et environnementales qui participent de l'attractivité d'un territoire, les habitants premiers concernés, qui verront leurs quartiers se transformer.

La qualité de ce partenariat sera un atout important pour permettre aux élus de faire les choix, décliner des projets cohérents, et créer une dynamique de l'habitat tant encore nécessaire dans le Pays de Montbéliard.

L'étude de PLH a permis de préciser et de quantifier les objectifs à atteindre.

Les fiches récapitulantes les dispositifs communautaires d'intervention, approuvées par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2002 précisent les objectifs, les moyens et les modalités de réalisation des projets. La hiérarchisation de ces projets est un élément fondamental pour répondre aux enjeux d'équilibre. Il conviendra en ce sens de mesurer, pour chaque projet, sa contribution à la structuration du territoire, au renouvellement urbain, ainsi qu'à l'amélioration de l'image et de l'attractivité du Pays de Montbéliard.

## Mesure C2.1 - Développer les services à l'enfance

Au dernier recensement, les enfants de 0 à 9 ans étaient au nombre de 13 419, représentant 11% de la population de l'agglomération.

Grâce à de nombreuses initiatives communales, et à une activité associative importante le Pays de Montbéliard s'est peu à peu doté de services et d'équipements de proximité. Cependant, les services à l'enfance restent très insuffisants au regard des besoins.

Or, ces besoins devraient aller en croissant, puisque les objectifs du Programme Local de l'Habitat portent sur l'accueil d'environ 5000 ménages supplémentaires d'ici 10 ans. On peut estimer que cela entraînera l'arrivée d'un millier d'enfants de 0 à 9 ans.

### **On observe par ailleurs un regain de natalité depuis 1998.**

Dans ce contexte, le développement de services à l'enfance, qui demeure à l'initiative des communes, apparaît comme un enjeu important pour stabiliser les ménages, et pour permettre aux femmes de rechercher un emploi.

Pour les enfants de moins de 3 ans, le mode de garde se répartit entre les crèches collectives ou familiales, les assistantes maternelles agréées, la garde à domicile, et les halte garderies. Or, la CAPM est dans ce domaine nettement sous équipée, comparée aux territoires voisins et au niveau national.

Les enfants de 3 à 11 ans sont scolarisés et les besoins portent principalement sur la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

De nombreux efforts sont recensés depuis 2000 dans plusieurs communes de l'agglomération pour offrir ce service aux familles. On constate toutefois que la majorité des dispositifs qui fonctionnent actuellement concerne les grands quartiers d'habitat social. Certes, la population enfantine y est plus nombreuse, mais la démarche comprend également un accompagnement scolaire ou l'aide aux devoirs dans une approche éducative et de lutte contre les exclusions sociales et scolaires.

Le reste de l'agglomération affiche encore un retard certain pour l'accueil d'enfants en temps scolaire et hors scolaire.

Enfin, l'accueil du mercredi ne concerne encore que 8% des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire.

L'aspect financier n'est pas un facteur à négliger. Jusqu'à 3 ans, les aides de la CAF pour la garde d'enfants minimisent beaucoup les dépenses. Au-delà, elles peuvent représenter un coût important pour les foyers actifs à faibles ressources

Une réponse quantitative aux besoins actuels et futurs, comportant un effort particulier sur l'accueil collectif, l'accueil périscolaire, et la restauration scolaire constitue un premier niveau d'ambition. Cependant, l'attractivité du Pays de Montbéliard implique aussi que cette offre soit modulable : il faut pouvoir répondre aux demandes urgentes, par exemple de personnes venant de trouver un emploi par exemple ; il faut également prendre en compte le contexte de l'emploi local, avec notamment le mode de travail en horaires décalés, ou le travail en week-end.

## Mesure C2.2 - Adapter l'habitat aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées

**Même si, à l'initiative d'acteurs privés ou publics, de nombreux établissements pour personnes âgées ont vu le jour ces dernières années, l'offre en faveur des personnes âgées est tout juste suffisante dans le Pays de Montbéliard. Elle ne pourra en aucun cas suffire au vieillissement attendu de la population. Il est donc important d'anticiper l'avenir en prévoyant dès maintenant d'accroître la capacité d'accueil adaptée à une population, dont un nombre important aura plus de 75 ans.**

Parallèlement nombre de personnes âgées ne souhaitent pas quitter leur logement, et il est important de développer des services à domicile qui permettent de retarder l'âge d'entrée dans une structure adaptée, pour une personne âgée et le maintien dans son logement pour une personne handicapée. Les services à domicile sont d'un bon niveau dans le Pays de Montbéliard, mais peuvent cependant être améliorés, en particulier sur les créneaux des nouveaux services à la personne (courses, dépannage, animation...).

Le maintien dans un logement pour une personne âgée ou handicapée passe également par l'adaptation ergonomique de son logement. Les bailleurs sociaux devront s'engager dans une politique d'adaptation du logement des personnes âgées de leur parc. En effet, 3.2% des personnes référentes des ménages locataires ont plus de 80 ans et 17% ont entre 60 et 80 ans.

D'autre part, même si les résultats du dernier recensement ne permettent pas d'évaluer la population âgée ou handicapée résidant dans le parc privé, la requalification de ce parc doit faciliter le maintien ou l'accès à un logement pour les personnes âgées ou handicapées, surtout lorsque ces logements sont situés près des commerces et des services.

Le vieillissement des personnes migrantes doit également faire l'objet de solutions adaptées. Aujourd'hui les foyers AMAT ont adapté leur parc à cette population, et les solidarités familiales des familles maghrébines assurent une prise en charge de leurs aînés, mais des solutions adaptées devront être trouvées pour répondre aux besoins futurs.

A travers le PLH, la CAPM développera une politique ambitieuse de logements et de services en direction de personnes âgées ou handicapées, qui s'inscrira dans la logique du schéma gérontologique du département du Doubs, de façon à assurer une cohésion à l'échelle du territoire départemental.

## Mesure C2.3 - Aider à l'insertion économiques des personnes en difficultés, garantir la tranquillité et prévenir la délinquance

Malgré un contexte économique un peu plus favorable que dans d'autres régions françaises, une partie de la population de l'agglomération connaît de réelles difficultés d'accès à l'emploi. En particulier, le taux de chômage des jeunes est préoccupant : 28% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans. Le contexte économique local induit un important recours à l'intérim. Le taux d'emploi précaires est de 26%.

Les quartiers d'habitat social sont davantage touchés que le reste de l'agglomération par les situations de non emploi ou de précarité.

L'évolution du marché du travail reste fortement tributaire de l'emploi offert par le centre de production de Sochaux, qui joue un rôle de locomotive sur l'ensemble de la filière automobile, soit sur environ la moitié des emplois locaux.

Les politiques mises en oeuvre depuis plusieurs années, afin de faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont très éloignées doivent être poursuivies, en particulier à travers le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et grâce à l'action de terrain des services publics de l'emploi, notamment la Mission Locale, afin :

- De poursuivre la réduction du chômage féminin.
- De favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, en leur donnant les moyens de se qualifier davantage.
- D'agir sur les freins à l'accès à l'emploi : santé, transport, logement, autonomie sociale, problèmes psychiatriques.
- De réduire le taux de chômage des habitants des quartiers d'habitat social.

Il s'agit donc :

- D'élargir la mobilisation des acteurs économiques
- De maintenir la cohérence des interventions publiques au plan local
- De continuer à soutenir les acteurs de l'insertion (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaires d'insertion, chantiers d'insertion, associations, organismes de formation)
- D'organiser la coordination de dispositifs existants pour accompagner efficacement les publics ciblés dans une démarche globale d'insertion.

La politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes conduite à l'échelle de l'agglomération est elle aussi facteur de sécurité et de tranquillité.

Elle vient en parallèle d'une politique éducative et préventive d'agglomération, menée dans le cadre du Contrat de Ville, au titre des conventions d'application thématiques « Education jeunesse » et « Culture », ainsi que du second Contrat Local de Sécurité, signé début 2003.

Les démarches de prévention menées à l'échelle de l'agglomération sur les questions de santé, ou de comportement visent à redonner individuellement et collectivement les règles éducatives les plus élémentaires à des publics parfois en manque de repères, et à ramener une certaine tranquillité et une cohésion sociale.

Il s'agit en effet de pouvoir proposer aux publics d'âge scolaire et aux familles en difficulté de s'inscrire dans une démarche de réinsertion et de prévention, comme aux adolescents ou jeunes adultes sortis du système scolaire, à la frange de la délinquance ou déjà repérés par les services de justice.

La Communauté d'Agglomération contribue à ces démarches qui visent à renforcer la cohésion sociale du territoire à travers les dispositifs de la politique de la ville : contrat de ville, GPV, PLIE, CLS..

## **Mesure C2.4 - Organiser l'accueil des gens du voyage. La loi Besson de mai 1990 donne l'obligation aux communes de plus de 5 000 habitants de disposer d'une aire d'accueil pour les gens du voyage**

**La Communauté d'Agglomération a en charge l'aménagement des aires, dont le foncier doit être mis à disposition par les communes concernées. Elle soutient également le fonctionnement des aires, qui reste à la charge des communes.**

L'objectif d'une politique d'accueil des gens du voyage est :

- d'offrir des espaces répondant aux besoins, et notamment une aire de grand passage d'environ 3 hectares, puisque l'agglomération se situe sur les voies de communication qu'empruntent les gens du voyage lors des grands rassemblements évangéliques et familiaux, une fois par an.

La contribution du Pays de Montbéliard au schéma départemental d'accueil des gens du voyage permettra ainsi à court terme la création de 3 aires d'accueil supplémentaires et d'au moins une aire de grand passage.

- d'harmoniser l'accueil des gens du voyage à l'échelle d'un territoire vaste, comprenant le territoire de Belfort et le département du Doubs, afin que l'offre en direction d'une population par essence très mobile soit la plus cohérente possible.

## **Axe C3 – Favoriser les déplacements en TC et en 2 roues**

Le Plan des Déplacements Urbains de la CAPM a été adopté le 23 octobre 2000. L'analyse de la problématique globale des déplacements a conduit à la détermination de 5 enjeux majeurs pour le pays de Montbéliard : service public et intégration sociale, structuration du territoire, qualité de vie, environnement, optimisation des coûts. Trois axes forts d'intervention ont été déterminés pour y répondre :

- Favoriser la mise en œuvre de projets de qualité par une labellisation des chantiers, garantissant une concertation préalable des acteurs concernés par les projets et une prise en compte globale de la problématique déplacements.
- Créer un axe structurant de TC visant à assurer une liaison rapide entre les principaux pôles de l'agglomération. Ses conséquences positives se mesureront au regard des 5 grands enjeux identifiés :
  - il favorisera, en termes de couverture géographique, de rapidité, d'efficacité, et même de confort, ce quart de la population du Pays de Montbéliard qui n'a pas accès à l'automobile ;
  - il contribuera à structurer l'agglomération le long d'un axe aussi clairement lisible que l'A36. Cette offre nouvelle, à la fois plus complète et plus attractive réduira l'emprise de l'automobile sur l'espace public ;
  - une plus grande efficacité et une fréquentation en hausse se traduiront naturellement par une optimisation de la dépense publique et une plus grande attractivité du service ;
  - le développement du transport collectif est toujours synonyme de réduction des nuisances sonores et atmosphériques.
- Réaliser un réseau cyclable structurant à l'échelle de l'agglomération

En effet, le Pays de Montbéliard a choisi de faire du développement de son réseau cyclable un axe fort du PDU. Ce projet qui répond à plusieurs des enjeux identifiés, est également un précieux facteur d'attractivité pour une agglomération qui considère le tourisme comme l'un des axes de son développement économique.

### **Mesure C3.1 – Rendre le réseau TC plus performant**

L'axe structurant TC vise à assurer une liaison rapide entre les principaux pôles de l'agglomération (habitat, équipements, commerces et services). L'articulation de l'axe avec le réseau sera assurée par une connexion rapide à deux plates formes d'échanges l'une aménagée à Montbéliard Acropole (avec coordination à prévoir avec la gare SNCF), l'autre à Audincourt, place du Temple.

Un service rapide de TC desservira les principaux pôles de l'agglomération le long de l'axe structurant. Cette desserte rapide pourra s'accompagner d'innovations en terme de services pour l'utilisateur (transport en soirée, offre à la demande, système d'aide à l'information, tarification spéciale, billetterie...).

L'axe structurant et le réseau de bus du Pays de Montbéliard seront articulés avec l'ensemble de l'offre de transport public à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.

Le dispositif ne peut fonctionner qu'après la création d'un pont entre Audincourt et Valentigney pour soulager le futur pôle de correspondance du Centre d'Audincourt.

### **Mesure C3.2 – Favoriser l'intermodalité des transports**

Sa mise en œuvre est dès à présent lancée par des actions concrètes coordonnées et complémentaires qui débutent simultanément :

- Dans la partie Sud de l'agglomération, le désengorgement du centre ville d'Audincourt, deuxième ville de l'agglomération, est indispensable pour permettre une meilleure desserte TC au centre d'échange vers lequel convergent 50 % des lignes du réseau. Cela passe par la refonte des plans de circulation d'Audincourt et Valentigney, l'attribution d'un sens de circulation du pont F. MITERRAND aux seuls TC et la création d'un nouveau pont enjambant le Doubs pour canaliser la circulation de transit Nord/Sud sur les seuls axes principaux de l'agglomération.
- Dans la partie entre Montbéliard et Audincourt, entre les deux centres d'échange TC, la requalification de la voie principale de liaison (RD34) se programme avec des priorités TC aux carrefours, des arrêts de bus sur chaussée et surélevés. Des itinéraires piétons/cycles à la continuité assurée sont étudiés en parallèle. La création d'un site TCSP se poursuit, avec diverses études pré-opérationnelles, entre Montbéliard Centre/Hôpital, Montbéliard Centre/Petite Hollande, Zone Gros Pierrons/Exincourt, Audincourt/ancienne voie SNCF...
- Les secteurs moins denses et plus ruraux de l'agglomération font l'objet d'une étude prospective sur les systèmes innovants de transports à la demande, de même que la création d'une offre TC lors de manifestations ou événements particuliers.

Promouvoir l'intermodalité des transports dans le Pays de Montbéliard est indissociable d'une réflexion à l'échelle de l'Aire Urbaine ; la desserte inter-agglomérations comme celle des grands équipements ou des principales zones d'emploi font l'objet de réflexions partagées au sein du SMAU pour lancer des études communes : enquête ménage, coordination des horaires, cohérence d'une offre TC à l'échelle d'Aire Urbaine, simplification et homogénéisation de la billetterie (cf. carte orange), recherche avec l'Université autour des véhicules moins polluants et des transports innovants.

De même, l'implantation à moyen terme d'une gare TGV a suscité la recherche, à l'échelle d'Aire Urbaine, de solutions partenariales et innovantes pour ses accès, sa desserte et son développement.

### **Mesure C3.3 – Mise en œuvre du schéma directeur de pistes cyclables**

Le PDU a fixé des objectifs d'aménagement de 25 kilomètres de voies cyclables d'ici 2006 pour la CAPM, et autant pour les communes. Ainsi, dans sa séance du 17/12/2001, le Conseil de Communauté s'est doté d'une compétence nouvelle : la mise en œuvre d'un réseau primaire structurant de pistes cyclables, reliant les communes entre elles, charge à elles de créer des réseaux communaux se connectant à l'infrastructure cyclable primaire. Un programme pluriannuel de travaux a été établi pour répondre à cet objectif.

Parallèlement, la CAPM a créé, en étroite concertation avec les communes, le Département et la DDE, un guide de référence pour l'élaboration de voies cyclables afin d'harmoniser l'action de tous les gestionnaires de voirie.

### **Axe C4 – Contribuer à la structuration des voies de transports et veiller à leur intégration dans le tissu urbain**

Le développement du territoire passe par la réalisation de projets d'infrastructures, déjà identifiés, et corollaires d'autres aménagements, notamment l'échangeur Sud de Voujeaucourt, la RN19, la Transjurane.

Par ailleurs, la résorption de points singuliers et la nécessaire requalification de voiries traitées comme des routes en cœur d'agglomération ont été soulignées dans le PDU, et des actions correctives sont à entreprendre.

L'élaboration du DVA, initié par l'Etat et dont une partie des études est sous maîtrise d'ouvrage CAPM (hiérarchisation du réseau et simulation) permettra de mieux connaître pour rendre plus lisible le réseau de desserte de proximité d'agglomération et inter-agglomérations.

A l'horizon 2003-2006, l'évolution des infrastructures principales est illustrée par trois principaux projets :

- la mise à 2X3 voies de l'A36 sous maîtrise d'ouvrage SAPRR et la création d'un boulevard urbain pour le trafic intercommunal (RD437/RD34) ;
- la réalisation de la liaison entre l'échangeur Sud sur l'A36 et la RD437, offrant au passage des perspectives de développement de la zone d'activité des Hauts de Mathay ;
- la mise en œuvre d'une première tranche fonctionnelle de la liaison Nord qui permettra de relier toute la partie nord/nord-est de l'agglomération à des équipements majeurs, tel l'hôpital, à la Haute Saône et aux communautés de communes de l'ouest. Cette liaison sera par ailleurs l'appui central au développement du nord agglomération.



## **Enjeu D**

### **Environnement/espaces naturels/paysage**

Le projet d'agglomération 2000-2020 posait les bases de la réflexion stratégique en matière de gestion de l'environnement en ces termes : "valoriser les qualités environnementales du territoire, réaménager les espaces déqualifiés, assurer les ressources énergétiques, protéger des nuisances du risque d'inondation, diversifier les transports et déplacements, améliorer la qualité du cadre de vie."

Depuis plusieurs documents thématiques ont été produits pour répondre à ces préoccupations et proposer des pistes d'action :

- Charte environnement
- Plan paysage
- Recensement des milieux naturels remarquables dans l'agglomération
- Plan des déplacements urbains
- Schéma directeur d'assainissement.

L'objectif est de promouvoir un développement durable du territoire, garant de la qualité de vie et de l'attractivité du Pays de Montbéliard. Depuis plus de 20 ans, le DUPM s'était déjà engagé dans des politiques novatrices dans les domaines de l'eau, des déchets, de la qualité de l'air. L'élaboration de la charte de l'environnement et du plan paysage ont montré l'évolution des préoccupations vers une gestion globale et à long terme de l'environnement, dans une politique cohérente à l'échelle de l'agglomération, et incluant des domaines encore peu explorés par la CAPM, aussi diversifiés que la gestion des milieux naturels, la promotion des énergies renouvelables, une démarche ISO 14001 dans les zones d'activités à créer, le développement d'actions de sensibilisation et de communication, ou la recherche de la haute qualité environnementale dans les constructions.

Les projets propres à l'enjeu "D", environnement, espaces naturels, paysages et agriculture sont développés autour de 4 axes principaux :

- Axe D1 – Protection contre les crues et gestion des inondations. Aménagements des rives – Infrastructures Verte et Bleue**
- Axe D2 – Plan paysage et milieux naturels**
- Axe D3 – Politique des déchets**
- Axe D4 – Eau et assainissement**

## **Axe D1 - La gestion des risques.**

Il n'y a pas d'industries à haut risque dans le Pays de Montbéliard. Les activités industrielles peuvent cependant générer des pollutions auxquelles l'extension de démarches ISO 14001 peuvent remédier. Par contre des risques liés aux accidents sur les voies de transports sont recensés.

Concernant les risques naturels, le Pays de Montbéliard est confronté périodiquement à des inondations et a besoin de mieux connaître les régimes des rivières afin de prévenir les effets des crues. Une véritable politique de prévention et de gestion des inondations est à promouvoir.

Par ailleurs, quelques sites identifiés en milieu urbanisé présentent des risques d'instabilité (glissements de terrain) ou d'éboulements : une meilleure connaissance de ces risques et la mise en œuvre de mesures pour les maîtriser et protéger les habitants concernés seront à prévoir.

### **Mesure D1.1 - Risques naturels : promouvoir une véritable politique de prévention et de gestion des inondations.**

La protection contre les crues des cours d'eau constitue depuis longtemps une préoccupation de la CAPM.

De nombreux projets ont été réalisés dans ce cadre que ce soit sur le Doubs avec des aménagements de seuils déjà anciens à Arbouans ou à Mandeuve ou plus récemment avec la création des bassins d'écrêtement des crues sur l'Allan et la Savoureuse.

L'action de la CAPM vient compléter la démarche conduite par l'Etat de mise en place des PPRI. Elle vise à réduire l'aléa inondation dans les lieux habités afin que les communes exposées soient moins souvent inondées. Cette démarche ne s'applique qu'à la protection des sites déjà urbanisés et n'a bien évidemment pas pour objet de permettre l'ouverture à l'urbanisation de secteurs naturellement inondables.

Aujourd'hui, plusieurs études sont en cours :

- Expertise des bassins d'écrêtement des crues de l'Allan et la Savoureuse ;
- Mesures conservatoires concernant les bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse ;
- Schéma de gestion des inondations de la vallée de la Feschotte ;
- Protection des lieux habités des communes riveraines de l'Allan à l'aval de Montbéliard ;
- Protection du quartier de la Prairie à Montbéliard.

Mais, une gestion intégrée du risque inondation ne se limite pas à la réalisation de bassins de rétention et à la construction de digues de protection locales. D'autres actions doivent venir compléter ce dispositif :

- réduction de la vulnérabilité de l'habitat inondable ;
- maintien d'accès routiers hors d'eau afin d'assurer la sécurité civile, de préserver certaines activités économiques et de garantir les fonctions vitales pour l'agglomération ;
- prévision des crues à partir d'un modèle pluie/débit, seul capable de permettre une prévision avec fiabilité et une antériorité correspondant complètement à l'attente sociale des populations ;
- culture du risque pour laquelle la CAPM va jeter les bases, dès cette année, d'un observatoire des inondations afin de conserver une trace précise des inondations pour alimenter une base de données pour les générations futures.

Ainsi, la CPAM a-t-elle prévu en 2003 l'installation de « balises passives » dans tous les secteurs exposés de l'agglomération. L'ensemble de ces enjeux a conduit les services de la DIREN à présenter un programme intégré de gestion du risque inondation pour l'Allan et la Savoureuse dans le cadre de l'appel à projet lancé par Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable auprès des préfets coordonnateurs de bassin. Celui-ci a été retenu avec une quinzaine d'autres au plan national.

### **Mesure D1.2 - Autres risques naturels.**

Le dossier départemental des risques majeurs a identifié plusieurs falaises ou marnes en pente présentant des risques de chutes de pierres ou de glissements de terrain, à Audincourt, Bart, Exincourt, Hérimoncourt et Sainte Suzanne. Ces sites sont urbanisés et la sécurisation des populations concernées doit faire l'objet d'une programmation concertée entre les communes, la CAPM, la protection civile et les services d'Etat. De même, plusieurs sites dans l'agglomération ont fait l'objet d'une exploitation minière par le passé. Des puits et des galeries subsistent et des effondrements ponctuels peuvent se produire. Il est important de les sérier et les reporter dans les documents d'urbanisme (PLU notamment).

### **Mesure D1.3 - Risques technologiques et humains.**

Les activités industrielles peuvent générer des pollutions qu'il s'agit de prévenir. Pour ce faire :

- Les nouvelles zones d'activités économiques prévues à court et moyen terme s'inscriront dans une démarche de développement durable ISO 14001. De même, la poursuite de l'établissement de conventions de rejets aux réseaux EU des effluents industriels est plus que jamais à l'ordre du jour, tant pour la protection des milieux naturels, que pour l'assurance de qualité des boues urbaines, valorisables en agriculture.
- La gestion des déchets issus des activités artisanales et industrielles notamment DTQD sera à encourager à l'échelle de l'aire urbaine, notamment par la création d'une déchetterie spécifique pour les PME et artisans.

## **Axe D2 - Préserver et gérer les milieux naturels, maintenir la biodiversité, mettre en valeur le paysage et maintenir une agriculture périurbaine.**

Le Pays de Montbéliard est marqué par une activité industrielle importante. Irrigué par de nombreuses rivières, il possède pourtant des milieux naturels identifiés, des zones humides de qualité, auxquels l'urbanisation a largement tourné le dos, mais qu'il s'agit maintenant de reconnaître pour les préserver, rétablir des continuités, et maintenir, voire conforter les biodiversités existantes.

Quant au Plan Paysage de l'agglomération, partie intégrante de la Charte Communautaire de l'environnement, il est porteur d'enjeux essentiels : pour valoriser le cadre de vie, constituer un outil fédérateur des approches paysage dans les démarches de planification, valoriser le patrimoine et les spécificités locales, et accompagner les évolutions en donnant de la cohérence aux actions entreprises localement.

## **Mesure D2.1 - Préservation et gestion des milieux naturels – maintien de la biodiversité.**

La CAPM est engagée, sur les territoires qui lui appartiennent, dans une démarche de gestion des milieux naturels ; elle a en outre fait procéder lors de l'élaboration de la charte communautaire de l'environnement à un inventaire des principaux sites naturels. Ceux-ci se composent principalement :

- De sites humides et vallées inondables, tout particulièrement la basse vallée de la Savoureuse mais aussi l'Allan, le Doubs, le vallon des Jonchets...
- D'espaces forestiers de toutes tailles, grandes forêts périphériques de Feschés-le-Châtel, Etupes ou bois du Parc à Montbéliard,
- De coteaux secs, la côte de Champvermol entre autres, et espaces prairiaux.

Pour les prochaines années, l'objectif de la CAPM est d'améliorer la connaissance de ces espaces afin d'être en mesure d'en assurer ou d'en promouvoir une bonne gestion. Celle-ci sera conduite dans deux directions privilégiées. La préservation et la reconquête de la qualité écologique de ces milieux sera recherchée notamment en favorisant leur interconnexion et les liens avec les espaces naturels périphériques afin qu'ils puissent assurer des fonctions de corridors biologiques. La valorisation de ces espaces sera entreprise lorsqu'elle ne sera pas susceptible de nuire à leur qualité biologique ; l'ouverture des milieux forestiers et le développement des aménités seront recherchés.

## **Mesure D2.2 - Mise en œuvre du plan paysage.**

La plan paysage de l'agglomération du pays de Montbéliard a pour objectif la valorisation du cadre de vie des populations locales et l'attractivité du territoire. Il est la marque d'une recherche de qualité dans l'aménagement urbain.

Trois pistes d'intervention y sont essentiellement recensées :

- Préserver la diversité du paysage et valoriser l'imbrication des espaces naturels, urbains et ruraux,
- Affirmer les grandes continuités paysagères des 7 vallées, mettre en réseau les sites remarquables,
- Mettre en scène le patrimoine urbain et individuel le long des grands axes, et traiter les espaces du quotidien.

Afin qu'il y ait cohérence entre le projet de développement de l'agglomération qui s'élabore aujourd'hui et le paysage de demain plusieurs actions s'engagent. Le projet de "coulée verte et bleue" dont les études sont lancées permettra sur le long terme une requalification paysagère des vallées prenant en compte la problématique spécifique du maintien et de l'aménagement des zones inondables. Les points hauts de l'agglomération qui constituent autant de belvédères potentiels que de lieux soumis à la vue tels le fort du Mont Bart, le fort Lachaux, la Côte de Champvermol...font partie des projets prioritaires ; ils sont des symboles importants de la réappropriation du paysage par les habitants de l'agglomération. Les vergers sont caractéristiques des coteaux sud-est de l'agglomération. ; leur conservation, voire leur extension, est envisagée au travers du projet de maison des vergers qui touche simultanément au paysage, à la sensibilisation à l'environnement et à l'agriculture.

Ainsi, les actions en faveur du paysage seront fédératrices pour l'agglomération en ce que, accompagnant les mutations, elle touche l'ensemble du territoire, urbain, périurbain et rural.

## Mesure D2.3 - Maintenir une agriculture périurbaine

La Communauté d'Agglomération a conduit au cours de l'année 2003 une étude sur l'économie agricole dans le pays de Montbéliard. Celle-ci conclut à la nécessité de renforcer les structures foncières, à l'utilité de mettre en place des circuits courts de distribution et à l'intérêt de la pluriactivité. Ainsi, des démarches de remembrement pourraient être prochainement lancées et la création d'un point de vente directe pour les agriculteurs est envisagée. En lien avec le projet de sensibilisation à l'environnement, la création d'une maison des vergers et d'une ferme pédagogique par diversification d'une exploitation existante sont programmées. Ces réalisations s'intégreront au réseau d'équipements constituant la Maison de l'environnement. Outre sa fonction pédagogique, cette ferme pourrait avoir en charge la gestion de certains espaces naturels, prairies de fauche ou de pâturage.

## Axe D3 - Déchets : poursuivre les objectifs de valorisation maximale, s'inscrivant dans le plan départemental de gestion des déchets.

Dès 1992, le DUPM s'engageait dans une démarche de collectes sélectives afin de détourner de l'incinération une part des produits recyclables. En 1995, il signait une convention "programme de durée" avec ECO EMBALLAGE et procédait à des investissements lourds en matière de collectes sélectives en apport volontaire, étendues aux 90 communes extérieures clientes de l'UIOM. Un centre de compostage de déchets verts, une chaîne de tri des flacons, 4 déchetteries étaient ainsi créés. Les directives du ministère de l'environnement, reprises dans les objectifs du plan d'élimination des déchets, affichent 50 % de valorisation matière dans le traitement des déchets. Pour ce faire, la fiabilisation et la valorisation du compostage des déchets verts, l'homologation du compost produit, la valorisation des mâchefers issus de l'UIOM en techniques routières, l'évolution et la mise aux nouvelles normes à horizon 2005 de l'UIOM sont proposés au prochain contrat d'agglomération. S'y ajoutent l'optimisation des circuits de collectes d'OM, la recherche de solutions concertées pour traiter les déchets inertes du BTP et les DIB. La poursuite des actions de sensibilisation et de communication est plus que jamais nécessaire.

### Mesure D3.1 - Déchets. Les projets qui favorisent la valorisation

Plusieurs projets à court terme traduisent cette volonté d'aller de l'avant en matière de valorisation des déchets :

- Un site de co-compostage boues/déchets verts assurera la hausse des capacités de compostage des déchets verts, tout en offrant une solution de valorisation aux boues issues de STEP
- Concernant les collectes sélectives, le succès de fréquentation de la première déchetterie installée dans l'agglomération conduit à l'agrandir en capacité et à la restructurer pour assurer un meilleur accueil et une sécurité plus grande pour les usagers.
- L'UIOM devra connaître à une échéance de 4 ans des évolutions importantes, tant en terme d'amélioration du traitement des fumées pour répondre à la directive européenne fixant des échéances à fin 2005, qu'en terme de fonctionnement de l'outil 365 jours/365 pour éviter des mises en CET lors des arrêts techniques et pour absorber la totalité des encombrants incinérables broyés. La chaleur produite sera convertie en électricité et revendue, permettant d'atténuer les coûts à la tonne incinérée.
- Une aire de valorisation des mâchefers pour une utilisation en techniques routières, complètera le dispositif de valorisation optimale à l'UIOM.
- Les installations de points Recyclage se poursuivront au rythme d'une dizaine par an, permettant aux habitants de les avoir à disposition à proximité de leurs domiciles. La promotion des composteurs individuels dans les maisons particulières, permettant de soustraire la partie fermentescible des OM, sera reconduite.

Enfin l'ensemble de ces actions ne saurait être cohérent sans un programme pluriannuel de sensibilisation et de communication autour de la préservation des ressources et de l'importance du geste de tri auprès de la population.

## **Axe D4 - Protéger l'approvisionnement en eau potable, améliorer la collecte et le traitement des eaux usées et promouvoir les techniques alternatives pluviales.**

Située en zone sensible la politique menée par la CAPM dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement se veut globale et cohérente.

De la production et la distribution d'une eau potable de qualité, à la collecte, au traitement puis au rejet en milieu naturel des eaux usées, la collectivité a déjà consenti des investissements importants, notamment dans la fiabilisation et l'extension des réseaux, les mises aux normes des STEP de Sainte-Suzanne, Arbouans et Bavans, l'établissement d'un schéma directeur d'assainissement la valorisation agricole des boues (contrôlées conformes depuis 1988), l'établissement de conventions de rejets EU avec les industriels, la promotion des techniques alternatives de traitement des eaux pluviales...

Ces efforts doivent être encore poursuivis pour respecter les exigences de qualité des eaux et de protection des milieux.

### **Mesure D4.1 - L'eau potable : fiabiliser la ressource et la distribution.**

Les principaux enjeux et défis pour les années à venir sont de remédier à la fragilité d'une source unique de pompage, de poursuivre le maillage du réseau de distribution incomplet, et d'assurer la qualité de l'eau produite suivant les nouvelles normes de potabilité, applicables à échéance 2005. Pour ce faire, plusieurs projets ont été identifiés.

- La fiabilisation de l'usine de production de Mathay, permettra à travers un renouvellement des équipements et du process de répondre aux objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau du 23.10.00
- La création d'une réserve d'eau brute et d'une station d'alerte ainsi que la mise en place de périmètres de protection assureront la continuité de la distribution, même en cas de pollution accidentelle du Doubs à l'amont de la station de pompage.
- Les efforts déjà entrepris de maillage des réseaux de distribution de l'eau potable seront poursuivis afin de conforter la sécurité de l'alimentation en eau potable de la population.
- Des recherches par forages seront entrepris afin d'assurer un potentiel de diversification des ressources, voire d'utiliser des solutions d'approvisionnement alternatives.

Enfin une politique de résorption des branchements plomb est désormais planifiée, à l'issue d'une campagne de diagnostic lancée en 2002.

## **Mesure D4.2 - Les eaux usées : améliorer la collecte et le traitement des EU, pérenniser les filières de traitement des boues.**

L'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées et de la qualité des rejets en milieu naturel sont au centre des actions menées. L'amélioration de la collecte des EU reste un objectif majeur de la CAPM (Taux de collecte visé de 80 %) et passe par une politique d'investissements planifiée, en cohérence avec le schéma directeur d'assainissement. La corollaire en est la production accrue de boues d'assainissement avec la rénovation de la filière de traitement des boues des STEP de Sainte-Suzanne et Bavans, en confortant la valorisation agricole, et en intégrant le traitement des sables et graisse. Cette action débute fin 2003. Par ailleurs, en totale cohérence avec le plan départemental d'élimination des déchets, la création d'une aire de co-compostage boues/déchets verts et d'un parcours pédagogique attenant privilégieront la valorisation matière avec la production d'un concept homologué et offriront un débouché pérenne, tant à la CAPM qu'à des collectivités limitrophes.

La qualité des boues produites, valorisables en agriculture passe évidemment par la poursuite et l'accélération de l'établissement de conventions de rejets dans les réseaux EU des effluents industriels

Enfin, l'effort de mise en conformité des branchements privés sur domaine public sera maintenu et développé, ainsi que les actions de sensibilisation et d'information auprès des habitants.

## **Mesure D4.3 - Les eaux pluviales : maîtriser et réguler les rejets EP au réseau public.**

Le traitement des eaux pluviales fait l'objet d'une politique novatrice et volontaire pour promouvoir des techniques alternatives au "tout canalisé", dans une démarche de développement durable, et en application de la loi sur l'eau.

La promotion des techniques alternatives de traitement des eaux pluviales est déjà mise en œuvre avec la production d'une plaquette explicative ainsi que l'assistance technique de 2 agents de la CAPM, lesquels conseillent aménageurs, lotisseurs et particuliers dans la recherche des solutions optimales suivant la nature des terrains et des projets.



# Les enjeux, axes et mesures

## Récapitulatif

### Enjeu A – le développement économique

#### **Axe A1** *Accompagner le Pôle Automobile dans son développement vers l'excellence*

- Mesure A1.1 Développer la visibilité du Pays de Montbéliard comme pôle d'excellence automobile
- Mesure A1.2 Soutenir la mutation de la filière vers les technologies « produit » de demain et les nouvelles organisations industrielles
- Mesure A1.3 Faciliter l'accès des entreprises de la filière aux outils numériques (et de manière plus générale aux technologies industrielles)

#### **Axe A2** *Impulser l'émergence de nouvelles activités tertiaires*

- Mesure A2.1 Conforter Numérica, Pôle Multimédia de Franche-Comté
- Mesure A2.2 Développer le volet audiovisuel du pôle
- Mesure A2.3 Constituer une offre immobilière adaptée à l'émergence de ces nouvelles activités tertiaires
- Mesure A2.4 Déployer un réseau de télécommunication haut débit

#### **Axe A3** *Développer de nouvelles capacités d'accueil d'entreprises dans des zones d'activités d'intérêt régional, faciliter le maintien des grandes implantations traditionnelles*

- Mesure A3.1 Reconstituer un potentiel foncier pour le développement économique des 20 prochaines années
- Mesure A3.2 Développer l'offre immobilière industrielle
- Mesure A3.3 Animer les zones d'entreprises
- Mesure A3.4 Accompagner la modernisation des sites industriels traditionnels

#### **Axe A4** *Favoriser la création, le développement et la diversification des PME locales*

- Mesure A4.1 Créer et développer des zones d'activités d'intérêt d'agglomération
- Mesure A4.2 Développer une offre immobilière adaptée aux PME / PMI
- Mesure A4.3 Soutenir les actions de dynamisation du tissu de PME / PMI

## **Enjeu B - La formation, l'enseignement supérieur, les services aux entreprises et le tourisme**

### ***Axe B1 Développer l'apprentissage, l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante***

- Mesure B1.1 Renforcer l'offre de formation par l'apprentissage
- Mesure B1.2 Renforcer l'offre de formation, de recherche et de transfert de technologie supérieure en conception et innovation
- Mesure B1.3 Favoriser l'intégration des formations supérieures du Pays de Montbéliard aux standards et réseaux européens
- Mesure B1.4 Créer les conditions d'une véritable vie étudiante

### ***Axe B2 Renforcer l'offre touristique du Pays de Montbéliard***

- Mesure B2.1 Renforcer l'offre touristique dans le domaine de la culture scientifique et technique en lien avec l'histoire et l'économie industrielle du Pays de Montbéliard
- Mesure B2.2 Aménager, animer et sécuriser les lieux ouverts destinés aux loisirs

### ***Axe B3 Constituer une stratégie d'agglomération en faveur des activités sportives, et de loisirs, renforcer et adapter l'offre d'équipements sportifs et événementiels***

### ***Axe B4 Accompagner le développement des services marchands et du commerce***

## **Enjeu C - l'habitat, le développement urbain et les transports**

### ***Axe C1 Renouveler le parc locatif public, développer et diversifier un habitat de qualité intégré dans son environnement***

- Mesure C1.1 Renouvellement urbain sur les sites prioritaires : remettre sur le marché les quartiers d'habitat social
- Mesure C1.2 Renouveler le parc social en dehors des sites prioritaires et rééquilibrer la répartition et le peuplement du parc social public
- Mesure C1.3 Favoriser la construction immobilière et promouvoir un aménagement de qualité des espaces dédiés à l'habitat
- Mesure C1.4 Poursuivre l'amélioration du parc existant et mettre en valeur le cadre urbain par des aménagements d'espaces publics et la requalification des friches urbaines

**Axe C2** *Répondre aux besoins de la population en matière d'habitat spécifique et de services de proximité*

Mesure C2.1 Développer les services à l'enfance

Mesure C2.2 Adapter l'habitat aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées

Mesure C2.3 Aider à l'insertion économique des personnes en difficulté, garantir la tranquillité et prévenir la délinquance

Mesure C2.4 Organiser l'accueil des gens du voyage. La loi Besson de mai 1990 donne l'obligation aux communes de plus 5 000 habitants de disposer d'une aire d'accueil pour les gens du voyage

**Axe C3** *Favoriser les déplacements en TC et en 2 roues*

Mesure C3.1 Rendre le réseau TC plus performant

Mesure C3.2 Favoriser l'intermodalité des transports

Mesure C3.3 Mise en œuvre du schéma directeur de pistes cyclables

**Axe C4** *Contribuer à la structuration des voies de transports et veiller à leur intégration dans le tissu urbain*

**Enjeu D - Environnement, espaces naturels, paysage**

**Axe D1** *La gestion des risques*

Mesure D1.1 Risques naturels : promouvoir une véritable politique de prévention et de gestion des inondations

Mesure D1.2 Autres risques naturels

Mesure D1.3 Risques technologiques et humains

**Axe D2** *Préserver et gérer les milieux naturels, maintenir la biodiversité, mettre en valeur le paysage et maintenir une agriculture périurbaine*

Mesure D2.1 Préservation et gestion des milieux naturels – maintien de la biodiversité

Mesure D2.2 Mise en œuvre du plan paysage

Mesure D2.3 Maintenir une agriculture périurbaine

**Axe D3** *Déchets : poursuivre les objectifs de valorisation maximale, s'inscrivant dans le plan départemental de gestion des déchets*

Mesure D3.1 Déchets : les projets qui favorisent la valorisation

**Axe D4** *Protéger l'approvisionnement en eau potable, améliorer la collecte et le traitement des eaux usées et promouvoir les techniques alternatives pluviales*

Mesure D4.1 L'eau potable : fiabiliser la ressource et la distribution

Mesure D4.2 Les eaux usées : améliorer la collecte et le traitement des EU, pérenniser les filières de traitement des boues

Mesure D4.3 Les eaux pluviales : maîtriser et réguler les rejets EP au réseau public.

# **Contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard**

## **Les fiches du Contrat d'Agglomération**

# Enjeux A

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>ANIMATION ET PROMOTION DU POLE AUTOMOBILE</b>
A e 1	
Mesure 1	
A .1	
Objectifs du projet	<p>Développer la visibilité de la filière automobile montbéliardaise en Europe dans un contexte élargi au Pôle automobile Alsace / Franche Comté Valoriser le Pays de Montbéliard et au delà l'ensemble du Pôle automobile Alsace Franche Comté comme lieu d'excellence industrielle et de réflexion stratégique sur l'automobile</p> <p>Promouvoir le Pôle automobile du Pays de Montbéliard auprès des acteurs de la filière à l'échelle européenne</p>
Descriptif du projet	<p>Organisation d'un événement bi-annuel autour de l'automobile comprenant un colloque internationale sur l'évolution dans l'univers de l'automobile et une convention d'affaires</p> <p>Participation à des salons spécialisés européens en tant qu'exposant (Equip'auto, ...)</p> <p>Mettre en place une stratégie active de communication utilisant les services d'une agence de presse spécialisée (voyage de presse, ...)</p>
Maître d'Ouvrage	CAPM (en partenariat avec Région et Conseil Général du Territoire de Belfort)
Coût Prévisionnel HT	755 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			x	x	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	MOBILIS 2004 – Exposition automobile/entreprises/ savoir-faire / Métiers
2° Semestre	
2005 1° Semestre	Voyage de presse
2° Semestre	Equip'auto
2006 1° Semestre	MOBILIS 2006
2006 2° Semestre	
2007	
2008	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>SOUTIEN A L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE DANS LA FILIERE AUTOMOBILE(fiche générique)</b>
Axe 1	
Mesure 1	

## A1.1

### Objectifs du projet

Aider la filière automobile du Pays de Montbéliard à s'adapter aux évolutions technologiques de l'automobile de demain, à anticiper les ruptures et à demeurer un site d'excellence industrielle

### Descriptif du projet

A partir des différentes études en cours de réalisation (Etude Ernst & Young pour PERFO EST sur les technologies de demain, BBC sur les grappes d'entreprises, Algoé, ...) soutien aux différentes initiatives qui seront portées par des partenaires du Pôle automobile pour tenter de réduire les écarts mis en lumière entre les technologies porteuses et les capacités actuelles du tissu industriel : opération de transferts de technologie, de sensibilisation, formation à de nouvelles technologies, expérimentation de nouvelles technologies, ...

### Maître d'Ouvrage

Collectivités, associations professionnelles, ...

### Coût Prévisionnel HT

1 254 180

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			x	x	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Thème A	<b>RECHERCHE ACTION SUR LES TRANSPORTS A LA DEMANDE</b>
Axe 1	
mesure 1	

## A1.1

### Objectifs du projet

Promouvoir un système de transport à la demande adapté à la fois à la configuration éparpillée et peu dense du territoire et à des besoins spécifiques tels que les déplacements en soirée, des personnes âgées ou à l'occasion d'événements...

### Descriptif du projet

Il s'agit d'un programme de « recherche action » qui devra mettre en place un service quasi instantané aux usagers qui veulent se déplacer en tous points du territoire tout en adaptant la taille des véhicules roulants au nombre de voyageurs. Le projet consiste à :

- 1- Repenser le système global de transport dans lequel les transports collectifs classiques ne seront plus qu'une composante sur les axes dont la fréquentation le justifie et dans lequel le « produit automobile » est intégré.
- 2- Définir et estimer financièrement un service qui puisse desservir les territoires les moins denses et qui permette des déplacements en soirée et ce à moindre coût en s'inspirant éventuellement d'expérimentations réalisées (taxis conventionnés ? Flotte de véhicules en libre service ? Autre ?).
- 3- Développer concrètement une centrale de mobilité dans l'agglomération en considérant la diversité des situations face à la mobilité. Les jeunes ont une autonomie qui dépend largement des possibilités de transport public (sports, loisirs...). Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses et ont besoins de conditions de transport appropriées
- 4- Promouvoir l'innovation à la fois sur les services mis en place, les véhicules et les technologies utilisés (véhicules propres en priorité).
- 5- Construire une vitrine expérimentale dans le cadre de Mobilis dont la prochaine édition est prévue en 2004 et renforcer une notoriété nationale sur ce thème.
- 6- Intégrer le multimédia comme un élément fort du système au service des transports (réservation, informations embarquées, repérage de véhicules, etc..).

Maître d'Ouvrage CAPM

Coût Prévisionnel HT 157 500

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
Troisième trimestre 2003 Premier trimestre 2004 Deuxième trimestre 2004	Phase d'étude pour résoudre les questions de fonds et faire les avancées théoriques nécessaires => cette phase s'accompagnera d'un travail d'enquête permettant la mesure du potentiel et basée sur le choix de « bons indicateurs » ; - Mise en place d'expérimentations temporaires diverses en attendant la définition et le choix du système final.
Troisième trimestre 2004 Premier trimestre 2005 Deuxième trimestre 2005	Invention des réponses possibles et simulation pour tester la viabilité – Développement de la centrale de mobilité - Expérimentations diverses (véhicules et/ou services) en attendant la définition et le choix du système final.
Troisième trimestre 2005 Premier trimestre 2006 Deuxième trimestre 2006	Expérimentation de la mise en œuvre de systèmes à la demande

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>VEILLE SUR LES MUTATIONS DANS L'ORGANISATION INDUSTRIELLE</b>
Axe 1	
Mesure 2	

A1.2

Objectifs du projet

Comprendre et anticiper les mutations dans l'organisation industrielle de la filière automobile

Descriptif du projet

Organisation de missions en Europe de l'Est

Mise en place d'échanges entre les collectivités, site de constructeurs automobiles européens

Missions d'expert

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

300 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	1 <sup>ère</sup> mission d'observation et de prise de contact en Europe de l'Est
2004 1° Semestre	Lancement réseau ville / site de constructeur automobile
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	↓
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	CREATION D'UN SIMULATEUR HAPTIQUE « SIMUSENS »
Axe 1	
Mesure 3	

A1.3

Objectifs du projet

Création d'un simulateur haptique pour la recherche publique et privée sur la conception de poste de travail, poste de conduite de véhicules de transports terrestres et de produits

Donner à Numérica un positionnement à la pointe de la recherche dans le domaine de la simulation numérique

Descriptif du projet

Etude de faisabilité

Acquisition des différents composants existants du simulateur

Développement des outils logiciels permettant d'interfacer ces composants

Transferts du simulateur à Numérica et mise en services pour des équipes de recherche publique et privée, notamment dans le cadre de plans de recherche définis au cours de l'étude de faisabilité

Embauche d'un ingénieur et d'un technicien pour accompagner les chercheurs et les entreprises dans l'utilisation

Maître d'Ouvrage

UTBM (SET)

Coût Prévisionnel HT

1 045 200

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	Etude d'opportunité
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Etude de faisabilité
2004 1° Semestre	Acquisition des composants
2° Semestre	Intégration des composants
2005 1° Semestre	« « « «
2° Semestre	Mise en service dans l'extension de Numérica
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>CREATION DU CENTRE DE RESSOURCES « VISIO- CONCEPT »</b>
Axe 1	
Mesure 3	

A1.3

Objectifs du projet

Création d'un centre de ressources avec services associés, autour de la visualisation en conception, destiné aux entreprises, à la formation et à la recherche universitaire.

Descriptif du projet

Equipement du centre de ressources en 2 phases : outils légers de visualisation type bench – puis mur écran échelle 1 (cad-wall) avec système de tracking permettant l'interaction entre l'utilisateur et les données projetées- logiciels de conception et de visualisation – connexion au réseau ENX pour accès aux maquettes numériques des constructeurs.

Embauche d'un chef de projet et d'un technicien

Organisation de séances de sensibilisation des entreprises à ces technologies

Commercialisation de prestations de services de visualisation en conception sur al base de ces équipements partagés avec la formation UTBM (DESS Inov'acteur, nouvelle filière) et la recherche (M3M/CID)

VISIO CONCEPT sera installé dans la phase 1 au sein de Numérica puis dans la phase des locaux dédiés de 400 m<sup>2</sup> dans l'extension de Numérica (cf fiche projet Extension Numérica)

Maître d'Ouvrage

Université de Technologie de Belfort / Montbéliard

Coût Prévisionnel HT

1 850 000

650 000 euros en équipement (hors locaux) – 400 000 euros en fonctionnement par an soit 1,85 ME sur 3 ans (1 850 000)

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Embauche du chef de projet et technicien
2004 1° Semestre	Equipements Phase 1
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	Equipement Phase 2 et déménagement dans locaux définitifs
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>ANIMATION ET PROMOTION DE NUMERICA</b>
Axe 2	
Mesure 1	

A2.1

Objectifs du projet

Coordonner et animer les différents acteurs NTIC au sein du Centre de Développement Multimédia pour en faire un véritable centre de compétences, de ressources, de transferts dans les 3 axes nouvellement définis à destination des entreprises, des étudiants, des porteurs de projet. Donner à NUMERICA PMFC une reconnaissance nationale et internationale tout en favorisant son appropriation par l'échelon local (grand public notamment).

Descriptif du projet

Organisation de manifestations et d'évènements (réunions, ateliers, conférences etc...)

Participation à des salons (MICAD, ...)

Soutien aux mesures financières dans le cadre d'une politique régionale pour favoriser la création de nouvelles entreprises dans le domaine du contenu multimédia, notamment par des étudiants des filières universitaires liées au Pôle.

Concours pour encourager la création d'entreprises TIC dans le Pays de Montbéliard.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

750 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Pour mémoire : MICAD – Inauguration Numérica – Concours Numérica
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Concours Numérica - Conférences Numérica
2° Semestre	
2005 1° Semestre	Participation au MICAD – Concours Numérica
2° Semestre	
2006 1° Semestre	MICAD – Concours Numérica
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

Enjeu A	<b>ANIMATION ET SENSIBILISATION GRAND PUBLIC SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION ET LE NUMERIQUE (générique)</b>
Axe 2	
Mesure 1	

A2.1

**Objectifs du projet** Le projet vise à sensibiliser et informer le grand public sur la portée et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à travers le numérique. L'objectif est de rendre le grand public acteur des TIC en utilisant la plate-forme Numérica : cartable électronique.....

**Descriptif du projet** Actions spécifiques en direction du grand public.

**Maître d'Ouvrage** CAPM

**Coût Prévisionnel HT** 100 000

**Calendrier de réalisation**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006

	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
<b>2000 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2001 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2002 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2003 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2004 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2005 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2006 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>MISE EN PLACE DE LA « COMMUNAUTE DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES DU PAYS DE MONTBELIARD » (Fonctionnement)</b>
Axe 2	
Mesure 1	

A2.1

## Objectifs du projet

Le projet vise à développer des ateliers d'initiation aux TIC dans 16 sites répartis sur le territoire de la CAPM, avec un haut niveau de qualité. Une agence communautaire de moyens et d'animation dépendant de la CAPM organise l'intervention d'animateurs formateurs multimédia qualifiés pour des ateliers d'initiation à l'usage des plus débutants (initiation à l'ordinateur, à Internet), jusqu'à des usages plus poussés (création de pages web, d'images numériques).

Les services apportés par la CAPM tels que la mise à jour permanente du matériel informatique, la connexion haut débit, la création d'outils de communication et d'outils pédagogiques communs, optimisent l'activité des structures d'accueil.

Des activités de formation sont proposées au travers du PIM (Passeport pour Internet et le Multimédia), l'utilisation des nouveaux moyens de communication pour la télé formation, et de l'activité de formation personnalisée dépendant de l'APP fonctionnant sur l'espace numérique de formation à la Villa Chenevière.

## Descriptif du projet

Aide au développement des points d'accès publics à Internet (Centre culturels, MJC, MPT, ...) par :

- l'intervention d'animateurs multimédia très qualifiés
- la mise à jour progressive du parc informatique
- la prise en charge de la connexion haut débit de l'espace

## Maître d'Ouvrage

CAPM

## Coût Prévisionnel HT

489 375

Fonctionnement : 585 292 Euros TTC sur 3 ans

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
		1 <sup>er</sup> Sept.			31 Août	
		X	X	X	X	

A NOTER :

Le plan de financement mentionné correspond à une première phase 2002/2005 ayant d'ores et déjà bénéficié d'un accord des partenaires concernés. Celui-ci évolue à la marge compte tenu des nécessaires ajustements du projet. Au-delà de 2005 il conviendra d'organiser une nouvelle concertation sur la poursuite de l'activité et son financement.

**Contrat d'Agglomération** Oui - Non

	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
<b>2000 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2001 1° Semestre</b>	Ouverture de la Maison du Savoir (formation et initiation grand public aux TIC) Embauche d'une coordinatrice chargée de développer ce type d'espaces sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
<b>2° Semestre</b>	Inventaire de l'existant en terme de lieux d'accès publics à Internet, et mise au point du projet de déploiement des EPN
<b>2002 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	Intégration de 9 espaces dans la Communauté des EPN. Embauche de 4 animateurs formateurs multimédia. Location de 6 PC sur 3 espaces.  Animation de 60 H/sem d'ateliers d'initiation avec un minimum de 3 personnes, soit 8 280 h/an d'auditeurs minimum. + 125 H/sem d'activités internes aux structures (autres ateliers ou accès libres) soit 5 750 H/an.
<b>2003 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	Intervention de 4 animateurs Emplois Jeunes sur 16 espaces + vacations étudiants. Location de 24 PC sur 9 espaces. Animation de 90 H/sem d'ateliers d'initiation avec 3 personnes minimum soit 12 420 H/auditeur/an minimum
<b>2004 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2005 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2006 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	



Enjeu A	<b>MISE EN PLACE DE LA « COMMUNAUTE DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES DU PAYS DE MONTBELIARD » (investissement)</b>
Axe 2	
Mesure 1	

A2.1

**Objectifs du projet**

Le projet vise à développer des ateliers d'initiation aux TIC dans 16 sites répartis sur le territoire de la CAPM, avec un haut niveau de qualité. Une agence communautaire de moyens et d'animation dépendant de la CAPM organise l'intervention d'animateurs formateurs multimédia qualifiés pour des ateliers d'initiation à l'usage des plus débutants (initiation à l'ordinateur, à Internet), jusqu'à des usages plus poussés (création de pages web, d'images numériques).

Les services apportés par la CAPM tels que la mise à jour permanente du matériel informatique, la connexion haut débit, la création d'outils de communication et d'outils pédagogiques communs, optimisent l'activité des structures d'accueil.

Des activités de formation sont proposées au travers du PIM (Passeport pour Internet et le Multimédia), l'utilisation des nouveaux moyens de communication pour la télé formation, et de l'activité de formation personnalisée dépendant de l'APP fonctionnant sur l'espace numérique de formation à la Villa Chenevière.

**Descriptif du projet**

Aide au développement des points d'accès publics à Internet (Centre culturels, MJC, MPT, ...) par :

- l'intervention d'animateurs multimédia très qualifiés
- la mise à jour progressive du parc informatique
- la prise en charge de la connexion haut débit de l'espace

**Maître d'Ouvrage**

CAPM

**Coût Prévisionnel HT**

50 000

Investissement : 50 000 Euros sur 3 ans

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
		1 <sup>er</sup> Sept.			31 Août	
		X	X	X	X	

A NOTER :

Le plan de financement mentionné correspond à une première phase 2002/2005 ayant d'ores et déjà bénéficié d'un accord des partenaires concernés. Celui-ci évolue à la marge compte tenu des nécessaires ajustements du projet. Au-delà de 2005 il conviendra d'organiser une nouvelle concertation sur la poursuite de l'activité et son financement.

**Contrat d'Agglomération**
 **Oui** - Non

	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
<b>2000 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2001 1° Semestre</b>	Ouverture de la Maison du Savoir (formation et initiation grand public aux TIC) Embauche d'une coordinatrice chargée de développer ce type d'espaces sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
<b>2° Semestre</b>	Inventaire de l'existant en terme de lieux d'accès publics à Internet, et mise au point du projet de déploiement des EPN
<b>2002 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	Intégration de 9 espaces dans la Communauté des EPN. Embauche de 4 animateurs formateurs multimédia. Location de 6 PC sur 3 espaces.  Animation de 60 H/sem d'ateliers d'initiation avec un minimum de 3 personnes, soit 8 280 h/an d'auditeurs minimum. + 125 H/sem d'activités internes aux structures (autres ateliers ou accès libres) soit 5 750 H/an.
<b>2003 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	Intervention de 4 animateurs Emplois Jeunes sur 16 espaces + vacations étudiants. Location de 24 PC sur 9 espaces. Animation de 90 H/sem d'ateliers d'initiation avec 3 personnes minimum soit 12 420 H/auditeur/an minimum
<b>2004 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2005 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2006 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	

Enjeu A	<b>SCENUM, SCENE NUMERIQUE EXPERIMENTALE</b>
Axe 2	
Mesure 2	

A2.2

Objectifs du projet

« SCENUM » a pour but de mettre en œuvre des spectacles hors normes au sein de différentes activités artistiques (telles que le théâtre, l'opéra, le i-cinema, les installations interactives, performances en réseau, expositions multimédias, workshop professionnels et dispositifs impliquant une mobilisation importante des technologies numériques). Cette « scène » sera divisée en deux éléments distincts :

- la Scène Numérique mobile : une caravane de trois véhicules équipés de matériels vidéos, son et multimédia, et qui aura une totale autonomie, hors alimentation électrique et connexion Internet,
- le Media Théâtre Laboratoire : unité fixe intégrée au Pôle Multimédia.

La finalité du projet est ainsi, à la fois de **créer un lieu de production et de diffusion** d'arts numérique performant, mais également de disposer d'une mobilité afin d'augmenter ses champs d'action notamment à proximité de tous les publics franc-comtois, afin de les **sensibiliser à l'Art numérique**.

Descriptif du projet

La part immobilière du projet est intégré à l'opération d'extension du CDM, Numérica.

Au-delà de l'immobilier, dans un domaine évolutif par excellence en matière de moyens techniques, c'est le maintien niveau des équipements fixes et mobiles qui constitue la principale charge.

Il s'agira donc de doter l'extension de Numérica dédiée à Scenum du plateau technique adéquat, en faisant évoluer la plate-forme technique actuelle installée pour le CICV à Hérimoncourt et en assurant les compléments nécessaires aux équipements embarqués de la plate-forme mobile.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

192 960

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER TERTIAIRE (générique)
Axe 2	
Mesure 3	

A2.3

Objectifs du projet	Constituer une offre immobilière (principalement locative) de qualité propre à accompagner la tertiarisation de l'économie locale.
Descriptif du projet	Réaliser 5000m2 de locaux a vocation tertiaire sur l'axe PORTES DU JURA/ GROS PIERRONS.
Maître d'Ouvrage	CAPM/VILLE DE MONTBELIARD/SEM.
Coût Prévisionnel HT	6 500 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
				X	X		

	Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>AMENAGEMENT DU PARC TECHNOLOGIQUE DES GROS PIERRONS (études et infra. Primaires)</b>
Axe 2	
Mesure 3	

A2.3

Objectifs du projet

Accompagner la tertiairisation de l'économie, renforcer la charnière urbaine du pays de Montbéliard par la réalisation d'équipements structurants au cœur de l'agglomération.

Descriptif du projet

Aménagement d'un site de 40HA environ au droit de l'échangeur A36 de Montbéliard-centre.

Maître d'Ouvrage

CAPM et/ou Ville de Montbéliard

Coût Prévisionnel HT

1 000 000

12.000.000 dont 1.000.000 sur la période 2003./2006

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004 *	2005	2006	2007	2008
			X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>DEPLOYER UN RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT : REALISATION D'UNE TRANCHE PRIORITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPM</b>
Axe 2 :	
Mesure 4	

A2.4

Objectifs du projet

Rendre attractif le territoire de la CAPM en mettant à disposition des usagers des TIC et du Multimédia une infrastructure pérenne permettant de disposer du haut débit à des coûts compétitifs.

Descriptif du projet

Réalisation d'une tranche prioritaire du réseau haut débit NEFC (Nord-Est Franche-Comté) sur le territoire de la CAPM.

L'échelle de réalisation pertinente d'une infrastructure de réseau haut débit se situant sur la totalité de l'Aire Urbaine, il est prévu que le SMAU assure à terme la réalisation et la gestion de l'ensemble du réseau NEFC. Cependant, dans l'attente du transfert de compétence au bénéfice du SMAU et afin de prendre en considération le développement prioritaire des politiques communautaires en matière de TIC et en particulier l'irrigation de son pôle multimédia, la CAPM a reçu l'autorisation d'engager sous sa propre maîtrise d'ouvrage une première tranche de travaux ayant vocation à s'intégrer parfaitement dans la dispositif global.

Compte- tenu des incertitudes techniques sur les technologies hertziennes et afin de prendre en considération une réelle dimension aménagement du territoire, l'installation d'une boucle de collecte en fibre optique est retenue. Le parcours prévu est susceptible d'interconnecter Numérica, Pôle multimédia de Franche-Comté avec les autres acteurs majeurs qui concourent au développement des TIC : sites économiques, industriels, tertiaires, enseignement et recherche. Le tracé retenu interconnectera également la partie terminale du réseau de l'opérateur historique : les CAA (Commutateurs à Autonomie d'Acheminement) et les points de présence des opérateurs entrant (POP de 9Télécom).

La tranche prioritaire à construire doit parcourir, sur des sites et zones très étudiés, les communes de : Audincourt, Bart, Etupes, Exincourt, Montbéliard et Sochaux. Le déploiement à réaliser sera de 18.818 mètres. L'infrastructure sera constituée de 5 fourreaux PEHD, du câble optique, des chambres de tirages et épissurages nécessaires, ainsi que de la construction d'un local technique auprès du CAA de l'opérateur historique. Des études de l'encombrement des sous-sols par la technique du Geo- radar pourront également permettre de valider les situations particulières.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard pour la première tranche prioritaire.

(Puis après délégation de compétence SMAU (Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine) pour la suite du déploiement.)

Coût Prévisionnel HT 2 006 688

2.006.688 € HT (soit 2.400.000 € TTC) pour la première tranche prioritaire

(Pour information coût global du projet NEFC : 19.500.000 € TTC )

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

<b>Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet</b>	
<i>Pour mémoire 2000</i>	<i>Lancement d'un groupe de travail sur le thème des réseaux haut débit regroupant les collectivités : Conseil régional, CG25, CG90, CAB, CAPM</i>
<i>1° Semestre</i>	
<i>2° Semestre</i>	<i>Elaboration d'un cahier des charges en perspective d'une étude d'ensemble sur l'opportunité de la démarche, les aspects juridiques et réglementaires, les scénarios techniques potentiels</i>
<i>Pour mémoire 2001</i>	<i>Choix du cabinet IKSEN et démarrage de l'étude, la CAPM se dote de la compétence réalisation et exploitation de réseau haut débit</i>
<i>1° Semestre</i>	
<i>2° Semestre</i>	<i>Lancement d'une consultation en vue d'établir un constat de carence des acteurs et opérateurs du domaine des télécom, premiers rendus de l'étude IKSEN</i>
<i>Pour mémoire 2002</i>	<i>Fin de l'étude IKSEN établissement des divers rapports complémentaires</i>
<i>1° Semestre</i>	<i>Délibération du SMAU sur le principe de prendre la compétence en matière de réalisation et exploitation de réseau haut débit</i>
<i>2° Semestre</i>	<i>Etude par un cabinet d'avocats des conditions juridiques et réglementaires de prise de compétence par le SMAU</i>
<b>2003</b>	<i>Etude technique détaillée d'un tracé prioritaire du réseau sur la CAPM</i>
<i>Pour mémoire 1° Semestre</i>	<i>Réalisation d'un cahier des charges techniques</i> <i>Réalisation d'une étude APS relative à l'utilisation de l'emprise foncière RFF sur une partie du parcours</i>

2° Semestre	<p><b>Lancement d'un appel d'offres de travaux sur une première phase de 2.000 mètres</b></p> <p><b>Réalisation des études de sol et des travaux de génie civil pour la 1<sup>ère</sup> phase</b></p> <p><b>Réalisation d'une étude technique détaillée relative à l'utilisation de l'emprise foncière RFF sur une partie du parcours</b></p> <p><b>Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des 16.000 mètres restant</b></p> <p><b>Etude d'emplacement d'un local technique localisé au plus près du CAA de l'opérateur historique</b></p>
2004	<p><b>Réalisation du complément de la tranche prioritaire : 16.000 mètres de génie civil de natures diverses</b></p>
1° Semestre	<p><b>Etude pour la réalisation ou l'aménagement d'un local technique près du CAA de l'opérateur historique</b></p>
2° Semestre	<p><b>Lancement des travaux de réalisation du local technique</b></p>
2005 1° Semestre	<p><b>Réalisation du local technique</b></p> <p><b>Finalisation de la tranche prioritaire</b></p>
2° Semestre	<p>Suite des travaux pris en charge par le SMAU</p>
2006 1° Semestre	<p>Suite des travaux pris en charge par le SMAU</p>
2006 2° Semestre	<p>Suite des travaux pris en charge par le SMAU</p>
2007	<p>Suite des travaux pris en charge par le SMAU</p>
2008	<p>Suite des travaux pris en charge par le SMAU</p>

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>EXTENSION DE TECHNOLAND</b>
Axe 3	
Mesure 1	

A3.1

Objectifs du projet

Reconstituer une offre foncière d'intérêt régional pour répondre aux besoins d'implantation d'entreprises nouvelles comme aux mutations de l'économie locale. Affirmation de la vocation de « parc fournisseur » du site.

Descriptif du projet

Extension, par tranches successives, de la ZAC TECHNOLAND sur le site du plateau de BROGNARD dans un souci affirmé d'intégration environnementale du projet.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

5 000 000

20.000.000. Euros dont 5.000.000. sur la période 2003 /2006 (études, foncier, infra primaires et tranche 1)

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DES « HAUTS DE MATHAY »</b>
Axe 3	
Mesure 1	

A3.1

Objectifs du projet

Constituer une offre foncière d'intérêt régional pour répondre aux besoins d'implantation d'entreprises nouvelles comme aux mutations de l'économie locale. Procéder a un rééquilibrage des fonctions économiques en direction du Sud du territoire communautaire.

Descriptif du projet

Aménagement, par tranches successives, d'un site de 70ha environ bénéficiant d'une desserte (voie ferrée-autoroute) exceptionnelle.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

2 500 000

10.000.000.Euros dont 2.500.000 sur la période 2003/2006

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>EXTENSION DU CENTRE NUMERICA</b>
Axe 2	
Mesure 1	

A2.1 **Projet en lien avec SCENUM et VISIO CONCEPT**

Objectifs du projet

Répondre aux besoins émergents en confortant le Pôle Multimédia, par l'extension d'une structure d'accueil réunissant divers acteurs des technologies de l'informatique du multimédia, des télécommunications et de la recherche.

Descriptif du projet

Extension du Centre Numérique (+ 4000 m<sup>2</sup>), pour accueillir la plate-forme Visio-Concept « numérique pour l'industrie », une équipe de recherche, une formation DESS et le projet SCENUM, permettant le développement d'activités autour de l'audio-visuel et des arts numériques ainsi que l'accueil d'une antenne FR3 et d'une TV locale

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

8 000 000



Calendrier de réalisation	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	75 000 €	2,5 M€ *	3,75 M€	1 M€		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2003 2° Semestre	Validation programme et établissement des esquisses
2004 1° Semestre	Préparation DCE – Lancement AO
2° Semestre	Choix des entreprises – Démarrage travaux
2005 1° Semestre	Travaux en cours
2° Semestre	Travaux en cours et lancement AO des équipements techniques
2006 1° Semestre	Mise en service
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER INDUSTRIEL (générique)</b>
Axe 3	
Mesure 2	

A3.2

Objectifs du projet

Développer l'offre de locaux d'activités a vocation locative

Descriptif du projet

Réalisation d'un ou plusieurs hôtels d'entreprises sur les parcs d'activités communautaires.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

3 000 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
				X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>ANIMATION DES PARCS D'ACTIVITES</b>
Axe 3	
Mesure 3	

A3.3

Objectifs du projet

Créer autour des parcs d'activité une dynamique d'animation et de services aux entreprises permettant de faciliter leur intégration et de développer des synergies entre les occupants du Parc

Descriptif du projet

Embauche d'un chef de projet, d'un chargé de mission environnement et d'un(e) assistant(e) pour Technoland et son extension – basé au Centre d'Affaires –

Création d'une association des entreprises de Technoland

Organisation d'un plan d'animation / promotion de Technoland (conférences débat, visites d'entreprises, outils de communication, ...) et de suivi des prescriptions environnementales visant une certification de type ISO 14000

Constitution d'une 2<sup>ème</sup> équipe (Chef de projet + assistant) pour Mathay et les autres parcs communautaires

Maître d'Ouvrage

ADU / CAPM

Coût Prévisionnel HT

650 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	Embauche de l'équipe d'animation Technoland
2005 1° Semestre	
2° Semestre	Embauche de l'équipe d'animation Parc des Hauts de Mathay
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>ACCOMPAGNEMENT DE LA MODERNISATION DES SITES INDUSTRIELS TRADITIONNELS (générique)</b>
Axe 3	
Mesure 4	

A3.4

Objectifs du projet

Accompagner, essentiellement par la prise en charge d'ouvrages, d'équipements publics, d'aménagements urbains ou de travaux divers, la mutation des sites industriels traditionnels

Descriptif du projet

Aménagements routiers, renforcement de réseaux, espaces publics, traitement des sols

Maître d'Ouvrage

CAPM/VILLES

Coût Prévisionnel HT

1 000 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DU CHARMONTET</b>
Axe 4	
Mesure 1	

A4.1

Objectifs du projet	Constituer un réseau de parcs d'activités secondaires afin de développer une offre foncière équitablement répartie sur le territoire communautaire, à destination de PME/PMI en recherche de développement ou de desserrement.
---------------------	--

Descriptif du projet	Extension du parc d'activités du Charmontet (environ 5HA.).
----------------------	---

Maître d'Ouvrage	CAPM
------------------	------

Coût Prévisionnel HT	1 500 000
----------------------	-----------



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>ECONOMIA Convention d'affaires de la sous-traitance franc-comtoise</b>
Axe 4	
Mesure 3	

A4.3

Objectifs du projet

Aider les entreprises régionales de sous-traitance, fortement dépendantes de l'automobile à diversifier leur courant d'affaires vers d'autres clients, vers d'autres branches industrielles

Valoriser le Pays de Montbéliard dans son action industrielle à travers l'organisation d'un grand événement économique franc-comtois

Descriptif du projet

Organiser une convention d'affaires (ou salon inversé) réservée aux sous-traitants franc-comtois . Il s'agit de leur faire rencontrer des acheteurs potentiellement intéressés par les savoir-faire de la sous-traitance franc-comtoise à l'occasion de RDV préprogrammés à partir des besoins des uns et des capacités des autres.

Maître d'Ouvrage

CAPM/Ville

Coût Prévisionnel HT

150 000

150 000 euros ( pour 2005)

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X (pour mémoire)		X		X	

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Economia 2003 – organisé par la ville de Montbéliard
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	Economia 2005 – co-organisé CAPM / Ville de Montbéliard
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	Economia 2007 : CAPM / Ville
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu A	<b>SOUTIEN A L'ACCOMPAGNEMENT DES PME (générique)</b>
Axe 4	
Mesure 3	

A4.3

Objectifs du projet

Soutenir les différentes initiatives conduites par d'autres acteurs dans le domaine de la création, du développement et de la transmission de PME/PMI.

Descriptif du projet

La Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard souhaite apporter son soutien financier, voire logistique, aux différentes actions contribuant à créer un environnement favorable au développement des PME dans le Pays de Montbéliard. Elle mettra en place pour ce faire, une enveloppe annuelle de 50 000 euros par an, qui sera répartie selon les projets.

Actions en faveur du regroupement des PME, notamment dans le cadre de la constitution de grappes d'entreprises autour de nouveaux débouchés, de filières nouvelles

Actions de prospection / promotion destinées à favoriser l'émergence de nouvelles filières et la modernisation des équipements publics soutenant ces filières .

Actions de formation des chefs d'entreprise, à la gestion, au management stratégique, à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ...(diagnostic stratégique, formations, conseils...).

Actions de promotion de la création / reprises d'entreprises (Forum organisé par la CCI, manifestations IEN et Cré entreprendre initiative....)

Les actions destinées à faciliter la transmission des entreprises.

Maîtres d'Ouvrage

chambres consulaires, entreprises, associations

Coût Prévisionnel HT

200 000

Enveloppe annuelle de 50 000 euros.

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Enjeux B

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION D'UN DEPARTEMENT D'IUT GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE ASSOCIE A LA CREATION D'UN INSTITUT UNIVERSITAIRE DES METIERS.</b>
Axe 1	
Mesure 1	

B1.1

## Objectifs du projet

- Construire et équiper, sous-maîtrise d'ouvrage déléguée par l'Etat un bâtiment sur le campus des Portes du Jura
- Développer un enseignement supérieur en adéquation avec les besoins de l'économie.

## Descriptif du projet

La création d'un département d'IUT « Gestion Administrative et Commerciale » couplé à celle d'un Institut Universitaire des Métiers est inscrite au Contrat Quadriennal 2000-2003 de l'Université de Franche-Comté, de même qu'au Contrat de Plan Etat Région 2000-2006.

### I.- LE PROJET DE FORMATION :

Le projet de l'IUT de Belfort-Montbéliard est double :

#### *I-1) la première voie (« classique ») :*

Elle consiste à former des collaborateurs de gestion pour répondre prioritairement aux besoins des PME, avec des objectifs professionnels basés sur la polyvalence et l'adaptabilité, la culture d'entreprise et des connaissances économiques juridiques et de gestion. C'est la voie de formation classique du DUT Gestion Administrative et Commerciale. Elle est prioritairement destinée à des bacheliers généraux ou technologiques tertiaires.

#### *I-2) la seconde voie (« Institut Universitaire des Métiers ») :*

Elle consiste à former en formation initiale ou par l'apprentissage des jeunes ayant une double compétence professionnelle d'une part, en gestion et management d'autre part, pour assurer des fonctions, suivant leur secteur professionnel, de responsable de chantier, d'unités autonomes de production, d'agence locale, etc.... Dans cette seconde voie, à l'issue de leur formation, les jeunes seront titulaires de quatre diplômes :

- 3 professionnels : CAP, BEP, BAC PRO (ou Brevet Professionnel)
- 1 Universitaire : le DUT GACO comportant une adaptation locale centrée sur le management

Les secteurs professionnels concernés sont :

- l'industrie (Electricité, Electromécanique, Usinage, Outillage, Maintenance)

- Le bâtiment et les travaux publics (Menuiserie, Métallerie, Génie climatique, Plomberie sanitaire, Maçonnerie, Peinture)

- les services (hôtellerie, restauration...)

**II.- LE PROJET DE CONSTRUCTION :**

Le projet de construction soumis à l'expertise du Ministère de l'Éducation Nationale et ayant reçu un avis favorable en date du 31 mai 2001 compte 1 267 m<sup>2</sup> de surface utile, correspondant à une SHON d'environ 1 600 m<sup>2</sup>.

**Maître d'Ouvrage** CAPM

**Coût Prévisionnel HT** 2 166 917

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
		X	X	X	X	

**Contrat d'Agglomération**

Oui – Non



	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
<b>2000 1° Semestre</b>	Inscription de l'opération au contrat de Plan Etat/Région et au contrat d'établissement 2000-2003 de l'Université de Franche-Comté
<b>2° Semestre</b>	
<b>2001 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2002 1° Semestre</b>	Concours Architecte
<b>2° Semestre</b>	Etudes préalables
<b>2003 1° Semestre</b>	Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée
<b>2° Semestre</b>	
<b>2004 1° Semestre</b>	Notification de l'ouverture de la formation/signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée
<b>2° Semestre</b>	Mise en services des locaux (fin 2004, début 2005)
<b>2005 1° Semestre</b>	Ouverture prévisionnelle de la formation Equipement 1 <sup>ère</sup> année
<b>2° Semestre</b>	
<b>2006 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## POUR MEMOIRE : COMPETENCE CONSEIL REGIONAL

Enjeu B	<b>CHANGEMENT D'AFFECTATION DES BATIMENTS ET TERRAINS ISSUS DE LA RESTRUCTURATION DE LA CARTE SCOLAIRE DU PAYS DE MONTBELIARD</b>  <b>1<sup>ère</sup> phase :</b> Restructuration du Lycée Professionnel puis du collège de Grand-Charmont en site de formation par l'apprentissage et de formation professionnelle continue et opérations connexes.
Axe 1	
Mesure 1	

B1.1

### Objectifs du projet

L'objectif du **projet global** est de changer d'usage entre 2004 et 2010 les bâtiments ou les terrains d'un lycée professionnel, de 3 collèges et de 3 sites de formation professionnelle continue : Gd Charmont – Bethoncourt - Valentigney

L'objectif de la **1<sup>ère</sup> phase** est de restructurer le Lycée Professionnel de Grand-Charmont, qui sera progressivement fermé par l'Education Nationale d'ici septembre 2005, par l'accueil sur ce site :

- de l'ADFP Nord Franche-Comté,
- de l'AFPA.

L'opération pourra être partiellement étendue au Collège de Grand-Charmont qui jouxte le LP, et dont la fermeture est également prévue à l'horizon 2006-2007.

### Descriptif du projet

Parmi les différentes opérations de changement d'usage des bâtiments ou terrains issus de la restructuration de la carte scolaire du Pays de Montbéliard, une seule se situera dans la période couverte par le contrat d'agglomération du Pays de Montbéliard.

Il s'agit de la reconversion du Lycée Professionnel de Grand-Charmont, et le cas échéant d'une partie du Collège voisin, en site dédié à l'apprentissage industriel et à la formation professionnelle continue.

Deux centres de formation ont indiqué leur intérêt pour ce site d'une surface bâtie de 16 000 m<sup>2</sup> :

- l'ADFP Nord Franche-Comté dont l'offre de formation dans le Pays de Montbéliard devrait passer de 139 à 298 apprentis et de 300 à 1300 stagiaires.
- l'AFPA qui prévoit de développer également son offre de formation notamment dans le secteur de la logistique, l'automobile et les transports et enfin l'entretien du patrimoine. L'effectif passerait ainsi de 106 à 238 stagiaires.

La CAPM et le Conseil Régional de Franche-Comté ont décidé de co-piloter cette opération globale à travers un groupe de travail technique mis en place à partir de septembre 2003.

**Opérations connexes**

Deux opérations connexes sont envisagées à ce jour :

- la restructuration des locaux qui seront abandonnés par le CFAI sur le site de Béthoncourt. Ceux-ci ont vocation à être repris par la CFA interprofessionnel du Pays de Montbéliard pour l'installation :
  - de « l'Ecole Boudard » et des « Ateliers de Pédagogie personnalisée » actuellement situés dans un site dont la démolition est prévue au grand projet de ville du Pays de Montbéliard.
  - D'autres fonctionnalités actuellement situées au sein du CFA Interprofessionnel que la reprise des locaux du CFA Industriel permettrait de « desserrer ».
- La restructuration des locaux ou le changement d'usage des terrains actuels de l'AFPA situés au 22 Rue Jules Grosjean à Montbéliard.

**Maître d'Ouvrage**

CAPM

**Coût Prévisionnel**

En cours de finalisation au Conseil Régional

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
			Travail technique CAPM/REGI ON X	Etudes Premiers déménagem ents X	Travaux transferts X	Travaux Transferts X

**Contrat d'Agglomération**

**Oui** - Non

	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
<b>2000 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2001 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2002 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2003 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	<b>Mise en place du groupe de travail technique Région/CAPM</b>
<b>2004 1° Semestre</b>	<b>Etudes préliminaires - Restructuration du Lycée Professionnel</b>
<b>2° Semestre</b>	<b>Lancement des premiers travaux de restructuration</b>
<b>2005 1° Semestre</b>	<b>Démolition Ecole Boudard (Source GPV/Belfort-Montbéliard)</b>
<b>2° Semestre</b>	<b>Implantation partielle des formations / Poursuite des Travaux</b>
<b>2006 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	<b>Implantation définitive des formations</b>



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>PROGRAMME :« CONCEPTION NUMERIQUE POUR L'INDUSTRIE » - VOLET EQUIPEMENT DES FORMATIONS</b>  <i>(pour le volet bâtiment et la mise en place de visio-concept, se référer à la fiche : Extension CDM)</i>
Axe 1	
Mesure 2	

B1.2/A1.3

## Objectifs du projet

Soutien à la création d'un nouveau département UTBM/UFC sur le site de Montbéliard spécialisé dans la conception numérique

## Descriptif du projet

Dans le cadre du projet « Pôle Multimédia de Franche-Comté » la CAPM et l'ADU ont étudié avec l'UTBM en partenariat avec l'Université de Franche-Comté la possibilité de développer sur le site de Montbéliard de nouvelles formations (mais aussi activités de recherche et transfert corrélatives) liées aux nouveaux outils numériques de conception pour l'industrie et au design.

Plusieurs projets ont vu le jour simultanément concernant l'enseignement et la recherche

### - Volet enseignement

- a) **le projet d'un DESS « Innov-Acteur »**, formation sur les nouveaux outils en conception et innovation. L'ouverture a eu lieu en septembre 2003 et s'appuiera dans un second temps sur la plate forme technologique visio-concept qui sera implantée sur le campus des Portes du Jura.
- b) **Le projet d'une licence professionnelle « multimédia et industrie »** sur le design et la conception collaborative dans le cadre d'un partenariat UFC/UTBM/ADFP/CRIPS.
- c) **Le projet de création d'un département de l'UTBM dans le domaine de la conception numérique.** Cette filière qui pourrait être construite en partenariat avec l'Université de Franche-Comté serait accueillie de façon provisoire dans les locaux de l'hôtel d'entreprises tertiaires, puis l'extension du Centre de Développement du Multimédia des Portes du Jura. Ultérieurement et en tout état de cause, après 2006, il pourra être étudié si nécessaire la construction d'un bâtiment spécifique pour la partie formation.

### - Volet recherche

Au niveau de la recherche, ces projets d'enseignements seront appuyés, notamment, par l'équipe « Conception Innovante et distribuée » du laboratoire M3M (UTBM) qui bénéficiera de l'usage en temps partagé de la plate forme visio-concept (voir fiche : extension CDM).

D'autres laboratoires comme le set sont également susceptibles d'être impliqués dans cette opération.

**Maître d'Ouvrage**

- a) DESS Innov-acteur : UTBM
- b) Licence Professionnelle : UFC
- c) Département « Numérique pour l'Industrie » et accueil recherche : CAPM ou UTBM

**Coût Prévisionnel HT**

- a) Equipement : 75 000
- b) Equipement : 100 000 (estimation)
- c) Equipement : 300 000 (estimation)

*\* sous réserve de la date d'engagement de l'opération et/ou du zonage retenu pour le Nord Franche-Comté pour la période 2007-2013*

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
			X	X	X	X

**Contrat d'Agglomération**

Oui - Non



	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	<p><b>5 Septembre 2002</b> – Réunion Monsieur le Préfet, Monsieur FOURNIER, Madame BEVALOT accord pour le lancement de la filière conception numérique en septembre 2004</p> <p><b>25 Octobre 2002</b> – Le projet de contrat quadriennal de l'UTBM est approuvé par le CA de l'UTBM. Il mentionne le projet de création d'un département « Conception Numérique » sur le site de Montbéliard</p>
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Ouverture du DESS Innov-acteur / Embauche du Chef de Projet visio-concept
2004 1° Semestre	
2° Semestre	<p>Ouverture de la 1<sup>ère</sup> année de Licence et de la 1<sup>ère</sup> année de Mastère</p> <p>Implantation provisoire de visio-concept et des étudiants dans l'hôtel d'entreprises tertiaires des Portes du Jura</p>
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2° Semestre	Implantation formation + recherche dans extension CDM

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>CONSTRUCTION DE LA 3<sup>EME</sup> TRANCHE DE L'UFR STGI</b>
Axe 1	
Mesure 3	

B1.3

**Objectifs du projet** Construire et équiper, sous-maîtrise d'ouvrage délégué de l'Etat, un bâtiment de 1 640 m<sup>2</sup> environ pour accueillir les seconds et troisième cycle multimédia de l'UFR STGI.

**Descriptif du projet** Inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, l'extension de l'UFR STGI sur le site de Montbéliard vise à accueillir à titre principal 3 nouveaux diplômés :

- le DESS Informatique, option « Programmation Avancée et Multimédia
- le DESS « Langues Etrangères et Commerce Electronique »

l'IUP « Multimédia et Technologie de l'Information » option « Produits et Services Multimédia ».

Cette opération s'intègre dans le volet « formation » du projet global de « Pôle Multimédia » mis en place depuis 1996 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, décliné en 5 axes :

- Formation/recherche/transfert
- Développement économique
- Ingénierie culturelle
- Grand public
- Infrastructures dédiées

La mise en place de ces formations vise ainsi non seulement à répondre à des besoins régionaux et nationaux actuels, mais également à favoriser l'attraction et la création d'entreprises nouvelles à travers l'existence d'un vivier de jeunes diplômés et de laboratoires performants.

**Maître d'Ouvrage** CAPM

**Coût Prévisionnel HT** 2 549 314

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
		X	X	X		

**Contrat d'Agglomération**

Oui - Non

	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
<b>2000 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2001 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	Equipement 1 <sup>ère</sup> tranche
<b>2002 1° Semestre</b>	Concours
<b>2° Semestre</b>	Etude – Equipement 2 <sup>ème</sup> tranche
<b>2003 1° Semestre</b>	Travaux
<b>2° Semestre</b>	Travaux – Equipement 3 <sup>ème</sup> tranche
<b>2004 1° Semestre</b>	Travaux
<b>2° Semestre</b>	Ouverture des locaux
<b>2005 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2006 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>COLLEGE EUROPEEN DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>
Axe 1	
Mesure 3	

B1.3

Objectifs du projet

Faire de l'ouverture de l'Europe, au moment de l'arrivée dans l'Union, en 2004, de 10 nouveaux membres (République tchèque et République slovaque, Pologne, Hongrie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovénie, Malte et Chypre) une chance de développement pour le Pays de Montbéliard.

Structurer, la réflexion et le dialogue avec les pays entrants, pour permettre la recherche des avantages mutuels que peuvent tirer les territoires concernés d'une organisation concertée de leurs relations, notamment sur la base d'échanges d'expérience et du partage d'une culture commune du fonctionnement des processus d'intervention de l'Union et des outils induits.

Descriptif du projet

Le Pays de Montbéliard envisage de développer un projet ambitieux de formation initiale et continue, dénommé à terme « Collège européen du développement territorial », qui pourrait constituer ou s'intégrer à une transposition du projet mis en place à Bruges et Natolyn, destiné cette fois non aux fonctionnaires des administrations centrales européennes, mais aux acteurs du développement local des territoires de l'Union.

Ce collège offrira, avec le soutien technique de l'Union européenne :

- des séminaires de formation sur les programmes européens de développement régional et de partage d'expériences à partir des réalisations effectuées dans le Nord Franche-Comté et le Sud Alsace. M. Michel BARNIER a été sollicité pour assumer le parrainage de ce volet du projet.
- des sessions d'échanges et de formation à destination des services instructeurs et des principaux porteurs de projets nationaux des actuels programmes européens sur la problématique de l'évolution des Fonds Européens pour les bassins d'emplois ainsi que celle de la relation aux pays entrants.
- une formation diplômante de niveau II, accessible en formation initiale ou en formation continue aux étudiants européens, aux cadres des administrations territoriales et des services déconcentrés des Etats de l'Union, ou encore aux agents des unions professionnelles de chaque pays membre, offrant en une année d'études complémentaires une formation de référence aux principes et aux modalités de mise en œuvre des programmes structurels européens.

Maître d'Ouvrage	CAPM
Coût Prévisionnel HT	100 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	Etude de faisabilité et de programmation
2005 1° Semestre	Finalisation du projet, choix du concepteur
2° Semestre	Conception
2006 1° Semestre	Consultation des entreprises
2006 2° Semestre	Engagement des travaux
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>EXTENSION DES LOCAUX DU LERMPS (UTBM) SUR SON SITE DE MONTBELIARD ET RENFORCEMENT DU POLE ANALYSE (Investissement) ACTION 1</b>
Axe 1	
Mesure 3	

B1.3

## Objectifs du projet

Permettre au Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur les Matériaux et les Propriétés de Surfaces de développer son activité sur son site de Montbéliard.

Passage de 7 permanents à 25 personnes (Enseignants Chercheurs, permanents, thésards, stagiaires)

## Descriptif du projet

Construction d'une extension au bâtiment LERMPS (ex CTITS) sur le site des Portes du Jura à Montbéliard.

### - La création d'un grand laboratoire de traitement de surface par voie sèche

Le projet d'extension du LERMPS sur le site de Montbéliard résulte des bénéfices attendus du regroupement sous l'égide de ce seul laboratoire des activités de Recherche et Développement qu'il maîtrise depuis sa création dans le domaine des dépôts par projection thermique et des activités dans le domaine des dépôts physiques en phase vapeur antérieurement développées par le CTITS/CATION.

Le LERMPS maîtrise donc aujourd'hui l'essentiel des compétences de l'une des 4 grandes familles de traitement de surface : les traitements par voie sèche (les autres étant les dépôts organiques de type peinture, les traitements thermiques et thermochimiques en fours, les traitements en bains chimiques).

### - Justification de l'extension sur le site de Montbéliard

Le développement de l'activité dans le domaine des dépôts sous vide et de l'analyse des matériaux et des surfaces initiée par le CTITS est attendu de l'organisation et d'une synergie entre une activité de recherche/formation dans le cadre universitaire (UTBM) et une activité de partenariat/transfert industriel dans un cadre associatif (PERSEE)

Ce plan de développement sera inclus dans le plan de développement global du LERMPS, avec pour vocation de figurer dans le prochain plan quadriennal universitaire (2004-2007).

Par référence à l'expérience acquise du fonctionnement du LERMPS l'activité du pôle « dépôt sous vide/analyse des matériaux doit être assise sur un groupe de 7 permanents sous statut privé et 7 enseignants chercheurs qui auront pour mission d'orienter leur activité de recherche sur le thème des dépôts sous vide en relation avec la demande industrielle et d'assurer l'encadrement d'environ 7 thésards et d'un nombre équivalent de stagiaires et/ou post-doctorants, ce qui permettra de constituer un groupe d'environ 30 personnes et donc

d'envisager d'atteindre à relativement court terme une bonne visibilité nationale voire européenne en s'appuyant sur l'image et les relations actuelles du LERMPS.

**ACTION 1**

Cette évolution du personnel devra être accompagnée d'une évolution des locaux permettant de les accueillir impérativement sur un même site afin d'être en mesure de créer le plus rapidement possible un esprit d'équipe. Le bâtiment existant aura donc vocation à devenir une véritable halle technologique avec une extension d'une surface de l'ordre de 500 à 700 m<sup>2</sup>.

**ACTION 2**

L'action 2 vise à réaliser l'équipement mobilier de cette extension et le renforcement du pôle analyse.

**Maître d'Ouvrage**

CAPM

**Coût Prévisionnel HT**

700 000

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
			X	X	X	

**Contrat d'Agglomération**

Oui - Non

	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
<b>2000 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2001 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2002 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2003 1° Semestre</b>	Etudes
<b>2° Semestre</b>	Etudes/Travaux
<b>2004 1° Semestre</b>	Travaux
<b>2° Semestre</b>	Travaux/Mise en service
<b>2005 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	
<b>2006 1° Semestre</b>	
<b>2° Semestre</b>	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>EXTENSION DES LOCAUX DU LERMPS (UTBM) SUR SON SITE DE MONTBELIARD ET RENFORCEMENT DU POLE ANALYSE (Investissement) ACTION 2</b>
Axe 1	
Mesure 3	

B1.3

## Objectifs du projet

Permettre au Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur le Matériaux et les Propriétés de Surfaces de développer son activité sur son site de Montbéliard.

Passage de 7 permanents à 25 personnes (Enseignants Chercheurs, permanents, thésards, stagiaires)

## Descriptif du projet

Construction d'une extension au bâtiment LERMPS (ex CTITS) sur le site des Portes du Jura à Montbéliard.

### - La création d'un grand laboratoire de traitement de surface par voie sèche

Le projet d'extension du LERMPS sur le site de Montbéliard résulte des bénéfices attendus du regroupement sous l'égide de ce seul laboratoire des activités de Recherche et Développement qu'il maîtrise depuis sa création dans le domaine des dépôts par projection thermique et des activités dans le domaine des dépôts physiques en phase vapeur antérieurement développées par le CTITS/CATION.

Le LERMPS maîtrise donc aujourd'hui l'essentiel des compétences de l'une des 4 grandes familles de traitement de surface : les traitements par voie sèche (les autres étant les dépôts organiques de type peinture, les traitements thermiques et thermochimiques en fours, les traitements en bains chimiques).

### - Justification de l'extension sur le site de Montbéliard

Le développement de l'activité dans le domaine des dépôts sous vide et de l'analyse des matériaux et des surfaces initiée par le CTITS est attendu de l'organisation et d'une synergie entre une activité de recherche/formation dans le cadre universitaire (UTBM) et une activité de partenariat/transfert industriel dans un cadre associatif (PERSEE)

Ce plan de développement sera inclus dans le plan de développement global du LERMPS, avec pour vocation de figurer dans le prochain plan quadriennal universitaire (2004-2007).

Par référence à l'expérience acquise du fonctionnement du LERMPS l'activité du pôle « dépôt sous vide/analyse des matériaux doit être assise sur un groupe de 7 permanents sous statut privé et 7 enseignants chercheurs qui auront pour mission d'orienter leur activité de recherche sur le thème des dépôts sous vide en relation avec la demande industrielle et d'assurer l'encadrement d'environ 7 thésards et d'un nombre équivalent de stagiaires et/ou post-doctorants, ce qui permettra de constituer un groupe d'environ 30 personnes et donc

d'envisager d'atteindre à relativement court terme une bonne visibilité nationale voire européenne en s'appuyant sur l'image et les relations actuelles du LERMPS.

#### **ACTION 1**

Cette évolution du personnel devra être accompagnée d'une évolution des locaux permettant de les accueillir impérativement sur un même site afin d'être en mesure de créer le plus rapidement possible un esprit d'équipe. Le bâtiment existant aura donc vocation à devenir une véritable halle technologique avec une extension d'une surface de l'ordre de 500 à 700 m<sup>2</sup>.

#### **ACTION 2**

L'action 2 vise à réaliser l'équipement mobilier de cette extension et le renforcement du pôle analyse.

**Maître d'Ouvrage** CAPM

**Coût Prévisionnel HT** 600 000

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
			X	X	X	

**Contrat d'Agglomération**

Oui - Non

	<b>Processus d'engagement et de réalisation du projet</b> (les principales étapes et les obstacles à prévoir)
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Etudes
2° Semestre	Etudes/Travaux
2004 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux/Mise en service
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2° Semestre	

Enjeu B	<b>EXTENSION MAISON DE L'ETUDIANT</b>
Axe 1	
Mesure 4	

B1.4

**Objectifs du projet**

Améliorer l'accueil des étudiants et favoriser une véritable vie étudiante dans l'agglomération pour :

- **Projet 1** : création de 60 T1 pour le logement des étudiants

**Projet 2** : accueil de toutes les fonctions liées à la vie étudiante sur le campus des Portes du Jura et animation de la vie étudiante sur le Pays de Montbéliard en vue d'augmenter l'attractivité du site

**Descriptif du projet**

**PROJET 1**

Actuellement, le CROUS loge environ 8 % des étudiants du Pays de Montbéliard. Les études réalisées par la CAPM et l'ADU et confirmée par le CROUS au niveau des étudiants boursiers, met en évidence la faiblesse du nombre de logements étudiants offerts par le service public. En effet, si 60 % des étudiants sont originaires de l'Aire urbaine Belfort – Montbéliard, il n'en reste pas moins que plus de 500 étudiants doivent se loger par eux même. Il faut relever plus précisément, au regard de la mission première du CROUS, que près de 300 étudiants boursiers sont obligés de se loger dans le secteur privé.

La CAPM et le CROUS se sont donc entendus sur la nécessité de construire une nouvelle résidence étudiante à Montbéliard.

**Localisation de la nouvelle résidence :**

Cette nouvelle résidence se situerait sur le Campus des Portes du Jura sur un terrain actuellement propriété de la CAPM et jouxtant le parc de la piscine et le lotissement « Les Hameaux du Verger ».

**Capacité de la nouvelle résidence :**

Afin de ne pas menacer l'équilibre financier du CROUS et de répondre à la demande des étudiants, cette nouvelle résidence ne doit pas compter moins de 60 T1 de 18 à 20 m<sup>2</sup>. En aucun cas elle ne devra comporter des T1 bis et des T2. Ces logements doivent être conventionnés APL. L'accueil des étudiants étrangers, souvent en 3<sup>ème</sup> cycle ou en thèse sera favorisé. La résidence pourrait bénéficier de la liaison du campus au Réseau National Renater via le Réseau Régional Belin et proposer ainsi l'internet haut débit aux étudiants.

### **Montage financier de l'opération :**

La CAPM mettra ce terrain à la disposition d'un organisme logeur qui assurera la construction de ce nouveau bâtiment.

Le CROUS prendra en charge la gestion de cette nouvelle résidence, et il proposera les logements aux étudiants.

\*\*\*\*\*

### **PROJET 2 – volet investissement -**

Il s'agit de réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche de la Maison de l'Étudiant. Les locaux prévus sur les plans d'extension actuels sont d'une surface de 536 m<sup>2</sup> comprenant des locaux pour :

- le Service Universitaire de Médecine préventive
- l'assistante sociale du CROUS
- l'antenne du service commun universitaire d'information et d'orientation
- diverses salles de réunion, travail pour les associations et les mutuelles
- des locaux affectables à un chef de projet « animation du campus »
- une salle de reprographie
- une salle de musique
- etc....

Il convient d'ajouter à ces 536 m<sup>2</sup> l'extension du restaurant universitaire par la transformation d'une terrasse découverte en véranda et une modification de la desserte interne, afin de permettre une accélération des flux. (le restaurant sert plus de 800 repas chaque midi).

Il est à noter que ce volet « investissement » doit être complété par un volet « fonctionnement »

\*\*\*\*\*

### **Volet fonctionnement (pour mémoire)**

Ce projet doit être défini en lien avec l'Université de Franche-Comté, l'UTBM, le CIO, les lycées, les associations étudiantes..... Toutefois un certain nombre d'idées peuvent d'ores et déjà être émises :

- Création d'un poste d'animateur vie étudiante doté d'un budget d'intervention pour faciliter l'accueil des étudiants, les faire participer à la vie de la cité et de la région, soutenir les associations dans l'organisation d'actions spécifiques étudiantes.
- Renforcement de l'activité du théâtre Universitaire de Franche-Comté qui a une activité intermittente.
- La question du fonctionnement et de l'entretien des locaux doit être étudié avec le CROUS, l'Université, etc....

Il est à noter que l'Université bénéficie du financement d'un poste « vie étudiante » pour 5 000 étudiants et ne pourra porter que très partiellement cette opération.

**Maître d'Ouvrage**

CAPM

**Coût Prévisionnel HT**

1 100 000

**Calendrier de réalisation**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
			X	X	X	

**Contrat d'Agglomération**

Oui - Non

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>RESIDENCE ETUDIANTE ET SERVICES : création de 60 logements</b>
Axe 1	
Mesure 4	

B1.4

## Objectifs du projet

Améliorer l'accueil des étudiants et favoriser une véritable vie étudiante dans l'agglomération pour :

- Projet 1 : création de 60 T1 pour le logement des étudiants

Projet 2 : accueil de toutes les fonctions liées à la vie étudiante sur le campus des Portes du Jura et animation de la vie étudiante sur le Pays de Montbéliard en vue d'augmenter l'attractivité du site

## Descriptif du projet

### PROJET 1

Actuellement, le CROUS loge environ 8 % des étudiants du Pays de Montbéliard. Les études réalisées par la CAPM et l'ADU et confirmée par le CROUS au niveau des étudiants boursiers, met en évidence la faiblesse du nombre de logements étudiants offerts par le service public. En effet, si 60 % des étudiants sont originaires de l'Aire urbaine Belfort – Montbéliard, il n'en reste pas moins que plus de 500 étudiants doivent se loger par eux même. Il faut relever plus précisément, au regard de la mission première du CROUS, que près de 300 étudiants boursiers sont obligés de se loger dans le secteur privé.

La CAPM et le CROUS se sont donc entendus sur la nécessité de construire une nouvelle résidence étudiante à Montbéliard.

#### Localisation de la nouvelle résidence :

Cette nouvelle résidence se situerait sur le Campus des Portes du Jura sur un terrain actuellement propriété de la CAPM et jouxtant le parc de la piscine et le lotissement « Les Hameaux du Verger ».

#### Capacité de la nouvelle résidence :

Afin de ne pas menacer l'équilibre financier du CROUS et de répondre à la demande des étudiants, cette nouvelle résidence ne doit pas compter moins de 60 T1 de 18 à 20 m<sup>2</sup>. En aucun cas elle ne devra comporter des T1 bis et des T2. Ces logements doivent être conventionnés APL. L'accueil des étudiants étrangers, souvent en 3<sup>ème</sup> cycle ou en thèse sera favorisé. La résidence pourrait bénéficier de la liaison du campus au Réseau National Renater via le Réseau Régional Belin et proposer ainsi l'internet haut débit aux étudiants.

### **Montage financier de l'opération :**

La CAPM mettra ce terrain à la disposition d'un organisme logeur qui assurera la construction de ce nouveau bâtiment.

Le CROUS prendra en charge la gestion de cette nouvelle résidence, et il proposera les logements aux étudiants.

\*\*\*\*\*

### **PROJET 2 – volet investissement -**

Il s'agit de réaliser la 2<sup>ème</sup> tranche de la Maison de l'Etudiant. Les locaux prévus sur les plans d'extension actuels sont d'une surface de 536 m<sup>2</sup> comprenant des locaux pour :

- le Service Universitaire de Médecine préventive
- l'assistante sociale du CROUS
- l'antenne du service commun universitaire d'information et d'orientation
- diverses salles de réunion, travail pour les associations et les mutuelles
- des locaux affectables à un chef de projet « animation du campus »
- une salle de reprographie
- une salle de musique
- etc....

Il convient d'ajouter à ces 536 m<sup>2</sup> l'extension du restaurant universitaire par la transformation d'une terrasse découverte en véranda et une modification de la desserte interne, afin de permettre une accélération des flux. (le restaurant sert plus de 800 repas chaque midi).

Il est à noter que ce volet « investissement » doit être complété par un volet « fonctionnement »

\*\*\*\*\*

### **Volet fonctionnement (pour mémoire)**

Ce projet doit être défini en lien avec l'Université de Franche-Comté, l'UTBM, le CIO, les lycées, les associations étudiantes..... Toutefois un certain nombre d'idées peuvent d'ores et déjà être émises :

- Création d'un poste d'animateur vie étudiante doté d'un budget d'intervention pour faciliter l'accueil des étudiants, les faire participer à la vie de la cité et de la région, soutenir les associations dans l'organisation d'actions spécifiques étudiantes.
- Renforcement de l'activité du théâtre Universitaire de Franche-Comté qui a une activité intermittente.
- La question du fonctionnement et de l'entretien des locaux doit être étudié avec le CROUS, l'Université, etc....

Il est à noter que l'Université bénéficie du financement d'un poste « vie étudiante » pour 5 000 étudiants et ne pourra porter que très partiellement cette opération.



**Maître d'Ouvrage** Logement : Bailleur social

**Coût Prévisionnel HT** 2 500 000

<b>Calendrier de réalisation</b>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
				X	X	X	

**Contrat d'Agglomération** Oui - Non

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>COULEE VERTE ET BLEUE (générique)</b>
Axe 2,	
Mesure 1	

B2.1

Objectifs du projet

Initier l'aménagement d'une infrastructure verte majeure, structurante pour le territoire en matière d'organisation urbaine et de maillage vert, de gestion des espaces inondables, en matière de valorisation de l'espace et de requalification du cadre de vie pour les habitants de l'agglomération.

Constituer ainsi, à terme, un vaste espace paysager d'agglomération correspond à un double objectif : l'aménagement du territoire et la valorisation du cadre de vie des habitants d'une part, la diversification économique par un développement touristique aujourd'hui embryonnaire d'autre part.

Descriptif du projet

Mise en œuvre d'un plan d'aménagement paysager d'ensemble après études ; réalisation et valorisation d'espaces et d'aménagements à vocations touristiques et de loisirs ; aménagement des points de connexion et liaisons douces entre ces différents sites.

Quatre équipements phares constitueront l'épine dorsale de la coulée verte et bleue ; il s'agit d'une part du parc culturel de l'île du Mont Bart et du site touristique et de loisirs des étangs de la Savoureuse et d'autre part, à une moindre échelle, du théâtre de Mandeuve et du futur réseau des belvédères (Fort Lachaux, Mont Bart, côte Champvermol, Vandoncourt...) ; chacun d'eux fait l'objet d'une fiche spécifique dans le contrat d'agglomération. Ces équipements principaux seront complétés par un réseau diffus de réalisations à concevoir (notamment dans le cadre de la gestion des zones inondables de la vallée), ou existantes (et alors à valoriser) dont notamment le port fluvial de Montbéliard, le parc public des sablières de Bart, la halte fluviale de Feschés-Allenjoie, le parc des Pouges, le Pont Sarrazin de Vandoncourt, le camping de Mandeuve...

Le projet consiste également en une mise en réseau de ces espaces par la création d'interconnexions paysagères et d'itinéraires piétons et cyclables dont le traitement contribuera à créer la trame verte de l'agglomération.

Maître d'Ouvrage

CAPM/Communes/Propriétaires actuels d'équipements à valoriser

Coût Prévisionnel HT

3 000 000

Etude du projet : 200 000 €

Réalisation d'une première tranche d'aménagement paysagers et de 5 équipements du réseau = 2 800 000€

Total = 3 000 000€

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etude d'un schéma directeur d'aménagement et programmation
2° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre
2005 1° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre
2° Semestre	Réalisation de travaux et aménagement (programme pluriannuel)
2006 1° Semestre	Réalisation de travaux et aménagement (programme pluriannuel)
2006 2° Semestre	Réalisation de travaux et aménagement (programme pluriannuel)
2007	Réalisation de travaux et aménagement (programme pluriannuel)
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu : B	<b>PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE L'ILE DU MONT BART</b>
Axe : 2	
Mesure : 1	

B2.1

Objectifs du projet

Développer le pôle de culture scientifique et technique de l'agglomération en s'appuyant sur sa culture locale, ses savoir faire et les acquis existants, aménagements des espaces publics de qualité en cœur d'agglomération en prolongement du parc du Pré la Rose, sur le thème « Arts - Sciences et Jardins ».

Descriptif du projet

A proximité du centre ville, dans le prolongement du parc du Pré la Rose et susceptible de disposer d'une grande emprise foncière disponible, le site de l'île du Mont Bart présente de nombreux atouts pour être l'un des deux équipements phares de la Coulée Verte et Bleue, étape touristique du Pays de Montbéliard.

Dans le cadre du contrat d'agglomération et à échéance 2006, il s'agit de réaliser la première phase de l'extension du centre de culture et scientifique et technique dont le contenu s'inscrit dans la continuité des équipements déjà réalisés sur le site du Pré la Rose et qui connaissent un succès qui va d'ores et déjà au-delà des limites de l'agglomération montbéliardaise. Cet équipement est destiné au grand public de toute l'aire urbaine et au-delà ; il est avant tout un parc dans lequel s'inscrit un lieu d'expositions et d'animations relié au tissu urbain, industriel et environnemental local. A noter dans ce cadre le projet de « musée virtuel européen des techniques » construit en lien avec l'UTBM et le musée national des Arts et Métiers.

Maître d'Ouvrage

CAPM / Ville de Montbéliard

Coût Prévisionnel HT

12 000 000

Bâtiment d'une superficie total de 5 000 m<sup>2</sup> : 7 500 000 €

Scénographie intérieure et équipements : 2 500 000 €

Paysagement (5ha) et équipements extérieurs : 2 000 000 €

TOTAL : 12 000 000 €

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	x	x	x

	Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Etudes de programmation et de définition
2° Semestre	Etudes de programmation et de définition
2004 1° Semestre	Etudes de programmation et de définition
2° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre et procédures d'enquêtes publiques
2005 1° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre et procédures d'enquêtes publiques
2° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre et procédures d'enquêtes publiques
2006 1° Semestre	Lancement AO
2006 2° Semestre	Démarrage travaux
2007	Démarrage travaux
2008	Mise en service première phase

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	VALORISATION TOURISTIQUE DU SITE DU MONT-BART
Axe 2	
Mesure 2	

B2.2

Objectifs du projet

Intégrer pleinement le site du Mont-Bart au réseau des belvédères du Pays de Montbéliard, développer l'attrait et la fréquentation du site pour les promeneurs et les visiteurs

Descriptif du projet

Il s'agit, d'une part, de réaliser un aménagement minimal du *site* du Mont-Bart, respectueux de son état de conservation actuel et de son caractère de site ouvert remarquable au plan paysager, soit, précisément :

- Mettre en place les équipements de sécurisation du site (garde corps, ...) et le mobilier adapté
- Mettre en place les outils adaptés en matière de signalétique et d'interprétation du paysage.

Il s'agit d'autre part de développer les usages du *fort* du Mont-Bart sous deux perspectives : lieu d'accueil d'une programmation grand-public de spectacle vivant, en période estivale ; lieu de mémoire intégré au réseau des fortifications protégeant la frontière issue des traités de 1871. Précisément, il s'agit de :

- Renforcer l'étanchéité d'une partie du fort, principalement la rue couverte,
- Compléter l'aménagement des différents espaces techniques et d'accueil du public
- Revoir la signalétique et la muséographie des éléments de l'édifice présentant un intérêt du point de vue de l'histoire militaire.

Maître d'Ouvrage

Commune de Bavans / déléguée à la CAPM

Coût Prévisionnel HT

836 120

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etude de faisabilité et de programmation
2° Semestre	Finalisation du projet, choix du concepteur
2005 1° Semestre	Conception
2° Semestre	Consultation des entreprises
2006 1° Semestre	Engagement des travaux
2006 2° Semestre	Fin des travaux
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>VALORISATION TOURISTIQUE DU SITE ANTIQUE DU THEATRE DE MANDEURE</b>
Axe 2	
Mesure 2	

B2.2

Objectifs du projet

Intégrer pleinement le site du théâtre antique de Mandeuire à l'offre touristique du Pays de Montbéliard.

Développer l'attrait et la fréquentation du site en accompagnant les promeneurs et les visiteurs dans son interprétation la mise à disposition d'outils signalétiques et muséographiques adaptés.

Descriptif du projet

Il s'agit, en mettant les résultats des recherches récentes à la disposition des promeneurs et visiteurs, de réaliser un aménagement minimal du site, respectueux de son état de conservation actuel et de son caractère de site ouvert remarquable au plan paysager.

Le programme envisagé se décompose en 5 zones fonctionnelles

- L'aménagement des accès au site et de parkings extérieurs (15 voitures, 3 bus
- Un espace modulaire d'accueil des publics, dédié à l'accueil proprement dit, et offrant la possibilité d'expositions et de conférences (150 m2 environ) ;
- Une galerie, espace extérieur couvert pour les circulations et l'exposition des blocs ;
- Des ateliers pédagogiques extérieurs, dans la continuité des « mini-fouilles » et du jardin antique existants ;
- Une bande technique, regroupant zone d'attente, sanitaires, point de stockage, locaux techniques et bureau polyvalent.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

836 120



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Etude de faisabilité et de programmation
2004 1° Semestre	Finalisation du projet, choix du concepteur
2° Semestre	Conception
2005 1° Semestre	Consultation des entreprises
2° Semestre	Engagement des travaux
2006 1° Semestre	Fin des travaux
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>DIFFUSION MULTIMEDIA</b>
Axe 3	
Mesure	

B3

Objectifs du projet Dans le cadre d'une stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire, renforcer l'offre de diffusion audiovisuelle disponible localement par la création de lieux de diffusion numérique utilisables tant pour faciliter l'accès du plus grand nombre aux productions issues du pôle audiovisuel de Numérica dans le domaine des arts numériques que pour l'expérimentation du passage en mode D-Cinéma de la projection des œuvres cinématographiques traditionnelles.

Descriptif du projet Au delà des composantes « art et Essai » et « Musée cinématographique » du projet audincourtois (décision du Comité Technique de Programmation du Feder), créer à Montbéliard d'une part et à Audincourt d'autre part, dans le cadre des projets de rénovation des multi-salles engagés de part et d'autre, des espaces et équipements dédiés à la diffusion numérique.

Maître d'Ouvrage Communauté d'agglomération / Villes

Coût Prévisionnel TTC 2 000 000

Validation par le Bureau du

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etudes de programmation
2° Semestre	Bouclage du plan de financement du projet
2005 1° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre
2° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	Travaux
2007	Travaux
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>LIEU DE DIFFUSION DES MUSIQUES ACTUELLES</b>
Axe 3	
Mesure	

B3

Objectifs du projet Dans le cadre d'une stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire, doter le Pays de Montbéliard d'un lieu adapté dédié aux musiques actuelles, accessibles aux groupes locaux principalement amateurs.

Descriptif du projet

Création d'une salle de diffusion de musiques amplifiées, d'une jauge d'environ 600 places.

Le foncier serait apporté par la Ville d'Audincourt. Deux localisations alternatives sont envisagées, la friche des Forges et les abords de la zone des Arbletiers.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération doit faire l'objet d'un accord formel entre la Ville et la Communauté d'agglomération.

La gestion de l'équipement serait remise, à l'issue de l'opération de construction, à une régie municipale de la ville d'Audincourt.

Maître d'Ouvrage Communauté d'agglomération / Ville d'Audincourt

Coût Prévisionnel TTC 600 000

Validation par le Bureau du

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etude de faisabilité et de programmation
2° Semestre	Bouclage du plan de financement du projet
2005 1° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>AMELIORATION DU CADRE DE VIE - AMENAGEMENT D'ENTREES DE VILLE ET D'ESPACES PUBLICS (fiche générique)</b>
Axe 3	
Mesure 1	

B3.1

Objectifs du projet	Renforcer l'attractivité des communes et du Pays de Montbéliard en aménageant le territoire
Descriptif du projet	Traiter les entrées de ville et les espaces publics et requalifier les espaces urbains
Maître d'Ouvrage	Communes, CAPM
Coût Prévisionnel HT	5 000 000

Validation par le Bureau du

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	X	X	X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard



Enjeu B	<b>GRAND EQUIPEMENT SPORTIF ET EVENEMENTIEL DE L'AIRE URBAINE, A MONTBELIARD, SITE DES GROS PIERRONS</b>
Axe 3	
Mesure 1	

B3.1

Objectifs du projet

- Structurer le mouvement sportif à l'échelle de l'Aire Urbaine en offrant un équipement d'accueil à un club-locomotive d'une discipline sportive grand public.
- Promouvoir l'image du territoire.
- Accueillir des manifestations d'envergure nationale.

Descriptif du projet

Complexe sportif polyvalent de 10 000 m<sup>2</sup> environ, comprenant : grande salle sportive, 4500 places en tribunes, salon de réception et salle sportive annexe, esplanade et parkings.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

15 000 000



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Esquisses d'aménagement Gros Pierrons - Pré-programme grands équipements – Etude « marketing »
2004 1° Semestre	Arrêt du programme et des contenus, du mode de gestion,
2° Semestre	dévolution de la maîtrise d'œuvre et du montage immobilier.
2005 1° Semestre	Etudes opérationnelles
2° Semestre	Etudes opérationnelles
2006 1° Semestre	Consultations – Dévolution des travaux
2006 2° Semestre	Démarrage des travaux : 01/07/2006
2007	Travaux
2008	Travaux et mise en service automne 2008

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu B	<b>COULEE VERTE ET BLEUE - BASE DE LOISIRS DU PAYS DE MONTBELIARD - EXTENSION DES BATIMENTS</b>
Axe 3	
Mesure 1	

B3.1

Objectifs du projet

La Basse Vallée de la Savoureuse, partie nord de la Coulee Verte et Bleue fait l'objet du projet d'ensemble, débuté depuis plusieurs années.  
Dans ce cadre, le Conseil de Communauté a décidé de moderniser et d'étendre la base de loisirs, intégrant des objectifs :

- de visibilité et de renforcement du point d'accueil touristique
- d'extension et d'amélioration qualitative des activités de restauration
- d'un meilleur accueil des usagers du site (baigneurs, sportifs, touristes, cyclistes...)
- de développement des activités voile, canoë-kayak, tir à l'arc...
- d'une hausse du nombre des manifestations sportives
- de base d'appui à la découverte de la faune et la flore des alentours de la Réserve Naturelle Volontaire et de la zone couverte par un arrêté de biotope.

Descriptif du projet

Le programme d'extension, de 620 m<sup>2</sup>, comprend un espace d'accueil, une salle multiactivités, l'extension de l'espace restauration-bar, l'extension des vestiaires tous publics et la création d'un hangar à bateaux.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

837 071

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X				

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Etudes et consultations – Démarrage travaux
2° Semestre	Etudes et consultations – Démarrage travaux
2004 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Mise en service
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu : B	<b>SITE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS DES ETANGS DE LA SAVOUREUSE</b>
Axe : 3	
Mesure : 2	

B3.2

Objectifs du projet

Renforcer l'attractivité touristique du site et mieux répondre à la demande des utilisateurs

Descriptif du projet

La Vallée de la Savoureuse constituée pour partie sur le Pays de Montbéliard d'espaces naturels de qualité est un site doté d'infrastructures de loisirs qui connaissent depuis leur création un grand succès. Celui-ci repose sur la qualité de l'espace et de ses aménagements, son attractivité et sa visibilité depuis l'autoroute. Il s'agit donc dans le cadre de ce projet de poursuivre le développement touristique du Pays de Montbéliard et de répondre à une demande immédiate et forte d'extension de ce centre d'accueil et de loisirs de plein air émise par ses utilisateurs actuels.

Afin d'offrir des possibilités de séjour supérieur à la journée pour les familles, les groupes de jeunes, les scolaires, les stagiaires en formation (projet de centre de formation du CREPS° et les touristes en transit sont envisagés : la création d'un camping (avec aire d'accueil pour les campings car) et la création d'un centre d'hébergement (par éventuellement rachat de bâtiments existants en périphérie du site).

Afin de diversifier l'offre d'activités de plein air, de permettre des alternatives aux sports nautiques en cas de mauvais temps et d'offrir une palette plus large d'activités au public, le site ou sa proximité offrent des possibilités de développer par exemple mur d'escalade, practice de golf, accueil, buvette,...

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réflexion globale « coulée verte et bleue » : il fera l'objet d'une étude spécifique. L'un des points à confirmer est l'accès à la base de loisirs depuis l'aire d'accueil et de stationnement de l'autoroute A36 afin de favoriser l'accueil temporaire des voyageurs en transit et plus particulièrement des touristes du nord de l'Europe.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la « Coulée Verte et Bleue »

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

3 000 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etudes de définition
2° Semestre	Choix d'un maître d'œuvre. Programmation
2005 1° Semestre	Etudes opérationnelles
2° Semestre	Lancement AO
2006 1° Semestre	Démarrage travaux première phase
2006 2° Semestre	Travaux
2007	Travaux et mise en service première phase
2008	

# Enjeux C

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu : C	<b>CONTRAT DE VILLE 2000-2006</b>
L'habitat le développement urbain, le transport	
Axe : 1	
Mesures 1	

C1.1

Objectifs du projet	Lutter contre les processus de dévalorisation de certains territoires, d'exclusion sociale, de discrimination raciale, et de ségrégation spatiale
Descriptif du projet	Pour mémoire convention cadre du Contrat de Ville
Maître d'Ouvrage	CAPM
Coût Prévisionnel HT	66 889 632

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	Signature de la convention cadre et des conventions territoriales et thématiques
2001 1° Semestre	Mise en œuvre
2° Semestre	« «
2002 1° Semestre	« «
2° Semestre	« «
2003 1° Semestre	« «
2° Semestre	Mise en œuvre et évaluation à mi parcours
2004 1° Semestre	Mise en œuvre et évaluation à mi parcours (fin)
2° Semestre	Mise en oeuvre
2005 1° Semestre	« «
2° Semestre	« «
2006 1° Semestre	« «
2006 2° Semestre	Evaluation du Contrat de Ville Préparation de l'après contrat de ville
2007	
2008	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu : C	<b>GRAND PROJET DE VILLE BELFORT- MONTBELIARD</b>
Axe : 1	
Mesures : 1	

C1.1

Objectifs du projet	Réintégrer les quartiers d'habitat social au reste de l'agglomération
Descriptif du projet	réaliser des opérations lourdes de renouvellement urbain dans les secteurs les plus dégradés : démolitions, reconstructions, réhabilitations, changements d'usage, réalisation d'équipements  Développer les actions de lien social et l'accès à l'emploi.
Maître d'Ouvrage	CAPM
Coût Prévisionnel HT	44 059 365

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	Présentation candidature GPV
2001 1° Semestre	Elaboration de la convention
2° Semestre	Signature du GPV
2002 1° Semestre	Lancement d'études
2° Semestre	Elaboration de l'annexe financière 1ers projets financés
2003 1° Semestre	Signature de l'annexe financière
2° Semestre	1ères opérations : aménagements, démolitions, MOS relogement, études complémentaires sur îlots précis, restructuration d'un centre commercial
2004 1° Semestre	mise en œuvre des projets : démolitions, constructions changements d'usage, résidentialisations, aménagements urbains, MOS relogement
2° Semestre	« «
2005 1° Semestre	« «
2° Semestre	« «
2006 1° Semestre	« «
2006 2° Semestre	« « évaluation du GPV
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN, AVEC CREATION D'UNE MAISON DES SYNDICATS</b>
Axe 1	
Mesure 4	

C1.4

Objectifs du projet

Tout en répondant à une demande forte des organisations syndicales représentatives du bassin d'emploi pour la création d'une maison des syndicats, promouvoir une opération de renouvellement urbain et de requalification des abords de la résidence sociale gérée par l'AMAT.

Descriptif du projet

Réhabilitation de bâtiments actuellement fermés d'un ancien foyer de travailleurs et aménagements de bureaux, salle de réunions et accueil pour les unions locales des cinq organisations syndicales représentatives (environ 1500 m<sup>2</sup>).

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

1 450 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Acquisitions foncières – Etablissement projet de réaménagement d'immeubles
2° Semestre	Etudes opérationnelles – Lancement consultation
2005 1° Semestre	Dévolution et démarrage des travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	Mise en service
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>REQUALIFICATION DES FRICHES INDUSTRIELLES ET URBAINES (générique)</b>
Axe 1	
Mesure 4	

C1.4

Objectifs du projet

Contribuer à la mutation de sites industriels intégrés dans le tissu urbain (Forges, Japy Valentigney, Sous Roches, Bart en prolongement site de la Roche) ou de grands équipements appelés à cesser leur activité.

Descriptif du projet Appropriation, aménagement d'espaces publics, dépollution, démolition...

Maître d'Ouvrage CAPM

Coût Prévisionnel HT 4 000 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>EQUIPEMENTS D'INITIATIVE COMMUNALE DE PORTEE D'AGGLOMERATION ET GRANDS EVENEMENTS (fiche générique)</b>
Axe 2	
Mesure 1	

## C2.1

Objectifs du projet	Conforter l'attractivité des communes en renforçant l'offre d'équipements promouvoir la notoriété du territoire par l'organisation d'animations de type évènementiel.
Descriptif du projet	Créer des équipements structurants et organiser des manifestations à l'initiative des communes dont le rayonnement peut s'exercer à l'échelle de l'agglomération et au-delà
Maître d'Ouvrage	Communes, CAPM
Coût Prévisionnel HT	2 500 000

Validation par le Bureau du

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	X	X	X	X	X	X	X

	Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>EQUIPEMENTS ET SERVICES D'INITIATIVE COMMUNALE POUR LA PETITE ENFANCE (fiche générique)</b>
Axe 2	
Mesure 1	

C2.1

Objectifs du projet

Conforter l'attractivité des communes en renforçant l'offre d'équipements et de services pour la petite enfance, conformément aux enjeux identifiés sur ce thème par le Programme Local de l'Habitat.

Descriptif du projet

Rationaliser et densifier l'offre de service sur le territoire de l'agglomération ; créer les équipements complémentaires nécessaires à la satisfaction des besoins des ménages, notamment bi-actifs.

Maître d'Ouvrage

Communes

Coût Prévisionnel HT

2 500 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>MAISON DES METIERS DE LA VILLE DU PAYS DE MONTBELIARD</b>
Axe 2	
Mesure 3	

C2.3

Objectifs du projet

Contribuer, pour le Pays de Montbéliard au pôle de ressources interrégional sur les nouveaux métiers de la ville mentionné par le Grand Projet de Ville Belfort-Montbéliard.

Offrir aux acteurs de la formation intervenant sur le Pays de Montbéliard dans le champ des nouveaux métiers de la ville un lieu de travail groupé, et favoriser ainsi, entre les divers projets qu'ils conduisent, les synergies et les économies d'échelle.

Descriptif du projet

Il s'agit de construire, au pôle universitaire des Portes du Jura, dans le prolongement de la maison de l'étudiant, à proximité du restaurant universitaire, de la bibliothèque universitaire et des équipements sportifs du pôle, un bâtiment d'une surface totale d'environ 1000 m<sup>2</sup>, pour abriter les activités liées aux nouveaux métiers de la ville des organismes de formation suivants :

- CNAM (notamment formation Bachelor MOUS, en cours de montage)
- CREPS (formations animation sportive / politique de la ville)
- Trajectoire Formation (filières de formation aux métiers de l'animation dans leur ensemble)

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

1 254 181

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Programmation , finalisation du projet, choix du concepteur
2° Semestre	Conception
2005 1° Semestre	Consultation des entreprises
2° Semestre	Engagement des travaux
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>CREATION D'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>
Axe 2	
Mesure 4	

C2.4

Objectifs du projet

Organiser l'accueil des gens du voyage de l'agglomération (mise en œuvre du schéma départemental)

Descriptif du projet

Création de trois aires de 12 à 20 emplacements, complétant les deux structures existantes de Grand Charmont et Audincourt pour l'accueil des familles de passage ou semi-sédentaires, à Montbéliard, Bethoncourt et Valentigney.

Création de sanitaires à l'aire de grand passage de la zone du Radon à Arbouans (aire limitée à l'accueil de 70 caravanes).

Aménagement sommaire de deux aires de grand passage à Mandeuve et à Courcelles (derrière aérodrome).

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

2 230 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet				
2000 1° Semestre				
2° Semestre				
2001 1° Semestre				
2° Semestre				
2002 1° Semestre				
2° Semestre				
2003 1° Semestre	Aire Montbéliard		Aire du Redon	Aires de grand passage
2° Semestre	Etudes	Aires Valentigney Et Bethoncourt		
2004 1° Semestre	Travaux	Etudes	Travaux	Etudes
2° Semestre	Travaux	Etudes	et mise en service	Travaux
2005 1° Semestre	Mise en service	Travaux		mise en service
2° Semestre		Travaux		
2006 1° Semestre		Mise en service		
2006 2° Semestre		Mise en service		
2007				
2008				

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PDU – MISE EN ŒUVRE DE L'AXE STRUCTURANT TC – ETUDES PREOPERATIONNELLES DU TRACE PUIS REALISATION D'UN PREMIER TRONÇON DU FUTUR TCSP ENTRE MONTBELIARD ET AUDINCOURT</b>
Axe 3	
Mesure 1	

C3.1

Objectifs du projet

Le PDU a mis en évidence la nécessité d'un réseau cadencé, à fréquence élevé (10 mn) et à horaires fiables, entre les deux principaux centres d'échange d'Audincourt et Montbéliard. La faisabilité opérationnelle et le calage du tracé doivent être définis rapidement, ceux-ci étant en interaction avec le développement de l'espace Lumière à Audincourt et les site des Gros Pierrons et des Blancheries à Montbéliard.

Descriptif du projet

Etudes de faisabilité, détermination précise du tracé optimal, et d'intégration paysagère et environnementale de la voie TCSP projetée. Lancement d'un premier tronçon dès 2006

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

2 500 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Rédaction cahier des charges et lancement consultations
2004 1° Semestre	Etudes
2° Semestre	Remise des conclusions. Lancement des études opérationnelles
2005 1° Semestre	Etudes opérationnelles et enquêtes publiques
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	Démarrage de réalisation d'un premier tronçon
2007	
2008	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PDU – MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CIRCULATION DE MONTBELIARD</b>
Axe 3	
Mesure 1	

C3.1

Objectifs du projet

Rendre leur place aux TC dans la ville, améliorer leurs temps de parcours, fiabiliser les horaires pour garantir les correspondances, réorganiser la circulation automobile pour réduire les linéaires de parcours rendus actuellement longs par l'anneau circulaire autour du centre ville.

Descriptif du projet

① créer une voie en site propre TC le long de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, du commissariat à l'arrêt Ferrer, pour remédier aux forts ralentissements subis par les TC aux heures de pointe  
② modifier les carrefours le long de l'avenue Wilson pour permettre une mise à double sens des voies vers la Petite Hollande.

Maître d'Ouvrage

CAPM/Ville

CAPM ①

Ville ②

Coût Prévisionnel HT

500 000

500 000 € ①

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X			

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etudes
2° Semestre	AO
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PDU – MISE EN ŒUVRE DE L'AXE STRUCTURANT TC – REALISATION D'UN PONT ET DE SES ACCES ENTRE AUDINCOURT (RD437) ET VALENTIGNEY (RD38) - MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE CIRCULATION DE AUDINCOURT ET VALENTIGNEY</b>
Axe 3	
Mesure 1	

C3.1

Objectifs du projet

La constitution du réseau structurant TC implique une réorganisation des déplacements urbains avec comme objectif premier un meilleur accès des transports en communs au centre ville d'Audincourt, pôle d'échange du sud de l'agglomération. Ceci nécessite la création d'un nouveau pont pour franchir le Doubs entre les communes d'Audincourt et de Valentigney, permettant la suppression des transits par les deux centre villes.

En effet, la commune d'Audincourt est aujourd'hui le point de convergence des trafics en provenance des vallées du Doubs et du Gland, renforcé par la réalisation d'un nouvel échangeur autoroutier au sud de l'agglomération. La commune affiche une saturation de ses voiries et un niveau de pollution sonore et atmosphérique important par rapport auxquels l'intégration d'un pôle d'échanges et l'optimisation des transports collectifs affichés dans le PDU ne sont pas compatibles.

La réalisation de cet ouvrage d'art permettra du point de vue de la circulation :

- une meilleure progression des bus autour d'un pôle d'échanges localisé sur Audincourt
- une orientation du trafic intercommunal du sud de l'agglomération évitant le passage par le centre ville d'Audincourt et diminuant les nuisances
- une réduction du transit, pour les quartiers de Valentigney, des véhicules qui cherchent à éviter l'engorgement du centre Audincourt
- une continuité sécurisée des cheminements piétons et cycles entre Valentigney et Audincourt.

En parallèle, le réseau de circulation à l'intérieur du centre ville d'Audincourt est complètement revu, avec une place du Temple dédié uniquement aux bus et au stationnement, le pont F. Mitterrand interdit de circulation dans son sens sortant pour les bus et les deux roues. A Valentigney, la mise en place du plan de circulation dissuadant le transit et des aménagements qualitatifs de rues du centre ville sera concomitant des travaux de construction du pont et des modifications de circulation sur Audincourt.

Descriptif du projet

Création d'un pont sur le Doubs et de ses liaisons vers RN437 (200 m) et vers RD38, avec piste cyclable, aménagement paysager des espaces de proximité et de trois carrefours permettant de pacifier la circulation automobile et de prioriser les TC. En parallèle, refonte du centre d'échanges d'Audincourt et des accès TC, rendus prioritaires, réadaptation complète du réseau de circulation pour évacuer les transits et rendre au centre ville son rôle commercial et tertiaire attractif, perturbé actuellement par de perpétuels engorgements, restitution d'une voie du pont F. Mitterrand actuel aux seuls TC et deux roues pour faciliter les accès. A Valentigney, en complément du pont, aménagement du carrefour vers rue Sous Roches et vers axe Oehmichen, mise en place du nouveau schéma de circulation, dissuadant le trafic de transit, donnant priorité aux TC aux principaux carrefours et aménageant les voies actuellement traitées en routes, en rues de desserte tous modes de déplacements et à vitesse pacifiée.

Maître d'Ouvrage CAPM / Villes d'Audincourt et Valentigney  
(Dans la mise en œuvre des plans de circulation hors aménagements liés aux TC et au réseau primaire cyclable.)

Coût Prévisionnel HT 10 000 000

10 M€ (hors travaux sous maîtrise d'ouvrage Villes)

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X		

	Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet
2002 2° Semestre	Lancement du concours de maîtrise d'œuvre et plans de circulation
2003 1° Semestre	Attribution du marché maîtrise d'œuvre et lancement des études
2° Semestre	Etablissement dossier d'autorisation. Finalisation projet
2004 1° Semestre	Etablissement DCE. Instauration des enquêtes publiques. Etudes opérationnelles plans circulation
2° Semestre	Lancement AO
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	Mise en service
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PDU – MISE EN ŒUVRE DE L'AXE STRUCTURANT TC – AMENAGEMENT DES ARRETS DE BUS ET DE PRIORITES AUX CARREFOURS</b>
Axe 3	
Mesure 1	

C3.1

Objectifs du projet

Donner priorité aux TC, permettre une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite, pacifier les vitesses de circulation automobile.

Descriptif du projet

Modification ou création d'arrêts de bus, placés sur chaussée, surélevés. Aménagements de carrefours permettant une priorité TC.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

1 500 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X	X	

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Programmation pluriannuelle
2° Semestre	Travaux
2004 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	Travaux
2007	Travaux
2008	Travaux

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PDU – MISE EN ŒUVRE D'UN AXE STRUCTURANT TC – AMENAGEMENT DU TRONÇON MONTBELIARD-ACROPOLE/HOPITAL</b>
Axe 3	
Mesure 1	

C3.1

Objectifs du projet Donner priorité aux TC, requalifier cet axe urbain, permettre un meilleur accès à l'hôpital et aux secteurs en développement du Mittan et du Mont Chevis.

Descriptif du projet Aménager un boulevard urbain entre l'Acropole et le centre hospitalier, réorganiser les carrefours Gambetta et Prison avec une priorité TC, assurer des itinéraires piétons sécurisés et continus, requalifier les espaces d'accès, de dépose bus et de stationnement autour de l'hôpital.

Maître d'Ouvrage CAPM et Ville de Montbéliard

Coût Prévisionnel HT 2 000 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Etude de faisabilité
2004 1° Semestre	Etude opérationnelle
2° Semestre	AO
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	Travaux
2007	
2008	



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PDU – MISE EN ŒUVRE DE L'AXE STRUCTURANT TC – REQUALIFICATION DE LA RD34</b>
Axe 3	
Mesure 1	

C3.1

Objectifs

Requalifier la voie principale de liaison entre Montbéliard et Audincourt, en donnant priorité aux TC aux carrefours (trois lignes utilisent cette voie) et aux arrêts bus et en promouvant des aménagements paysagers de qualité.

Descriptif

Aménagement d'un tronçon en site propre pour les TC dans la descente d'Arbouans, aménagements des carrefours avec priorité TC, réalisation de continuités cyclables depuis cet axe, requalification paysagère.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

1 500 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2003 2° Semestre	Etudes de faisabilité en cours (CETE Lyon)
2004 1° Semestre	Etudes opérationnelles et AO
2° Semestre	
2005 1° Semestre	Durée 1,5 an
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PROMOUVOIR L'INTERMODALITE DES TRANSPORTS ,AVEC UN SUPPORT UNIQUE POUR VOYAGER DANS L'AIRE URBAINE</b>
Axe C3	
Mesure C3.2	

C3.2

Objectifs du projet

- rendre cohérente l'offre TC à l'échelle d'Aire Urbaine
- coordonner les horaires et correspondances entre les offres des différentes autorités organisatrices des transports
- simplifier et homogénéiser la billetterie pour les divers clients des TC (bus et train). Promouvoir un système type «carte orange », support unique pour voyager dans l'Aire Urbaine.

Descriptif du projet

Lancer au niveau d'Aire Urbaine une étude de faisabilité pour créer un support « Multipass » permettant de voyager avec un seul titre de transport dans les transports publics de l'Aire Urbaine et le mettre en oeuvre.

Maître d'Ouvrage

Les autorités organisatrices des transports

Coût Prévisionnel HT

1 200 000

(AOT : CAPM)

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etudes de faisabilité à l'échelle Aire Urbaine
2° Semestre	Préparation des cahiers des charges
2005 1° Semestre	Consultations
2° Semestre	Consultations
2006 1° Semestre	Installation et configuration
2006 2° Semestre	Mise en service
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PDU : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES PISTES CYCLABLES. Réseau primaire d'agglomération</b>
Axe 3	
Mesure 3	

C3.3

Objectifs du projet

Créer un réseau primaire structurant, permettant de relier les différentes communes de l'agglomération. Développer la pratique du 2 roues, sécuriser et assurer les continuités des itinéraires. Assurer une véritable offre alternative et attractive aux déplacements motorisés. Relier le réseau de l'agglomération à la Véloroute et au réseau départemental.

Descriptif du projet

Réaliser 25 kilomètres de réseau cyclable primaire structurant l'agglomération d'ici 5 ans

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

3 000 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Etudes
2° Semestre	Etudes
2004 1° Semestre	Etudes – Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2° Semestre	Etudes – Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2005 1° Semestre	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2° Semestre	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2006 1° Semestre	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2006 2° Semestre	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2007	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2008	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>PDU : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES PISTES CYCLABLES : RESEAUX COMMUNAUX</b>
Axe 3	
Mesure 3	

C3.3

Objectifs du projet	Permettre les dessertes des centres villes et centres bourgs, des quartiers, à partir du réseau primaire d'agglomération. Développer la pratique des 2 roues, associer les continuités d'itinéraires, assurer une véritable offre alternative et attractive aux déplacements motorisés.
---------------------	---

Descriptif du projet	Réaliser 25 kilomètres de réseaux cyclables communaux, se connectant au réseau primaire d'agglomération d'ici 5 ans
----------------------	---

Maître d'Ouvrage	Communes
------------------	----------

Coût Prévisionnel HT	3 000 000
----------------------	-----------

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Etudes
2° Semestre	Etudes
2004 1° Semestre	Etudes – Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2° Semestre	Etudes – Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2005 1° Semestre	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2° Semestre	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2006 1° Semestre	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2006 2° Semestre	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2007	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel
2008	Etudes– Travaux et mise en service suivant un programme pluriannuel



# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Enjeu C	<b>LIAISON NORD RELIANT MONTBELIARD, BETHONCOURT ET GRAND CHARMONT A L'A36 D'UNE PART, ET LA HAUTE SAONE D'AUTRE PART</b>
Axe 4	
Mesure 1	

C4.1

Objectifs du projet

Création d'un boulevard urbain nord de l'agglomération permettant de :

- compléter le dispositif d'irrigation de l'agglomération en peigne depuis l'autoroute
- de capter le transit dans l'agglomération entre l'A36 et la Haute Saône
- de relier Montbéliard (quartier en développement Mont Chevis et Mittant + CHU) Bethoncourt et Grand Charmont à l'A36

Le trafic attendu sur la liaison nord a été estimé à 7000 véhicules/jour au minimum ; la RD474 sera soulagée ; le tracé permet un potentiel de développement de plusieurs dizaines d'hectares sur Grand Charmont et Nommay.

Descriptif du projet

Le projet global représente un tracé de 7 kilomètres, à réaliser en deux phases fonctionnelles. Une première phase débutera en 2006.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

4 300 000

1<sup>ère</sup> phase : 4,3 M euros HT

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X	X	X	

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Etude de faisabilité
2° Semestre	Remise de l'étude. Calage de la programmation globale
2004 1° Semestre	Démarrage des études préopérationnelles et opérationnelles
2° Semestre	Dossiers d'autorisation / Enquêtes publiques
2005 1° Semestre	
2° Semestre	Lancement des AO
2006 1° Semestre	Démarrage des travaux (1,5 à 2 ans)
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Enjeux D

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>AMELIORATION DE L'HABITAT, DIAGNOSTIC DE VULNERABILITE DANS LES ZONES INONDABLES</b>
Axe 1	
Mesure 1	

### D1.1

#### Objectifs du projet

Réduire la vulnérabilité des habitations situées en zone inondable et qui ne peuvent pas être ( ou pas suffisamment) protégées ou pour lesquelles la dangerosité des ouvrages de protection contre les crues en cas de dépassement des hypothèses de projet conduit à rechercher d'autres logiques de réduction d'aménagement.

#### Descriptif du projet

Ce programme peut se décliner comme suit

Aide au diagnostic vulnérabilité

Aide à la mise hors d'eau

Communication sur les politiques de réduction de la vulnérabilité auprès des riverains

Création d'un poste d'animation relatif au diagnostic de vulnérabilité entreprises et habitats privés

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

#### Coût Prévisionnel HT

800 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
				X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Exécution sur 3 ans
2° Semestre	Exécution sur 3 ans
2005 1° Semestre	Exécution sur 3 ans
2° Semestre	Exécution sur 3 ans
2006 1° Semestre	Exécution sur 3 ans
2006 2° Semestre	Exécution sur 3 ans
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>GESTION DES INONDATIONS DE LA VALLEE DE LA FESCHOTTE</b>
Axe 1	
Mesure 1	

### D1.1

#### Objectifs du projet

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

#### Descriptif du projet

L'étude de faisabilité réalisée propose 3 types de mesures

D'une part la construction de retenues collinaires à l'amont des communes de Badevel et de Dampierre les Bois, Ces retenues d'un volume respectif de 30.000 m<sup>3</sup> et 120.000 m<sup>3</sup> sont basées sur le principe de ralentissement dynamique des écoulements en vue d'écrêter les débits de pointe de la Feschotte.

D'autre part l'aménagement du lit mineur avec création d'une risberme et reprise des ponts dans la traversée de Fesches-le-Châtel en vue de réduire la fréquence des débordements dans les centre village de Badevel et de Fesches-le-Châtel

Enfin le dernier volet du dispositif concerne une meilleurs gestion de la répartition des débits entre le cours naturel de la Feschotte et sa dérivation dans le canal usinier du Quesné

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

#### Coût Prévisionnel HT

2 600 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X			

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Etudes pré-opérationnelles
2° Semestre	Etudes pré-opérationnelles
2004 1° Semestre	Etudes opérationnelles, consultations et demandes d'autorisation administratives
2° Semestre	Etudes opérationnelles, consultations et demandes d'autorisation administratives
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>MAINTIEN DES ACCES ROUTIERS HORS D'EAU</b>
Axe 1	
Mesure 1	

### D1.1

#### Objectifs du projet

Les infrastructures routières paralysées en période de crue sont nombreuses dans le Pays de Montbéliard

Certains quartiers peuvent être totalement isolés empêchant les évacuations immédiates d'urgence

Le trafic routier se reporte sur d'autres secteurs non submergés engendrant une extrême confusion susceptible de bloquer la circulation

#### Descriptif du projet

Etude pour la mise en place de nouveaux itinéraires de délestage visant les objectifs suivants

Identifier les scénarios susceptibles de justifier la mise en œuvre du délestage

Organiser de manière cohérente les déplacements pendant la crue

Déterminer les accès aux sites stratégiques (Hôpital, pompiers, mairies...)

Gérer les transports publics et scolaires

Limiter les activités non indispensables pour limiter le trafic

Définir les infrastructures routières à mettre hors d'eau

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

#### Coût Prévisionnel HT

90 000



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
					X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	Rédaction des cahiers des charges et consultation
2° Semestre	Rédaction des cahiers des charges et consultation
2006 1° Semestre	Etudes et propositions d'action
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>CREATION D'UN OBSERVATOIRE DES INONDATIONS</b>
Axe 1	
Mesure 1	

### D1.1

#### Objectifs du projet

Garder la mémoire des événements hydrologiques pour développer une culture du risque auprès des populations et capitaliser les informations pour pouvoir développer des stratégies de prévision et de réduction de la vulnérabilité

#### Descriptif du projet

L'idée est de créer un observatoire des inondations qui aura notamment pour missions

- Enregistrer les maximums de crues
- De centraliser et archiver les informations
- Réaliser des enquêtes de terrain après chaque inondation
- Analyser l'événement après le crise
- Développer un retour d'expérience
- Organiser une recherche historique et documentaire

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

#### Coût Prévisionnel HT

250 000

250 000 euros sur 5 ans

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Mise en place de l'observatoire
2° Semestre	Mise en place de l'observatoire
2005 1° Semestre	Suivi et exploitation des données
2° Semestre	Suivi et exploitation des données
2006 1° Semestre	Suivi et exploitation des données
2006 2° Semestre	Suivi et exploitation des données
2007	Suivi et exploitation des données
2008	Suivi et exploitation des données

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>MISE EN SECURITE DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS FLUVIALES D'ARBOUANS, BART ET STE-SUZANNE</b>
Axe 1	
Mesure 1	

### D1.1

#### Objectifs du projet

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

#### Descriptif du projet

La CAPM est gestionnaire de plusieurs endiguements réalisés dans les années passées, destinés à assurer la protection de lieux habités.

La CAPM a le souci de mettre en place l'ensemble des contrôles et suivis qui lui incombent pour garantir une efficacité de fonctionnement des ouvrages et également pour prévenir toute détérioration inhérente au vieillissement d'ouvrages en remblais.

Les prestations consistent à réaliser une expertise des endiguements situés en bordure de l'Allan sur les communes de Bart et Ste Suzanne et en bordure du Doubs sur la commune d'Arbouans dans le cadre du contrôle des digues de protection contre les inondations fluviales intéressant la sécurité publique

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

#### Coût Prévisionnel HT

90 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X				

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Préparation des cahiers des charges et consultations
2° Semestre	Etudes
2005 1° Semestre	Travaux suivant résultats des études
2° Semestre	Travaux suivant résultats des études
2006 1° Semestre	Travaux suivant résultats des études
2006 2° Semestre	Travaux suivant résultats des études
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DES LIEUX HABITES DES COMMUNES RIVERAINES DE L'ALLAN A L'AVALE DE MONTBELIARD</b>
Axe 1	
Mesure 1	

### D1.1

#### Objectifs du projet

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

#### Descriptif du projet

Parallèlement à la mise en place de dispositifs de retenue des eaux à l'amont du territoire communautaire, la CAPM prévoit, pour les zones urbaines denses vulnérables, d'étudier et de mettre en place des mesures de protection rapprochées des lieux habités complétées le cas échéant par des mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations.

Les Travaux d'aménagements envisagés se feront en complète conjonction avec les études du PPRi conduites par la DDE du Doubs.

Il est envisagé de construire des digues de protection locales et de modifier certains seuils en rivière pour les rendre transparents en période de crue en vue de réduire la fréquence des inondations des centre-ville de Bart et dans la mesure du possible des autres communes riveraines de l'Allan : Montbéliard, Ste Suzanne, Courcelles les Montbéliard, Voujeaucourt, Bavans

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

#### Coût Prévisionnel HT

2 800 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles
2° Semestre	Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU QUARTIER DE LA PRAIRIE A MONTBELIARD</b>
Axe 1	
Mesure 1	

D1.1

Objectifs du projet

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Descriptif du projet

Parallèlement à la mise en place de dispositifs de retenue des eaux à l'amont du territoire communautaire, la CAPM prévoit, pour les zones urbaines denses vulnérables, d'étudier et de mettre en place des mesures de protection rapprochées des lieux habités complétées le cas échéant par des mesures de réduction de la vulnérabilité des habitations.

Les Travaux d'aménagements envisagés se feront en complète conjonction avec les études du PPRi conduites par la DDE du Doubs.

Il s'agit de travaux de modification du déversoir d'orage « Prairie » pour supprimer le phénomène de remontée des eaux de la rivière l'Allan via le réseau d'assainissement en vue de réduire la fréquence des débordements dans le quartier de la Prairie à Montbéliard

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

900 000



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	X			

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Etudes diagnostic en cours
2004 1° Semestre	Etudes opérationnelles et consultation travaux
2° Semestre	Etudes opérationnelles et consultation travaux
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>MISE EN PLACE D'UN RADAR METEO NORD FRANCHE COMTE</b>
Axe 1	
Mesure 1	

### D1.1

Objectifs du projet	Permettre une annonce de crues fiable avec une antériorité de 12 heures sur l'ensemble des cours d'eau du Pays de Montbéliard
---------------------	---

Descriptif du projet	<p>Les méthodes d'annonce de crues traditionnelles de type débit-débit ne permettent pas de réaliser une prévision fiable au delà de 6 heures en raison de la vitesse de propagation de l'onde de crue et des difficultés de corrélation amont-aval.</p> <p>Le radar météo est un élément indispensable au fonctionnement d'un modèle de prévision de type pluie-débit.</p>
----------------------	---

Maître d'Ouvrage	Etat
------------------	------

Coût Prévisionnel HT	1 600 000
----------------------	-----------

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
					X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Plan Bachelot

Enjeu D	<b>MISE EN SECURITE DES RETENUES COLLINAIRES DES BASSES VALLEES DE L'ALLAN ET DE LA SAVOUREUSE</b>
Axe 1	
Mesure 1	

### D1.1

#### Objectifs du projet

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

#### Descriptif du projet

La CAPM est gestionnaire de deux grands aménagements de protection contre les crues de la Savoureuse et de l'Allan respectivement de 1.600.000 m<sup>3</sup> et 400.000 m<sup>3</sup>.

Pour chacun de ces ouvrages le principe de ralentissement dynamique a été retenu avec la création de zones de sur-stockage des eaux, à l'amont immédiat des zones urbanisées pour contenir jusqu'à une crue centennale.

La CAPM a le souci de mettre en place l'ensemble des contrôles et suivis qui lui incombent pour garantir une efficacité de fonctionnement des ouvrages et également pour prévenir toute détérioration inhérente au vieillissement d'ouvrages en remblais.

Les travaux consistent à mettre en sécurité les retenues situées dans les basses vallées de l'Allan (communes d'Etupes et Brognard) et de la Savoureuse (communes de Trévenans, Chatenois les Forges, Dambenois, Brognard, Etupes, Sochaux et Vieux-Charmont) suite à l'expertise des ouvrages commandée par la CAPM et dans le cadre du contrôle des digues de protection contre les inondations fluviales intéressant la sécurité publique

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

#### Coût Prévisionnel HT

560 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X			

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Expertise et définition des prescriptions complémentaires d'aménagement
2° Semestre	Expertise et définition des prescriptions complémentaires d'aménagement
2004 1° Semestre	Etudes opérationnelles et consultations
2° Semestre	Etudes opérationnelles et consultations
2005 1° Semestre	Mise en oeuvre
2° Semestre	Mise en oeuvre
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Autres

Enjeu D	<b>PREVENTION DES RISQUES « GLISSEMENTS DE TERRAIN ET MINIERS » (Etude) (générique)</b>
Axe 1	
Mesure 2	

## D1.2

### Objectifs du projet

Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques d'éboulement de falaises, ou aux affaissements miniers.

### Descriptif du projet

Le DDRM (dossier départemental des risques majeurs) élaboré par la CARP (Cellule d'analyse des risques et d'information préventive) permet d'identifier la nature des risques majeurs auxquels une commune est exposée.

Sur le territoire de la CAPM plusieurs falaises ou marnes en pente sont recensées comme présentant des risques de chute de pierres ou de glissement de terrain notamment à Audincourt, Bart, Exincourt, Hérimoncourt, Ste Suzanne. De même, quelques sites ont fait l'objet d'exploitation minière par le passé et des effondrements ponctuels peuvent se produire.

Il s'agit de sécuriser les territoires concernés en purgeant les matériaux instables, de conforter les falaises pour supprimer le risque d'éboulement, de repérer les puits et galeries de mines afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme (PLU ...)

### Maître d'Ouvrage

Communes

### Coût Prévisionnel HT

200 000

Etude 200.000 € travaux 2 M€ hors maîtrise d'oeuvre

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
				X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etablissement des cahiers des charges et consultations
2° Semestre	Etablissement des cahiers des charges et consultations
2005 1° Semestre	Etudes diagnostics et pré-opérationnelles
2° Semestre	Etudes opérationnelles
2006 1° Semestre	Etudes opérationnelles
2006 2° Semestre	Travaux
2007	Travaux
2008	Travaux

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Autres

Enjeu D	<b>PREVENTION DES RISQUES « GLISSEMENTS DE TERRAIN ET MINIERS » (Travaux) (générique)</b>
Axe 1	
Mesure 2	

## D1.2

### Objectifs du projet

Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques d'éboulement de falaises, ou aux affaissements miniers.

### Descriptif du projet

Le DDRM (dossier départemental des risques majeurs) élaboré par la CARP (Cellule d'analyse des risques et d'information préventive) permet d'identifier la nature des risques majeurs auxquels une commune est exposée.

Sur le territoire de la CAPM plusieurs falaises ou marnes en pente sont recensées comme présentant des risques de chute de pierres ou de glissement de terrain notamment à Audincourt, Bart, Exincourt, Hérimoncourt, Ste Suzanne. De même, quelques sites ont fait l'objet d'exploitation minière par le passé et des effondrements ponctuels peuvent se produire.

Il s'agit de sécuriser les territoires concernés en purgeant les matériaux instables, de conforter les falaises pour supprimer le risque d'éboulement, et, au cas par cas, d'agir pour circonscrire les risques liés aux puits et galeries de mines.

### Maître d'Ouvrage

Communes

### Coût Prévisionnel HT

2 000 000

Etude 200.000 € travaux 2 M€ hors maîtrise d'oeuvre



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
				X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etablissement des cahiers des charges et consultations
2° Semestre	Etablissement des cahiers des charges et consultations
2005 1° Semestre	Etudes diagnostics et pré-opérationnelles
2° Semestre	Etudes opérationnelles
2006 1° Semestre	Etudes opérationnelles
2006 2° Semestre	Travaux
2007	Travaux
2008	Travaux

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Autres

Enjeu D	<b>PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS</b>
Axe 2	
Mesure 1	

### D2.1

#### Objectifs du projet

Les espaces non bâtis de la communauté d'agglomération couvrent une fraction très importante de son territoire ; l'objectif de ce projet est de poursuivre le travail d'inventaire et de connaissance des milieux naturels pour être en mesure d'y conduire des actions de restauration et de gestion des milieux communautaires.

#### Descriptif du projet

Les espaces naturels de l'agglomération sont constitués :

- D'espaces humides qui sont d'une part les grandes vallées de la Savoureuse, de l'Allan ou du Doubs et d'autre part des espaces de taille plus réduite à vocation de corridors écologiques, de sites refuges et de gestion des eaux comme le site des Jonchets, de la Feschotte...
- D'espaces forestiers dont les richesses et vocations restent à définir
- D'espaces agricoles en plus ou moins en déprise tels les coteaux secs (côte de Champvermol) ou certains milieux prairiaux ou de vergers (Dasle, Vandoncourt).

Des actions sont à entreprendre pour connaître, conserver et valoriser ces espaces soumis à la pression urbaine et souvent perçus de manière négative ; elles aboutiront à des plans de gestion qui permettront d'associer à chacun d'eux une vocation et des moyens adaptés. Des travaux seront réalisés si nécessaires. En plus des sites intégrés au projet de "Coulée verte et bleue" comme les anciennes sablières de Bart et Courcelles les Montbéliard ou les grands espaces inondables des hauts bassins de l'Allan et du Doubs, il s'agit notamment de travailler sur les espaces ressortant comme prioritaire à l'issue du travail d'inventaire réalisé dans le cadre de la charte environnement et de l'état initial de l'environnement du Scot. Citons entre autres la réserve naturelle de la basse vallée de la Savoureuse et ses abords, le vallon des Jonchets, la zone humide des Rangs Peux, les vergers de Dasle et Vandoncourt, la côte de Champvermol ...

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT 1 500 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2003 1° semestre	Etude de faisabilité sur la plaine des jonchets
2004 1° Semestre	Première tranche d'études opérationnelle (jonchets, basse Savoureuse...)
2° Semestre	études
2005 1° Semestre	Début des travaux et lancement d'une seconde tranche d'études et d'inventaires
2° Semestre	Travaux et études
2006 1° Semestre	idem
2006 2° Semestre	idem
2007	idem
2008	idem

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Autres

Enjeu D	<b>BELVEDERES DU PAYS DE MONTBELIARD</b>
Axe 2	
Mesure 2	

## D2.2

### Objectifs du projet

Constituer un réseau visuel de points de vue remarquables sur le grand paysage par l'aménagement de promontoires de découverte et d'interprétation du paysage.

### Descriptif du projet

Le projet porte sur l'ensemble des points de vue paysagers identifiés dans le plan paysage ; toutefois, dans un premier temps, quatre sites emblématiques du pays de Montbéliard, à savoir le fort Lachaux, le fort du Mont Bart, la côte de Champvermol et Vandoncourt ont été retenus. Sur ces sites il s'agira de rouvrir des perspectives paysagères, de travailler à leur valorisation par une lecture appropriée des paysages qui sera proposée sous la forme de panneaux d'interprétation et/ou de documents écrits, d'améliorer l'accès aux sites, l'accueil et la récréation par la mise en place d'une signalétique, d'un mobilier adapté. L'ensemble sera étudié globalement afin de définir les éléments qui assureront la cohérence du projet et la complémentarité des belvédères. Sur les espaces les plus délicats à traiter (Fort Lachaux, Fort du Mont Bart notamment) le projet pourrait être réalisé en deux temps, le premier permettant de tester la pertinence des choix techniques au regard de l'attente des usagers.

### Maître d'Ouvrage

CAPM et communes concernées

### Coût Prévisionnel HT

600 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

	Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etude d'un schéma directeur d'aménagement et programmation
2° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre
2005 1° Semestre	Etudes de maîtrise d'œuvre
2° Semestre	Réalisation de travaux et aménagement (programme pluriannuel)
2006 1° Semestre	Réalisation de travaux et aménagement (programme pluriannuel)
2006 2° Semestre	Réalisation de travaux et aménagement (programme pluriannuel)
2007	Réalisation de travaux et aménagement (programme pluriannuel)
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## Autres

Enjeu : D	<b>SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT (générique)</b>
Axe : 2	
Mesure : 2	

## D2.2

Objectifs du projet	<p>Diffuser une culture de l'environnement et initier des pratiques éco-citoyennes</p> <p>Rendre lisible l'action de la collectivité en faveur de l'environnement en se dotant d'un organisme et de lieux emblématiques.</p>
---------------------	--

Descriptif du projet	<p>Création d'une <u>structure de valorisation de l'environnement</u> mettant en exergue les spécificités environnementales du territoire.</p> <p>Elle offrira au public des activités et des animations autour des thèmes de l'environnement et du développement durable. Elle promouvra des comportements respectueux sur les thèmes majeurs de l'air, de l'eau, l'énergie, le paysage, les transports,....</p> <p>Cette structure sera chargée de créer et d'animer un réseau d'acteurs locaux de la sensibilisation à l'environnement.</p> <p>Seront également mis en place dans le cadre de cette action un ensemble d'équipement dédiés à un thème de l'environnement : <u>maison de l'arbre, ferme pédagogique...</u></p>
----------------------	--

Maître d'Ouvrage	CAPM et communes de l'agglomération
------------------	-------------------------------------

Coût Prévisionnel HT	3 000 000
----------------------	-----------

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X	X	X

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	Conclusions étude de faisabilité
2004 1° Semestre	Programmation et études opérationnelles
2° Semestre	Programmation et études opérationnelles
2005 1° Semestre	Lancement AO – Démarrage travaux première phase
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	Mise en service première phase
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## FODEGEDER - Déchets

Enjeu : D	<b>TRI ET VALORISATION DES DECHETS - AGRANDISSEMENT / SECURISATION DECHETTERIE DE LA CHARMOTTE</b>
Axe : 3	
Mesure 1	

### D3.1

Objectifs du projet	<p>Offrir un meilleur service au public et sécuriser les accès et la circulation sur le site (éviter les croisements, véhicules de gabarits différents,...)</p> <p>Agrandir la capacité d'accueil des usagers, de tri et de stockage</p>
---------------------	--

Descriptif du projet	Restructuration du site, extension de capacité, achat bennes, compacteur déchets verts
----------------------	--

Maître d'Ouvrage	CAPM
------------------	------

Coût Prévisionnel HT	467 500
----------------------	---------



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X				

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Dépôt du dossier d'enquête publique, lancement AO
2° Semestre	Enquête publique
2004 1° Semestre	Enquête publique – démarrage des travaux
2° Semestre	Réception et démarrage des travaux
2005 1° Semestre	Mise en service
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## FODEGEDER - Déchets

Enjeu : D	<b>POLITIQUE DE COMMUNICATION ANNUELLE SUR LE THEME DES DECHETS ET DE LEUR VALORISATION</b>
Axe : 3	
Mesure 1	

### D3.1

Objectifs du projet

Sensibiliser le grand public au problème des déchets (collecte, tri, traitement) et à la préservation des ressources. Promouvoir le tri et la valorisation des déchets.

Descriptif du projet

Elaboration de diverses opérations de sensibilisation et de communication (spectacles, interventions en milieu scolaire, visites, plaquettes, sensibilisation en habitat vertical, journées portes ouvertes...)

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel TTC

771 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	X	x	x	x	x

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	
2° Semestre	
2005 1° Semestre	Programme pluriannuel de communication
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## FODEGEDER - Déchets

Enjeu : D	<b>ETUDE D'OPPORTUNITE SUR L'AVENIR DU TRAITEMENT DES DECHETS (OM - ASSIMILES ET DIB) ET DE L'EVOLUTION DE L'UIOM + ETUDES OPERATIONNELLES</b>
Axe : 3	
Mesure 1	

### D3.1

#### Objectifs du projet

Définir les orientations à prendre et les équipements à concevoir ou à conforter concernant le traitement des déchets (3<sup>ème</sup> four, renouvellement four existant...) et lancer les études opérationnelles

#### Descriptif du projet

Réalisation d'un état des lieux, étude de divers scénarios, études opérationnelles

#### Maître d'Ouvrage

CAPM

#### Coût Prévisionnel HT

1 282 609

34 000 € TTC (étude opportunité) + 1 500 000 € TTC (études opérationnelles)

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		X	x	x	x		

20/09-20/12

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	} Etude d'opportunité – choix d'un scénario
2004 1° Semestre	
2° Semestre	} Lancement d'une consultation de maître d'œuvre
2005 1° Semestre	
2° Semestre	} Lancement des études opérationnelles
2006 1° Semestre	
2° Semestre	} Etablissement d'une DAE
2007	
2006 1° Semestre	} Instruction des DAE – enquête publique
2006 2° Semestre	
2007	} Lancement AO Travaux
2008	
2007	} Démarrage travaux
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

## FODEGEDER - Déchets

Enjeu : D	<b>MISE AUX NORMES DE L'USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES</b>
Axe 3	
Mesure 1	

D3.1

Objectifs du projet

Mise en conformité par rapport à la directive 2002 (applicable en 2005)

Descriptif du projet

Travaux sur le process (traitement des dioxines, du mercure, mise en place de nouveaux analyseurs) détection de la radioactivité, création de bassins de rétention

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

2 300 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X			

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Etude diagnostic et propositions
2° Semestre	Désignation du maître d'œuvre
2004 1° Semestre	Etudes opérationnelles – lancement des AO
2° Semestre	Dévolution et démarrage des travaux
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Mise en œuvre dès 2005
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

**FODEGEDER - Déchets**

Enjeu : D	<b>VALORISATION DES MACHEFERS ISSUS DE L'UIOM</b>
Axe 3	
Mesure 1	

D3.1

Objectifs du projet

Pérenniser une utilisation en techniques routières des mâchefers analysés « valorisables » en sortie de l'UIOM

Descriptif du projet

Créer une aire de traitement (process de déferraillage, criblage, extraction des non-ferreux)

Assurer les débouchés en techniques routières

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

1 400 000



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			X	X	X		

Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	
2° Semestre	
2004 1° Semestre	Etudes opérationnelles
2° Semestre	DAE
2005 1° Semestre	Lancement AO
2° Semestre	Démarrage des travaux
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	Mise en service
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Programme Agence de l'eau

Enjeu : D	<b>FIABILISATION DE LA RESSOURCE.</b>
Axe : 4	
Mesure : 1	

D4.1

Objectifs du projet

Fiabiliser la ressource en eau potable de la CAPM particulièrement fragile ; une source unique (la rivière le Doubs) et un site unique de production d'eau potable (Mathay).  
Créer une réserve d'eau brute pour parer de façon satisfaisante à toute pollution accidentelle en augmentant la durée d'autonomie.  
Garantir le débit réservé de la rivière notamment en période d'étiage, en lissant les prélèvements durant la journée.  
Mettre en place une station d'alerte capable de déceler et prévenir toute pollution entre Ste-Hippolyte et Mathay. Cet équipement vient obligatoirement en complément de la réserve d'eau brute et la création d'un périmètre de protection en amont du captage sur le Doubs  
Réhabiliter l'usine de Mathay pour assurer en permanence la distribution d'une eau parfaitement potable aux habitants de la CAPM, conforme au regard de la nouvelle réglementation (Directive Européenne 98/83/CE et décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine).  
Mettre en œuvre les périmètres de protection des captages de l'usine (suivant la circulaire du 24 juillet 1990)

Descriptif du projet

L'usine de production d'eau potable de Mathay dessert une population comprise entre 120.000 et 200.000 habitants suivant les périodes de l'année en fonction de l'usage des droits de tirage des communes limitrophes et de Belfort, sans solution alternative en cas de pollution des eaux du Doubs.  
Le projet consiste à créer une réserve d'eau brute de 100.000 m<sup>3</sup> à proximité de l'usine de production d'eau potable permettant de disposer en permanence d'un stockage capable d'alimenter l'usine pendant une durée moyenne de 72 heures correspondant au temps de passage d'une pollution des eaux de surface. Cette réserve doit être accompagnée d'une station d'alerte capable de prévenir et de déceler toute pollution entre St-Hippolyte et Mathay.  
Pour la partie réhabilitation de l'usine :  
- Optimiser le système de filtration pour respecter 0,5 NTU en permanence.  
- Optimiser la décantation (construction de décanteurs plus performants)  
- Réduire la production de dérivés indésirables de la pré-chloration afin de respecter la norme.  
- Assurer le traitement complet des eaux de rinçage de la station.  
- Mettre en conformité réglementaire le dépotage de produits chimiques et le dispositif d'extinction par CO<sub>2</sub>.  
- Fiabiliser l'alimentation électrique (redondance).  
Pour les périmètres de protection : études et acquisitions foncières essentiellement.

Maître d'Ouvrage CAPM

Coût Prévisionnel HT 11 000 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		x	x	x	x		

<b>Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet</b>	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Choix de la maîtrise d'œuvre , études d'avant-projet, constitution des dossiers administratifs (dont autorisation, dossiers de demandes de subventions etc..)
2° Semestre	Idem 1 <sup>er</sup> semestre
2004 1° Semestre	Instruction des dossiers administratifs + début des travaux pour la réhabilitation de l'usine de Mathay + acquisitions foncières pour les périmètres de protection
2° Semestre	Idem 1 <sup>er</sup> semestre
2005 1° Semestre	Idem année 2004
2° Semestre	Début des travaux pour la réserve d'eau brute et la station d'alerte
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Programme Agence de l'eau

Enjeu : D	<b>FIABILISATION DE LA DISTRIBUTION - SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE EN PLOMB DE LA CAPM.</b>
Axe : 4	
Mesure : 1	

D4.1

Objectifs du projet

Assurer la neutralisation du plomb afin de respecter la qualité de l'eau potable conformément à la réglementation (Directive Européenne et décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine : 25 µg/l pour fin 2003 et 10 µg/l en 2013).

Descriptif du projet

Procéder au renouvellement de la partie publique d'environ 6.700 branchements en plomb, en fonction des possibilités techniques. Informer, sensibiliser les usagers pour la suppression du plomb sur la partie privée des branchements

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

5 500 000

11.000.000 € HT dont 5.500.000 sur la période 2004-2008

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		x	x	x	x	x	x

<b>Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet</b>	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Evaluation du projet – Délibération du Conseil de Communauté
2° Semestre	Appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre, études d'avant-projet et programme pluriannuel de travaux
2004 1° Semestre	Démarrage des travaux de suppression des branchements en plomb
2° Semestre	Travaux
2005 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2006 1° Semestre	Travaux
2006 2° Semestre	Travaux
2007	Travaux
2008	Travaux

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Programme Agence de l'eau

Enjeu : D	<b>PROGRAMME DE CREATION DE BASSINS D'ORAGES SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.</b>
Axe : 4	
Mesure : 2	

D4.2

Objectifs du projet

Limitier les déversements de flux de pollution intervenant au niveau des réseaux d'assainissement , par temps de pluie, qui dégradent les milieux récepteurs, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et ses décrets d'application.

Descriptif du projet

La limitation des flux déversés passe par la mise en place de bassins de stockage au niveau des ouvrages de déversement les plus critiques, associé à des restructurations de conduites de transfert et des renforcements de capacités de postes de pompage. Les volumes de stockage à mettre en œuvre représentent 9.300 m<sup>3</sup> répartis entre 6 bassins d'orages. Il est prévu de réaliser 2 ouvrages jusqu'en 2006.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

2 740 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			x		x		

<b>Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet</b>	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	
2003 1° Semestre	Avant-Projet Sommaire (bassin d'orages à Sochaux)
2° Semestre	Etude géotechnique + projet + Etudes d'exécution
2004 1° Semestre	Appel d'offres
2° Semestre	Travaux
2005 1° Semestre	Avant-Projet Sommaire (bassin d'orages à Montbéliard)
2° Semestre	Etude géotechnique + projet + Etudes d'exécution
2006 1° Semestre	Appel d'offres
2006 2° Semestre	Travaux
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Programme Agence de l'eau

Enjeu : D	<b>RENOVATION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'USINE DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES DE STE-SUZANNE ET TRAITEMENT DES GRAISSES ET DES SABLES.</b>
Axe : 4	
Mesure : 2	

D4.2

Objectifs du projet

Répondre aux dispositions de l'arrêté préfectoral de juillet 2002 relatif à l'épandage des boues – Mettre en œuvre des moyens performants de traitement pour les boues, graisses et sables produits par les usines de la CAPM et issues d'installations extérieures.

Descriptif du projet

Rénovation complète de la filière de traitement des boues (épaississement mécanique + déshydratation par filtre presse (avec ou sans chaux, suivant la filière d'élimination) de l'usine (65.000 E.H.) + l'UDEP de Bavans (15.000 E.H.). Traitement biologique des graisses. Lavage poussé des sables pour valorisation en remblais ou autre débouché.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

6 100 000



Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			x	x			

<b>Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet</b>	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	Etudes
2° Semestre	Etudes
2003 1° Semestre	Appel d'offres sur performances
2° Semestre	Attribution du marché de travaux et études d'exécution
2004 1° Semestre	Travaux
2° Semestre	Travaux
2005 1° Semestre	Fin des travaux
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	

# Contrat d'Agglomération du Pays de Montbéliard

Programme Agence de l'eau

Enjeu : D

**CREATION D'UN CENTRE DE CO-COMPOSTAGE « BOUES DESHYDRATEES –  
DECHETS VERTS » SUR LA COMMUNE DE FESCHES-LE-CHATEL**

Axe : 4

Mesure : 2

D4.2

Objectifs du projet

Assurer une élimination écologique durable et au meilleur coût des boues issues de la dépollution des eaux usées. Diversifier les filières d'élimination (entre valorisation agricole directe ou autres débouchés pour un compost homologué). Utiliser une partie des déchets verts produits par l'agglomération. Répondre aux objectifs du plan départemental d'élimination des déchets en privilégiant une filière de valorisation organique pour favoriser la fertilité des sols.

Descriptif du projet

Création d'une plate-forme de co-compostage pouvant traiter 15.000 tonnes de boues déshydratées et 8.000 tonnes de déchets verts. Conception du centre de type HQE, la certification ISO 14001 et l'homologation du compost étant visées dès l'origine du projet.

Maître d'Ouvrage

CAPM

Coût Prévisionnel HT

6 050 000

Calendrier de réalisation	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
			x	x			

<b>Les principales étapes d'engagement et de réalisation du projet</b>	
2000 1° Semestre	
2° Semestre	
2001 1° Semestre	
2° Semestre	
2002 1° Semestre	
2° Semestre	Appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre
2003 1° Semestre	Etudes d'Avant-Projet + dépôts dossiers DAE + PC
2° Semestre	Instruction dossiers DAE (avec enquête publique) + PC + appel d'offres pour partie Process
2004 1° Semestre	Appel d'offres pour partie Génie Civil + travaux de préparation de la plate-forme et accès
2° Semestre	Travaux pour les parties GC et Process
2005 1° Semestre	Fin des travaux
2° Semestre	
2006 1° Semestre	
2006 2° Semestre	
2007	
2008	